

## LISTE DES ABREVIATIONS

**AFD** : Agence Française de Développement  
**AGR**: Activité Génératrice de Revenu  
**CA** : Conseiller animateur  
**CDAG** : Chef D'Agence  
**C.E.FOR**: Crédit Epargne FORMation  
**CSF** : Coordinateur de Service Financier  
**CSNF** : Coordinateur de Service Non Financier  
**DBN** : Don Boule de Neige  
**DFID** : Département du Développement International  
**ENDA OI** : Education à l'Environnement Durable de l'Océan Indien  
**FC** : Formateur Conseiller  
**FCIL** : Fonds Canadien d'Initiatives Locales  
**FdnF** : Frères de nos Frères  
**FSD** : Fonds Social de Développement  
**IDH** : Indicateur de Développement Humain  
**IFM** : Institution Financière Mutualiste  
**IFNM** : Institution Financière Non Mutualiste  
**IMF** : Institution des Micro Finance  
**IPH** : Indicateur de Pauvreté Humaine  
**KAr** : KiloAriary  
**OIT** : Organisation Internationale du Travail  
**ONG**: Organisation Non Gouvernementale  
**ONU** : Organisation des Nations Unies  
**PIB** : Produit Intérieur Brut  
**PME** : Petites et Moyennes Entreprises  
**PMI** : Petites et Moyennes Industries  
**PNUD** : Programme des Nations Unies pour le Développement  
**UNICEF** : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

## LISTE DES TABLEAUX :

<b>Tableau n°01:</b> Représentation d'échantillonnage des responsables du C.E.FOR.....	17
<b>Tableau n°02:</b> Le type d'habitat de la population d'échantillonnage.....	18
<b>Tableau n°03:</b> La catégorie socioprofessionnelle de la population d'échantillonnage .....	18
<b>Tableau n°04:</b> La situation matrimoniale de la population d'échantillonnage. ....	19
<b>Tableau n°05:</b> La taille de ménage de la population d'échantillonnage.....	19
<b>Tableau n°06:</b> Les impacts de la destruction environnementale sur la santé.....	42
<b>Tableau n°07:</b> Les conditions du prêt productif C.E.FOR.....	43
<b>Tableau n°08:</b> Les conditions pour l'AFAFI. ....	45
<b>Tableau n°09:</b> Les taches de chaque agent devant les diverses activités dans l'institution.....	46
<b>Tableau n°10 :</b> Evolution du volet microcrédit du C.E.FOR depuis sa création. ....	48
<b>Tableau n°11 :</b> Représentation .des localités d'intervention.....	49
<b>Tableau n°12:</b> Principaux résultats d'octroi du prêt pour l'agence Tsaramasay. ....	49
<b>Tableau n°13 :</b> La capacité des enquêtés à accéder au prêt productif C.E.FOR.....	50
<b>Tableau n°14 :</b> La perception des enquêtés sur le prêt productif selon le niveau d'étude.....	50
<b>Tableau n°15 :</b> La capacité des enquêtés au prêt productif selon la CSP. ....	51
<b>Tableau n°16 :</b> Synthèse des opinions recueilli concernant la microfinance.....	52
<b>Tableau n°17 :</b> Résumé des impacts du prêt productif.....	59
<b>Tableau n°18 :</b> Les impacts positifs. ....	60
<b>Tableau n°19:</b> Bénéficiaires en difficulté de remboursement.....	61
<b>Tableau n°20:</b> Trajectoire familiale des ménages adhérents et non du C.E.FOR.....	62

### **LISTE DES DIAGRAMMES:**

<b>Diagramme n°1</b> : Répartition des 60 ménages selon le CSP.....	33
<b>Diagramme n°2</b> : Répartition des 60 ménages selon le revenu annuel.....	39
<b>Diagramme n°3</b> : Répartition des 60 ménages selon les niveaux d'étude.....	40

### **LISTE DES FIGURES:**

<b>Figure n°1</b> : Organigramme du volet microcrédit.....	24
<b>Figure n°2</b> : Représentation du projet du volet micro crédit sur les bénéficiaires .....	49

### **LISTE DES PHOTOS :**

<b>Photos n° 1, 2, 3, 4</b> : Les bas-quartiers d'Antananarivo.....	28
<b>Photos n°5, 6, 7</b> : Activités commerciales de la population des bas quartiers.....	34
<b>Photos n° 8 ; 9 ; 10</b> : Les activités type occasionnel et temporaire.....	35
<b>Photos n° 11 ; 12 ; 13</b> : Activités rurales.....	36
<b>Photos n° 14 ; 15</b> :Types d'activité artisanale.....	37
<b>Photos n°16; 17; 18; 19</b> : La pauvreté dans les bas quartiers.....	38
<b>Photos n°20; 21; 22 ; 23</b> : La pollution dans les bas quartiers.....	41

## INTRODUCTION GENERALE

### 1. Contexte

La crise boursière, la crise politique, la crise pétrolière, la crise financière touchent plusieurs pays dans le monde. Elles apportent des conséquences néfastes, tels que l'augmentation de taux du chômage, les dégâts humains, l'élévation du prix de biens et services, et aussi la faillite des banques internationales, ...etc. Nous constatons ainsi que les effets de ces crises s'éparpillent dans divers domaines. Puis, les pays pauvres, comme Madagascar, sont les plus victimes, parce qu'elles accroissent le taux de la pauvreté.

Pour le cas de Madagascar, il est une des plus grandes îles du monde avec 22 millions d'habitants<sup>1</sup>. Madagascar est longtemps apparu comme une île riche en Afrique, parce qu'il est un des endroits les plus riches du monde en termes de biodiversité. Malheureusement, il est encore aujourd'hui dans un état de grande pauvreté. Selon l'échelle du développement humain mondial, Madagascar occupe le 135<sup>ème</sup> rang sur 192 pays en termes d'Indicateur du Développement Humain du PNUD. Il est également un des pays les plus pauvres avec un PIB de 463\$ par habitant (FMI, 2013) et plus de 90% de la population vivent avec moins de 2\$ par jour<sup>2</sup>. Les crises politiques sont les raisons de cette pauvreté, notamment celle qui est survenue en 2002 et évidemment celle de l'année 2009. Elles sont la source de la destruction de beaucoup d'entreprises et de la perte de plusieurs milliers d'emplois pour les Malgaches. Cette situation engendre des conséquences néfastes dans la vie quotidienne de la population, parce que presque toutes les classes sociales se sentent en difficulté financière surtout la couche défavorisée. Maintenant, le nombre des sans-abris et des mendiants à Antananarivo augmente d'une manière exponentielle. Ainsi, ces gens s'éparpillent et construisent des maisons de fortune n'importe où comme au bord des voies ferrées, à côté des bacs à ordures, dans les bas quartiers,...etc et nous constatons que la plupart des Malgaches arrivent à peine à survivre.

Dans cette situation, le système de micro crédit prend un rôle important parce qu'il constitue un outil pour pouvoir freiner la généralisation de la pauvreté surtout au niveau de la population vulnérable, et un moyen pour améliorer la qualité de vie de la population, conformément à ses besoins et aux conditions de son épanouissement et en conformité avec la croissance économique.

---

<sup>1</sup><http://www.madagascar.gov.mg>, octobre 2013

<sup>2</sup>Guide.toutmada.com, octobre 2013

## **2. Motifs du choix du thème et du terrain**

Durant les crises qui se sont succédées à Madagascar, surtout la crise de 2009, nombreuses entreprises sont fermées en licenciant des milliers d'employés. Beaucoup de personnes sont ainsi devenues chômeurs. Ces derniers sont donc obligés de s'orienter vers d'autres activités, mais le problème majeur de manque d'argent se pose toujours. C'est dans ce cadre que le Crédit Épargne FORMation (C.E.FOR) est fondé dans les bas quartiers. Il est une institution financière qui aide la population démunie de ces quartiers à concrétiser ses projets. Devant l'appui du C.E.FOR sur la population cible dans cette zone, nous sommes intéressé de voir effectivement l'impact de l'aide dans la vie des bénéficiaires. Cette situation nous a incité à choisir l'« **Analyse des impacts des microfinances au sein de la population cible, cas du C.E.FOR Tsaramasay** » comme thème de notre recherche. Pour cela, nous avons fait la descente sur terrain dans quelques fokontany à la charge de cette agence.

Enfin, en tant que futur travailleur social et pour pouvoir contribuer à l'évolution de la société, nous pensons que cette analyse peut identifier la voie à suivre pour connaître l'utilisation des fonds, l'évolution familiale et les besoins des bénéficiaires.

## **3. Question de départ**

Notre question de départ est donc la suivante: est-ce que l'appui du C.E.FOR peut effectivement apporter une amélioration des conditions de vie des ménages vulnérables bénéficiaires?

## **4. Objectif général**

Notre travail de recherche fixe l'objectif général de contribuer à l'efficacité et à l'efficience du prêt octroyé par C.E.FOR aux bénéficiaires.

## **5. Objectifs spécifiques**

Dans le cadre de ce présent mémoire, nos objectifs spécifiques visent à :

-émettre des réflexions sur l'adéquation entre l'offre du C.E.FOR et la demande de la population cible ;

-faire une analyse approfondie sur le fonctionnement d'une institution de micro finance face aux besoins de ces bénéficiaires.

Ainsi, pour pouvoir réaliser cette analyse, nous devons connaître la situation dans laquelle vit la population des bas quartiers.

## **6. Hypothèses**

L'hypothèse est une proposition provisoire, une présomption qui demande à être vérifiée sur le terrain. Pour cela, nous posons que, la mise en place du Crédit Épargne FORMation (C.E.FOR) devrait engendrer des changements économiques et sociaux notoires au niveau des populations cibles. A travers cette institution, les bénéficiaires peuvent élargir, développer et renforcer leurs activités professionnelles.

## **7. Etapes de la recherche**

Afin de vérifier nos hypothèses, nous avons adopté une démarche méthodologique. Dans notre recherche, nous avons utilisé des techniques méthodologiques, telle que la technique documentaire pour pouvoir remplir notre connaissance concernant notre thème. Ensuite, nous avons fait la pré-enquête pour connaître en avant le terrain de la recherche. Après cela, nous sommes entrés dans l'enquête proprement dite pour pouvoir observer, connaître, participer et étudier le fonctionnement du C.E.FOR avec les bénéficiaires. Puis, nous avons réalisé aussi des entretiens envers la population cible à l'aide des questionnaires (questions ouvertes et fermées) afin d'avoir des informations.

En ce qui concerne l'échantillonnage, la technique utilisée a été la technique par quota (selon le type d'habitat et la catégorie socioprofessionnelle de la population cible). La population d'enquête fait un total de 60 ménages pour la population cible, c'est-à-dire un individu par ménage (chef de ménage) et de 08 personnes pour les responsables du C.E.FOR.

Sur le plan théorique, nous avons choisi le fonctionnalisme de Malinowski qui prouve la nécessité de la collaboration cohérente et harmonieuse de l'ensemble devant la réalisation d'une activité.

## **8. Problèmes rencontrés et limites de la recherche**

En général, il n'est pas facile d'approcher les gens et de demander des informations sur leur façon de vivre à cause de la situation difficile qu'ils vivent. Grâce aux stratégies que nous avons déployées et par l'explication de notre raison d'être, ils nous donnent toutes les réponses significatives et les informations pour l'accomplissement de ce présent mémoire. Ainsi, Les gens nous ont accueilli à bras ouverts mais il y a une attitude de réticence et de méfiance de certains enquêtés à répondre aux questions. De plus, nous avons quelques difficultés au sein des fokontany car les données ne sont pas actualisées.

Néanmoins, les données acquises sont raisonnablement crédibles pour nous permettre une analyse objective. Notre recherche est axée sur l'analyse d'impact et cette situation nous entraîne à poser une question : comment mesurer cet impact ?

Nous avons constaté que mener une étude d'impact est un exercice ardu du point de vue méthodologique. Pour dépasser ces difficultés méthodologiques, les études d'impact doivent être menées avec une très grande rigueur. On ne peut pas les considérer comme des démonstrations scientifiques qui sont rares en sciences sociales. Pour cela, nous voulons employer une méthode comparative entre les adhérents et les non adhérents du C.E.FOR. Pour cette méthode, nous ne pouvons parler de l'impact réel de la microfinance que si l'amélioration de la situation des bénéficiaires est plus forte que l'amélioration de la situation de ceux qui ne sont pas bénéficiaires. Par contre, nous avons constaté durant les entretiens avec les bénéficiaires que l'action d'emprunter est un secret pour les familles. Alors, nous sommes obligés d'utiliser seulement les résultats d'enquête au niveau des bénéficiaires du C.E.FOR avec l'observation directe au sein de leurs ménages.

### **9. Annonce du plan**

Notre recherche se subdivise en trois parties dont la première partie consiste à la présentation du cadre général de la recherche, la deuxième partie fait l'analyse de l'adéquation de prestations de C.E.FOR et des besoins de la population cible et enfin dans la dernière partie, nous proposons une analyse critique du microcrédit et une approche prospective à titre de recommandations.

**Première partie :**

**CADRE GENERAL DE LA RECHERCHE**



L'existence de plusieurs institutions financières à Madagascar permet d'affirmer que les Malgaches ont besoin d'appui financier pour pouvoir rentabiliser les Petites et Moyennes Entreprises (PME), les Petites et Moyennes Industries (PMI) ainsi que les Activités Génératrices de Revenu (AGR). Le Crédit Epargne FORMation (C.E.FOR) qui est le point d'ancrage de notre recherche fait partie de ces institutions. Ici, il est important de commencer la recherche par la présentation du cadre général. Ainsi, dans cette première partie, nous allons voir deux (02) chapitres :

- dans le premier chapitre, nous allons développer le cadre conceptuel pour apporter les définitions des concepts-clés et le cadre théorique qui nous permet de poser l'approche utilisée dans notre recherche;
- et dans le deuxième chapitre, nous allons voir la monographie du C.E.FOR, cadre expérimental de notre mémoire.

## **Chapitre I : CADRE CONCEPTUEL ET CADRE THEORIQUE**

DURKHEIM (E), dans son ouvrage intitulé les règles de la méthode sociologique a dit que : « *le savant doit d'abord définir les choses dont il traite afin que l'on sache et qu'il sache, de quoi il s'agit ?* »<sup>3</sup>. C'est pourquoi pour mieux cerner l'objet de notre étude, il est important de clarifier les concepts-clés.

### **I. DEFINITIONS DES CONCEPTS-CLES**

#### **I.1. Développement**

Dans le sens large, le développement est un processus d'amélioration des conditions économiques, politiques, sociales, ...etc. Cela peut-être individuel, familial ou même concerner toute une société. D'après Jacques Brasseul, « *l'amélioration est un système de modernisation* »<sup>4</sup>. Pour cela, lorsqu'on va développer un pays, on va moderniser. C'est aussi le passage de la tradition vers la modernité et le passage de la société traditionnelle vers la société moderne.

Concernant l'historique de pratique de développement à Madagascar, le régime malgache sous Tsiranana Philibert a constaté une tentative de résolution du problème de développement par l'apport des solutions économiques et sociales adaptées. Il s'agissait de revaloriser la condition paysanne et le développement rural par l'intermédiaire de la planification, ainsi que de développer un esprit collectif dans le monde rural, à travers la création de coopératives regroupant les paysans, ainsi aptes à entrer dans les circuits normaux de la commercialisation.

F. Perroux a dit que : « *le développement est la combinaison des changements mentaux et sociaux d'une population qui la rend apte à faire croître cumulativement et durablement son produit* »<sup>5</sup>. Les changements mentaux, selon Perroux correspondent par exemple à la valorisation de la raison, mais aussi à la valorisation de l'innovation. Puis, la notion de changement social correspond à plusieurs domaines, tels que le domaine de la scolarisation à développer, la santé, ...etc.

Enfin, les objectifs du développement incluent généralement la réduction de la pauvreté, le renforcement de la position sociale de la femme ou des groupes de populations

---

<sup>3</sup> Durkheim (E), *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Alcan, 1897 PUF 1956.

<sup>4</sup>Jacques Brasseul, *Introduction à l'économie du développement*, Armand Colin, 2008.

<sup>5</sup>F. Perroux, *Une pensée tout en nuances, alternative économiques*, n°137, Mai 1996.

défavorisées, la création d'emplois, le soutien à la croissance et à la diversification des entreprises existantes et l'encouragement à la création d'entreprise.

## **I.2. Développement humain**

Selon l'Organisation des Nation Unies, dans son article de la Déclaration sur le Droit au Développement, lors de l'Assemblée Générale du 04 décembre 1986 : « Le droit au développement est un droit inaliénable de l'Homme en vertu duquel toute personne humaine et tous les peuples ont le droit de participer et de contribuer à un développement économique, social, culturel, et politique dans lequel tous les droits de l'Homme et toutes les libertés fondamentales puissent être pleinement réalisés et de bénéficier de ce développement.»<sup>6</sup> L'Organisation des Nations Unies définit le développement humain comme « *La couverture des besoins fondamentaux de tous* »<sup>7</sup>. Pour mesurer le développement humain d'un pays, l'ONU utilise l'Indicateur de Développement Humain (IDH), basée sur l'espérance de vie à la naissance, le niveau d'études, le taux d'alphabétisation et le niveau de vie.

Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a aussi sa propre définition en considérant le développement comme « *un processus d'élargissement des choix humains qui implique une vie saine, longue et créative et de jouir d'un niveau de vie décent, de liberté et le respect de l'autre* »<sup>8</sup>. D'après le Rapport du PNUD, le développement concerne l'indicateur du développement humain c'est-à-dire l'espérance de vie à la naissance ; le niveau d'instruction ; le Produit Intérieur Brut (PIB) par habitant.

Ainsi, la première condition pour le développement humain est de permettre à l'homme de vivre longtemps. Dans ce cadre, l'homme doit avoir une bonne santé, mais aussi avoir un accès aux ressources nécessaires dans des conditions décentes. Alors, la notion du développement humain est apparue à titre de parallèlement avec la notion du développement économique. Mais nous considérons que le bien être humain ne se résume pas à l'économie et aussi aux revenus. D'ailleurs, le bien être s'appuie sur les articles de la Déclaration Universelle de Droits de l'Homme de 1948:

---

<sup>6</sup> Assemblée Générale de l'ONU, Déclaration sur le Droit au Développement, 4 décembre 1986.

<sup>7</sup> Déclaration Universelle de Droit de l'Homme, 1948, Article 25.

<sup>8</sup> PNUD, Rapport sur le Développement Humain, 1997.

- Article 22 : Toute personne [...] a le droit à la sécurité sociale, elle est fondée à obtenir la satisfaction du droit économique, social et culturel indispensable à la dignité et au libre développement de sa personnalité [...].

- Article 25 : Toute personne a droit à un niveau de vie suffisant pour assurer sa santé, son bien-être et ceux de sa famille, notamment pour l'alimentation, l'habillement, le logement, les soins médicaux ainsi que pour les services sociaux nécessaires, elle a le droit à la sécurité en cas de chômage, de maladie ; d'invalidité, de veuvage, de vieillesse ou dans les autres cas de perte de ses moyens de subsistance par suite de circonstances indépendantes de sa volonté [...].

- Article 26 : Toute personne a droit à l'éducation [...]. L'éducation doit viser au plein épanouissement de la personnalité humaine et au renforcement du respect des droits de l'homme.

En bref, le développement humain intègre notamment des critères concernant la qualité de vie, l'espérance de vie, l'alphabétisation ; la culture. Alors, selon le PNUD, « *le principal objectif du développement humain est d'élargir la gamme de choix offerts à la population, qui permettent de rendre le développement plus démocratique et plus participatif. Ces choix doivent correspondre à la possibilité d'accéder aux revenus et à l'emploi, à l'éducation et aux soins de santé. L'individu doit également avoir la possibilité de participer pleinement aux décisions de la communauté et de jouir des libertés humaines* »<sup>9</sup>.

### **I.3. La notion de la pauvreté**

Selon le dictionnaire Petit Larousse illustré en 1984, la pauvreté c'est l'état de celui qui est pauvre. Plus précisément, ce sont les personnes ou les familles qui vivent dans l'insuffisance c'est-à-dire avec peu de ressources, de biens et d'argent. Cette situation de pauvreté entraîne des impacts négatifs dans la vie de ces individus ou ces familles à tel point que le milieu de résidence est dégradé, les besoins alimentaires sont limités, et aucun projet de vie ne peut être envisagé. Ici, la pauvreté s'évalue à partir des dimensions économiques.

La Banque Mondiale, distingue « *pauvreté absolue et pauvreté relative. La pauvreté absolue correspond à un niveau de revenu nécessaire pour assurer la survie des personnes. La pauvreté relative, quant à elle, reflète une conception plus axée sur la*

---

<sup>9</sup> PNUD, Rapport sur le Développement Humain, 1997.

*répartition de revenus* »<sup>10</sup>. Cette définition se concentre sur l'indigence dans différents aspects et en particulier sur le cas des pauvres au niveau du revenu. Pour cela, la Banque Mondiale commence par cerner les populations pauvres en se basant sur un critère de revenu, puis, elle cherche à voir comment les divers domaines se combinent. Pour déterminer la catégorie des pauvres au niveau de revenu, elle fixe des seuils de pauvreté. Le seuil retenu pour évaluer la pauvreté absolue est mieux connu sous le nom de « *seuil de 2 dollars par jour* »<sup>11</sup>. Le choix de l'un ou de l'autre dépend du niveau de développement. S'agissant des pays à revenu intermédiaire, comme l'Amérique Latine, le second seuil est considéré comme étant un meilleur indicateur de la pauvreté réelle des populations. Le premier seuil est, quant à lui, adaptée aux pays les moins avancés, dont l'Afrique subsaharienne. Les types de pauvreté abordés par la Banque Mondiale sont donc particulièrement centrés sur l'aspect monétaire. A Madagascar, le seuil de la pauvreté est de 304500 Ariary par habitant par an, c'est-à-dire 900 Ariary par jour en moyenne. Alors, un individu est considéré comme pauvre s'il ne réunit pas les conditions minimums de bien-être.

Dans le Rapport Mondial sur le Développement Humain du PNUD, il y a « *l'extrême pauvreté, la pauvreté générale, et la pauvreté humaine. Ainsi, une personne vit dans la pauvreté extrême si elle ne dispose pas des revenus nécessaires pour satisfaire ses besoins alimentaires essentiels, habituellement définis sur la base de besoin caloriques minimaux. Une personne vit dans la pauvreté générale si elle ne dispose pas des revenus suffisants pour satisfaire ses besoins essentiels non alimentaires, et alimentaires* »<sup>12</sup>. Ensuite, le PNUD évoque également dans ce rapport « *la pauvreté monétaire* »<sup>13</sup> qui englobe ces deux types de la pauvreté. La pauvreté humaine, quant à elle, est présentée comme « *l'absence des capacités humaines de base, analphabétisme, malnutrition, longévité réduite, mauvaise santé maternelle, maladie pouvant être évitée* »<sup>14</sup>. Elle est intrinsèquement liée à la notion de développement humain. Le développement humain représente, selon le PNUD, l'élargissement des possibilités et des choix offerts aux individus. C'est par rapport au développement humain que la pauvreté humaine est définie comme « *la négation des opportunités et des perspectives fondamentales sur lesquelles*

---

<sup>10</sup> Banque Mondiale, Rapport sur le Développement dans le monde, 1990.

<sup>11</sup> Banque Mondiale, Rapport sur le Développement dans le monde, 1990.

<sup>12</sup> PNUD, La lutte contre la pauvreté en Afrique Subsaharienne, Paris, 1999.

<sup>13</sup> PNUD, Vaincre la pauvreté humaine, 2000.

<sup>14</sup> PNUD, Vaincre la pauvreté humaine, 2000.

*repose tout développement humain, à savoir, vivre une vie longue, saine, constructive, et jouir d'un niveau de vie décent, ainsi que de la liberté, de la dignité, du respect de soi-même et d'autrui »<sup>15</sup>.*

La définition de ces concepts est importante pour mieux comprendre la recherche. Par ailleurs, dans notre présent mémoire, la recherche se déroule au sein d'une institution financière. Ainsi, il est nécessaire aussi de voir l'état des connaissances concernant l'institution financière.

## **II. ETAT DE CONNAISSANCE SUR LE SUJET**

### **II.1. Micro finance**

#### **II.1.1. Origine**

Depuis plusieurs années, dans les différents pays du monde, la micro finance existe sous diverses formes. Mais elle n'a connu son organisation réelle que depuis une trentaine d'années.

Dans les années 60 et 70, étaient apparus des programmes de prêts à faible taux dont le principe est repris sous leurs formes actuelles. Un des premiers succès reconnus comme « banque de pauvres » était la « Grameen Bank ». Le fondateur de la banque est MUHAMMAD YUNUS, docteur en économie de l'université de VANDERBILT UNIVERSITY aux Etats Unis. L'idée lui est venue durant une terrible famine au Bangladesh en 1974.

L'idée de la Grameen Bank est venue à M. YUNUS lorsqu'il prêta de sa poche l'équivalente de 27\$ américain sans gage à un groupe de 42 femmes rempailleuses de chaises de son pays à Bangladesh. Du fait qu'elles remboursaient tout leur prêt dans les délais prévus et vu leur enthousiasme et leur solvabilité, il décida d'étendre son système à plusieurs villages du Bangladesh. Il demanda aux habitants des villages de son pays de s'organiser en groupe de cinq personnes solidaires qui devrait se réunir toutes les semaines pour rembourser leurs prêts et échanger leurs points de vue sur l'utilisation de ces prêts.

Signalons que le crédit accordé par YUNUS était du type solidaire et lorsque l'un de leur groupe fait défaut, les autres sont obligés d'assumer sa part. Considéré Grameen Bank comme un ONG, en 1983, l'institution adopte le statut et fut reconnu par le gouvernement du Bangladesh comme une banque indépendante. Actuellement, elle se fait élire dans près de 36000 villages et prête à plus de 3500000 personnes.

---

<sup>15</sup> PNUD, Vaincre la pauvreté humaine, 2000.

En Afrique, la pratique de la micro finance vient d'une période plus ancienne, surtout au début des années 60.

### **II.1.2. Définition de la micro finance**

Plusieurs manières existent pour définir ce mot. Pour cela, nous allons citer quelques définitions.

Selon la Banque Centrale Malgache, « *la micro finance est une activité exercée par une personne morale autre qu'un établissement de crédit, qui offre habituellement et en vue de lutter contre la pauvreté des services financiers à une population évoluant pour l'essentiel en marge du système bancaire traditionnel* »<sup>16</sup>. L'accent mis par la Banque Centrale porte sur l'offre de service de crédit et /ou épargne sans qu'elle parle des services sociaux.

Selon la Banque Mondiale, « *la micro finance consiste à offrir à des familles en situation de précarité économique, un crédit de faible montant pour les aider à s'engager dans des activités productives* »<sup>17</sup>. Cette définition met l'accent sur la précarité des personnes ciblées et le rôle de la micro finance dans le financement des activités productives.

Planetfinance, un site web, définit la micro finance comme « *l'offre des services financiers aux populations pauvres et exclus du système bancaire, sans ressources, ni droit de propriété* »<sup>18</sup>.

De toute ces définitions, il découle que la micro finance est l'offre de services financiers à des personnes sans revenus et sans propriété et qui ne sont pas en mesure d'offrir de garantie bancaire et sont donc en général « oubliés » des institutions financières et banques. Les activités organisées par celle-ci sont : le micro épargne, le microcrédit, le micro assurance, ... etc. D'après ces définitions, on peut dire que toutes ces institutions qui s'occupent de cette catégorie de clientèle sont nommées « banque de pauvres » ou « Institutions de Micro Finance (IMF) »

---

<sup>16</sup> l' instructions n°002-DCR/09 du é » juillet 2009 relative à la Déclaration des Risques des IMF.

<sup>17</sup> Banque Mondiale, La micro finance, 2000.

<sup>18</sup> www .planetfinance.org, octobre 2013

## **II.2. Micro crédit**

### **II.2.1. Historique**

C'est en 1977, au Bangladesh que le microcrédit a vu le jour. Il est l'invention de Muhammad Yunus, professeur d'économie et, fondateur de la Grameen Bank, qui sera par la suite Prix Nobel. Il s'agit d'un type de crédit destiné à toutes les personnes qui sont rejetées par le système de crédit actuel, car ils ne remplissent pas toutes les conditions nécessaires, c'est-à-dire qu'elles sont trop pauvres, trop âgées, trop malades ou autres. Le micro crédit est surtout utilisé pour le prêt de petites sommes d'argent.

L'utilisation du microcrédit dans les pays en développement est en plein essor, il permet à des gens pauvres d'investir dans leur activité afin de dégager leur propre richesse sans avoir besoin d'attendre une hypothétique aide des pays riches. Apparue aussi en France, le microcrédit vient en aide aux personnes qui sont rejetées par le système de crédit actuel. Au départ, l'utilisation du microcrédit dans les pays riches se faisait principalement pour aider les entreprises des pays du Sud. Peu à peu, le microcrédit s'est destiné aux personnes en manque de revenus et qui ne pouvaient pas souscrire à un crédit normal.

### **II.2.2. Définition du microcrédit**

Le micro crédit fait partie de la micro finance. Le micro crédit est un crédit accordé pour une petite somme et pour des cas bien spécifiques. Les personnes pouvant souscrire à ce type de crédit sont les personnes qui sont rejetées par le système de crédit actuel, à savoir les salaires précaires, chômeurs, etc. L'activité de microcrédit consiste généralement en l'attribution **de prêt de faible montant à des entrepreneurs ou des artisans qui ne peuvent accéder aux prêts bancaires classiques du fait qu'ils ne disposent pas de garanties.**

Le micro crédit permet donc de prêter de l'argent aux plus démunis qui n'ont pas accès aux banques traditionnelles. On parle alors d'un secteur financier intégrant c'est-à-dire un secteur **qui n'exclut pas les pauvres où les personnes à faible revenu**, de l'accès au crédit, à l'assurance, aux transferts de fonds et produits d'épargne.

Le microcrédit est entré dans la loi- cadre sur des plans de cohésion sociale, voici un extrait de cette loi : « garantir des prêts à des personnes physiques et/ou morales et des prêts à **des chômeurs ou titulaire de minima sociaux** créant leur entreprise. Ce fonds peut également **prendre en charge des dépenses d'accompagnement des bénéficiaires, liées à la mise en œuvre des projets financés par les prêts qu'il garantit** ».



Dans cette section, nous avons constaté que la micro finance est basée sur l'aide financière, alors que le micro crédit mis l'accent sur l'aide financière et surtout sociale des populations vulnérables bénéficiaires. Nous avons constaté aussi le système d'aide et protection sociale dans plusieurs pays du monde. Dans la section suivante, nous allons développer le cadre théorique pour apporter l'approche théorique que nous avons choisi dans notre mémoire.

### **II.3.Système d'aide et protection sociale**

Dans les années 1990, la protection sociale constitue un thème marginal dans la réflexion sur le développement. Elle a longtemps été considérée comme un instrument peu approprié pour les pays. Toutefois, à la fin des années 1990, le désenchantement vis-à-vis des résultats des programmes d'ajustement économique, la crise asiatique de 1997, de même que la prise de conscience renforcée des effets négatifs de la pauvreté des nations et de la paupérisation des populations ont pour effet de modifier le paradigme dominant. La protection sociale devient un instrument privilégié pour atteindre les Objectifs du millénaire et elle est devenue une nouvelle priorité pour les politiques de développement. Ensuite, la Banque mondiale élève la protection sociale au rang des instruments principaux des stratégies de réduction de la pauvreté à l'échelon international. Enfin, plusieurs organisations internationales, comme PNUD, DFID, ONU, UNICEF,...etc, soulignent le rôle essentiel de la protection sociale dans les politiques de développement.

Pour les pays émergents comme la Chine, les experts chinois prennent conscience que la protection sociale est aussi un amortisseur de crise. En 2009, le rapport collectif construit un système de sécurité sociale bénéficiant à toute la population et met l'accent sur l'augmentation nécessaire des salaires pour soutenir la consommation et sur le rôle que peut jouer la protection sociale pour stimuler la demande intérieure. Le développement de la protection sociale pour tous est fixé comme un objectif national.

La protection sociale dans les pays en voie de développement cesse d'être pensée comme une action à court terme permettant d'amortir les chocs sociaux, pour être conçue comme une politique globale, qui combine des programmes de transferts en espèces pour les populations en situation de vulnérabilité extrême, de nouveaux programmes de protection sociale inscrivant les politiques de transferts sociaux dans une perspective d'investissement social et des programmes d'assurance sociale publics ou privés pour les travailleurs du secteur formel.

Les politiques de protection sociale sont introduites dans les pays en développement essentiellement après la Seconde Guerre mondiale. Selon les termes de la Convention n° 102 de l'OIT datant de 1952, elles comprennent des politiques de sécurité sociale pour protéger les travailleurs contre les risques sociaux. La Convention n° 102 définit les neuf domaines dans lesquels doivent intervenir la sécurité sociale : l'accès aux soins de santé, l'assurance maladie, le chômage, la retraite, les accidents du travail, les allocations familiales, l'assurance maternité, l'assurance invalidité et les pensions de survivants. Elle définit également le niveau minimal des prestations qui doivent être fournies.

En Afrique subsaharienne française, le colonisateur introduit d'abord des programmes d'assurances sociales dans le domaine des accidents du travail, puis l'assurance maternité et les allocations familiales. Ces programmes sont maintenus par les pouvoirs issus des indépendances, qui élargissent la sécurité sociale obligatoire au domaine des pensions de retraite pour les salariés. De manière classique, la pension de retraite est fixée en fonction du salaire et de la durée des cotisations.

Pour Madagascar, nous avons constaté qu'il s'agit de renforcer les services de base notamment par les formations sanitaires de proximité (CSB I, CSB II), un système axé vers l'éducation pour tous, et de plus en plus la recherche d'AGR pour la population vulnérable.

En bref, depuis la fin des années 1990 et le début des années 2000, la protection sociale a gagné une légitimité internationale dans les politiques de développement, surtout dans les pays riches. Dans les pays pauvres, elle n'est pas mise en place mais l'institution financière a une place importante et Madagascar est inclus dans cette situation.

Notre problématique est donc la suivante : « **Quel changement trouve-t-on par l'appui de l'institution financière au financement de projet, dans la trajectoire familiale des bénéficiaires ?** ». Nous allons essayer de répondre à cette problématique au sein du Crédit Epargne FORMation, agence Tsaramasay. Pour pouvoir le faire, nous allons voir notre méthodologie et l'approche théorique que nous avons utilisées durant la recherche.

### **III. CADRE THEORIQUE**

#### **III.1.Méthodologie**

Pour répondre à notre problématique, nous avons besoin d'utiliser des méthodes et techniques pour collecter des informations auprès de la population concernée et pour mieux comprendre la réalité sociale.

### III.1.1 Les techniques méthodologiques

#### \* Technique documentaire

BEAUD (S) et WEBER (F) affirme que : « *De même que l'homme de la science prépare longuement et soigneusement sa future expérience en laboratoire, de même l'enquêteur doit préparer l'exploration sur le terrain en se constituant une bibliographie adéquate.* »<sup>19</sup>. Ainsi, la recherche scientifique nécessite un travail de documentation à travers la lecture des livres, des documents, archives, ... etc. Dans ce cadre, la recherche documentaire est basée sur l'exploitation et l'analyse des ouvrages généraux, d'autres ouvrages spécifiques, des rapports d'études qui correspondent à notre thème, en plus, des dictionnaires, pour pouvoir définir les principaux concepts utilisés. Nous avons réuni le mieux possible les documents disponibles sur notre thème de recherche pour étouffer nos réflexions concernant l'approche sociologique, et psychologique qui permettent de comprendre la réalité sociale.

#### \* Pré-enquête

**-Interview :** c'est un processus de communication orale, en face à face avec certaines personnes et personnalités, ayant pour but de collecter des informations concernant le Crédit Épargne FORMation. Ici, nous avons procédé à des interviews des responsables du C.E.FOR pour connaître cette institution, c'est-à-dire l'historique, les objectifs, les activités, la population cible, le fonctionnement de l'institution, ... etc.

**-Observation directe sur terrain :** c'est l'action d'observer et de vivre directement la situation sur terrain pour avoir une vision objective. Elle consiste à observer la vie, les activités quotidiennes de la population. C'est une technique très efficace et grâce à laquelle nous pouvons espérer recueillir des informations qualitatives sur leur comportement, sur leur mode de vie, ... etc.

#### \* Enquête proprement dite

**-Documentation :** nous avons renforcé et complété la documentation pour approfondir notre analyse et notre réflexion dans un domaine plus spécifique. Dans ce cadre, nous avons consulté des documents de la presse écrite et orale, des documents de l'Institut National de la Statistique, des documents sur la monographie des fokontany, des documents dans le centre d'étude et de recherche en sociologie et les informations relatives au monde de la micro finance.

---

<sup>19</sup> BEAUD (S) et WEBER (E), *Guide de l'enquête de terrain*, éd. La découverte, Paris 1997.

**-Observation participante :** Nous avons utilisé la technique d'observation participante pour pouvoir étudier le mode de fonctionnement du C.E.FOR envers les bénéficiaires. Pour cela nous avons vraiment participé aux différentes activités de cette institution, telles que enquêtes pré-octroi, suivi de fonds, suivi conseil, ...etc. Cette technique a pour but de collecter des informations et des connaissances pour pouvoir vivre en phase avec l'institution.

### **\*Techniques vivantes**

La technique vivante est une technique basée sur l'enquête, c'est-à-dire dans une relation directe avec l'enquêté. Pour cela, l'enquête est un instrument utilisé au cours de la descente sur terrain. Elle a pour but d'avoir des informations fiables et adéquates sur un échantillon. Alors, l'enquête est faite à l'aide d'entretiens ou d'interviews qui ont besoin d'un support de questionnaires ou guide d'entretien. Nous avons réalisé nos enquêtes dont les procédés se sont accomplis comme suit :

**-L'entretien libre :** Cette méthode a été choisie en vue d'obtenir des réponses tangibles qui incombent à notre enquête. Pour cela, nous avons eu besoin de guide d'entretien, mais en favorisant la spontanéité ainsi que la continuité du raisonnement de l'enquêté.

**-Les questionnaires :** ses applications à l'échantillon permettent ainsi une vérification des hypothèses élaborées au cours de la première phase de ce travail de recherche. Les types de questions sont les suivantes :

**Questions ouvertes:** nous avons utilisé ce type de question pour avoir des réponses plus qualitatives. Ce genre de question soulève de la difficulté à première vue avec l'enquêté, mais ensuite, il a fallu décoder les réponses de manière à uniformiser les résultats.

**Questions fermées :** permettent la commodité de l'analyse des résultats par son aspect plus quantitatif en ramenant à des modalités statistiques.

En principe, les questions sont formulées à l'avance pour ne pas dénaturer la démarche intellectuelle dans l'investigation auprès de la population cible.

Par ailleurs, nous avons choisi comme personnes ressources les responsables du C.E.FOR (au sein de la direction générale et aussi de l'agence Tsaramasay) et les responsables des fokontany.

**\* Techniques d'échantillonnage**

En ce qui concerne l'échantillonnage, la technique utilisée a été par quota. Nous pouvons diviser l'échantillonnage en deux catégories, telles que l'échantillon des responsables du C.E.FOR et échantillon de la population qui habite dans le trajet de l'agence Tsaramasay. Concernant les responsables du C.E.FOR, nous prenons comme échantillonnage 12 personnes parmi les 106 salariées, que nous allons résumer dans le tableau suivant :

**Tableau n°1:** Présentation d'échantillonnage des responsables du C.E.FOR

Au sein de la direction générale		Au sein de l'agence Tsaramasay	
Représentativité	Effectif	Représentativité	Effectif
Directeur général	01	Chef d'agence	01
Directeur adjoint	01	Formateur conseiller	01
Coordinateur du service non financier	01	Conseiller animateur	05
Coordinateur du service financier	01	Gardien coursier	01
Total	04	Total	08

*Source : Enquête personnelle ,2013*

D'après ce tableau, nous avons pris quatre (04) personnes au sein de la direction générale, alors que tous les salariés de l'agence Tsaramasay (08 salariés) ont été choisis dans l'échantillonnage.

Concernant l'échantillon de la population cible, nous avons choisi les habitants du fokontany Antohomadinika, Ankazomanga, Tsaramasay, Ankorondrano, Andraharo à cause de la vulnérabilité de nombreux ménages. D'après l'entretien avec les chefs fokontany, la population totale est de 64 098 dont les 8 545 sont vulnérables qui composent 1 709 ménages. Il est pratiquement impossible d'interroger toute la population. Ainsi, nous prenons 60 ménages vulnérables (soit 3,51%) comme échantillonnage parce que pendant la descente sur terrain, nous constatons une certaine uniformité de réponses des enquêtés à partir d'un certain seuil (une trentaine environ). Signalons que, autant que possible, nous nous sommes adressés au chef de ménage, ou à son (sa) conjoint(e). Nous avons circonscrit notre échantillonnage à cet effectif de 60, en exploitant le mieux possible notre questionnaire par le choix d'une approche plus qualitative que quantitative. Dans ce cadre, nous prenons 12 ménages par fokontany selon le type d'habitat et la catégorie socioprofessionnelle. Le tableau suivant résume notre échantillonnage :

**Tableau n°2:** Type d'habitat de la population d'échantillonnage

Type d'habitat	Effectif (ménage)	Proportion (%)
En brique	27	45
En bois	33	55
Total	60	100

Source : enquête personnelle, 2013

D'après ce tableau, nous voyons que les ménages qui vivent dans les constructions de maison en bois sont nombreux par rapport à ceux vivant dans les maisons en brique, vétuste et d'aspect modeste particulièrement dans les fokontany Ankorondrano Est et Ouest. Cette situation nous montre la vulnérabilité de la population et nous allons voir la CSP de ces habitants.

**Tableau n° 3:** Catégorie socioprofessionnelle (CSP) de la population d'échantillonnage

CSP	Activités	Effectif (ménage)	Proportion (%)
Fonctionnaires	Instituteur	01	21
	Chefs Fokontany	12	
Salariés privés	Agents de sécurité	03	15
	Femmes de ménage	04	
	Vendeurs	02	
Commerçants	Formel	03	24
	Informel	11	
Agriculteurs et éleveurs	Petite agriculture et petit élevage	03	05
Artisans	Briquetiers	01	13
	Charpentiers	03	
	couturières	04	
Autres	Dockers	03	22
	Lavandières	07	
	Porteurs	03	
Total		60	100

Source : Enquête personnelle, 2013

Ce tableau montre les différentes activités qui sont pratiquées par les ménages enquêtés. D'après cela, nous avons constaté l'abondance du commerce informel et l'activité de type occasionnel et temporaire (« asa an-tselika ») comme docker, porteur, lavandière dans les bas quartiers. Après cela, nous avons enquêté aussi sur la situation matrimoniale de ces ménages.

**Tableau n° 4:** Situation matrimoniale de la population d'échantillonnage

Situation matrimoniale	Effectifs (ménage)	Proportion (%)
Mariés	10	17
Concubinages	14	23
Mères célibataires	12	20
Pères célibataires	02	03
Divorcés	09	15
Veuves et veufs	05	09
Célibataires	08	13
Total	60	100

Source : Enquête personnelle, 2013

Dans ce tableau, nous voyons que de nombreuses personnes dans ce quartier vivent en concubinage, surtout les jeunes, à l'heure actuelle. Enfin, nous allons représenter ces 60 ménages selon la taille.

**Tableau n° 5:** Taille de ménage de la population d'échantillonnage

Taille de ménage (personne)	Effectif (ménage)	Proportion (%)
01 à 02	14	23
03 à 04	17	28
05 à 06	18	30
07 à 08	10	17
+ de 08	01	02
Total	60	100

Source : Enquête personnelle, 2013

D'après ce tableau, nous voyons que 30% de l'échantillon sont des ménages d'une taille de 05 à 06 personnes, un seul ménage est composé de plus de 08 personnes.

### III.1.2. Approche méthodologique

C'est la théorie de discipline. La méthodologie est un ensemble de voies et des moyens à suivre pour obtenir un résultat. Elle est une démarche rationnelle et ordonnée suivant certains principes. Ainsi, la méthodologie est un outil intellectuel qui permet de

voir et d'expliquer la réalité sociale. Ici, nous avons choisi le fonctionnalisme de Malinowski, parce qu'il est une approche en terme de fonction qui prouve qu'une activité partielle contribue et rapporte à l'activité totale. Cela implique donc la nécessité d'une collaboration cohérente et harmonieuse de l'ensemble.

### **III.2. Le fonctionnalisme**

Le fonctionnalisme constitue l'une des plus importantes théories sociologiques du XX<sup>e</sup> siècle. La sociologie fonctionnaliste a été élaborée à partir de quelques notions qui lui préexistaient. Elle mobilisa la réflexion du Malinowski qui utilisa le fonctionnalisme en anthropologie à partir de la notion de fonction. La notion de fonction constitue une alternative aux théories anthropologiques dominantes, l'évolutionnisme et le diffusionnisme. L'évolutionnisme analyse les pratiques des différentes sociétés comme les résultats de leur évolution, c'est-à-dire par leur degré de développement. Au contraire, le diffusionnisme explique le fonctionnement de la société à partir de l'histoire de transmission de connaissance entre les différents groupes. Malinowski rompt avec ces deux théories en affirmant qu'une société ne doit pas être analysée à partir de sa théorie mais de son fonctionnement. Ainsi, le fonctionnalisme est une théorie utilisée pour la première fois par Malinowski.

#### **III.2.1. Biographie de Malinowski**

Bronislaw Kasper Malinowski est né à Cracovie en Pologne le 7 avril 1884. Il entreprend des études à l'Université Jagellonne de Cracovie. Il prend des cours de philosophie entre 1902 et 1906 puis obtient un doctorat en économie en 1908. Entre 1910 et 1913, il étudie à la London School of Economics à Londres. Il a aussi étudié à Berlin la psychologie avec Wundt.

Entre 1916 et 1922, Bronislaw Malinowski séjourne dans le Pacifique et en Mélanésie ; il travaille en Nouvelle-Guinée, chez les Mélanésiens des îles Trobriand et Luzançay. Entre 1915 et 1918, au cours de trois séjours dans les îles Trobriand, il analyse un type d'échange particulier : la Kùla qu'il décrit dans *Les Argonautes du Pacifique occidental* (1922), inaugurant ainsi l'anthropologie économique. Lors de ses diverses expériences de terrain, il pratique la méthode de l'observation participante. Il a permis de faire évoluer les méthodes anthropologiques, en s'immergeant dans la société trobriandaise pour suivre le mode de vie des indigènes (acculturation temporaire) de manière à ce que sa présence devienne naturelle aux yeux des indigènes, qu'ils ne se demandent plus pour



quelle raison il est présent parmi eux. Il récuse toute approche historique des sociétés qu'il dit "primitives" pour s'attacher aux institutions (famille, pouvoir, droit, magie, religion). Son travail a permis de montrer que pour comprendre une société dans sa totalité, il faut vivre à son contact et la décrire en ses propres termes ; cela implique notamment d'en apprendre la langue. Sa connaissance de l'organisation matrilineaire de la famille trobriandaise lui permet de contester la validité universelle des certaines thèses de la psychanalyse telle l'Oedipe.

Bronislaw Malinowski est connu pour avoir systématisé la pratique de l'anthropologie de terrain et avoir proposé une méthode dite «observation participante», faisant ainsi rupture avec ses contemporains tels James George Frazer, Émile Durkheim ou Marcel Mauss. Il reste également célèbre pour sa formulation d'une nouvelle interprétation anthropologique, le fonctionnalisme, qui s'oppose à la fois à l'évolutionnisme et au diffusionnisme.

Bronislaw Malinowski meurt le 14 mai 1942 à New Haven dans le Connecticut aux États-Unis.

### **III.2.2. Fonctionnalisme de Malinowski**

Le fonctionnalisme de Malinowski représente la première tentative pour étudier une méthode scientifique dans l'observation et l'analyse des sociétés. Malinowski enseignait qu'il faut d'abord observer la réalité vivante sur place, la regarder telle qu'elle est. Il proposait également une démarche intellectuelle qui allait au-delà de la seule observation des faits, en permettant de les regrouper et de chercher à les expliquer d'une manière logique. Malinowski pour mieux préciser son approche fonctionnaliste a été amené à développer la notion de culture autrement que par une simple énumération de son contenu. Il a su saisir le sens profond de la culture en le présentant comme essentiellement une réalité instrumentale dont l'existence s'explique parce qu'elle satisfait les besoins de l'homme d'une manière qui dépasse largement toute adaptation directe à une culture<sup>20</sup>. Le fonctionnalisme de Malinowski suppose que: « *la culture, les privilèges de ses sociaux, les idées, les croyances, et les coutumes humaines qui constituent un vaste appareil mettant l'homme dans une meilleure position pour affronter les problèmes concrets particuliers qui se dressent devant lui, dans son adaptation à son environnement pour donner cours à*

---

<sup>20</sup> Article « *Culture* », op cit, P645.

*la satisfaction de ses besoins* »<sup>21</sup>. Cela veut dire que toute pratique a pour fonction de répondre aux besoins des individus.

### **III.2.3. Approche théorique dans la recherche**

L'approche théorique est un outil intellectuel qui nous permet de voir et d'expliquer la réalité sociale. Ici, nous avons choisi le fonctionnalisme de MALINOWSKI. Il consiste en la lecture de la société comprise à partir des fonctions qui assurent sa stabilité. Et plus précisément, le fonctionnalisme est un courant de méthode qui admet que tout le système a une fonction déterminée et que chaque élément constitutif d'un système a un rôle respectif. Pour cela, le non-respect d'un seul rôle peut engendrer un déséquilibre au niveau du système tout entier.

Dans ce cadre, nous prenons C.E.FOR comme une société qui se compose généralement de plusieurs éléments tels que les partenaires, les responsables, les bénéficiaires. Dans cette situation, chaque élément a sa propre fonction qui se relie l'un à l'autre dans la totalité de l'activité, pour garder le bon fonctionnement de la société afin d'atteindre les objectifs. En effet, la société forme un tout fonctionnel et cohérent si chacun assume la fonction qui lui est destinée.

Dans le premier chapitre, nous avons développé le cadre conceptuel pour pouvoir expliquer les concept-clés et apporté aussi les méthodologies adoptées pour cette recherche. Pour pouvoir utiliser ces méthodologies, nous avons réalisé l'état des lieux en commençant par la monographie du C.E.FOR dans le deuxième chapitre.

---

<sup>21</sup> Bronislaw Malinowski, *les dynamiques de l'évolution culturelle*, Payot, 1970, P73.

## **Chapitre II : CONNAISSANCE MONOGRAPHIQUE DU C.E.FOR**

### **I. CADRE INSTITUTIONNEL**

#### **I.1. Statut juridique**

Crédit Epargne Formation (C.E.FOR) est une association régie par la loi 60-133 du mois d'octobre 1961. C'est une institution de formation professionnelle, non agréée, et une institution de micro finance niveau 1 ayant sa licence, suivant la décision n°00021/2008-CSBF du 23/12/08 inscrit au registre des établissements de crédit agréés N° 18/IMF1/MN/09.

#### **I.2. Historique**

De 1995 à 1997, l'ONG Inter Aide développait un programme intégré d'accompagnement familial pour les familles suivies, issue des quartiers pauvres d'Antananarivo Ville. L'association malgache C.E.FOR mène depuis octobre 2001 un programme de développement économique (micro finance et formation professionnelle) en appui aux familles démunies, en synergie avec les acteurs locaux impliqués dans la lutte contre la pauvreté et afin d'améliorer leurs conditions de vie.

Au cours de son existence, il y a des étapes marquantes de l'histoire du microcrédit grâce à l'ouverture de plusieurs agences, à savoir :

- en 2001 : à sa création, différentes activités étaient en cours : 04 agences de microcrédit existaient dont Isotry (novembre 2001), 67 ha (août 2001), Tsaramasay et Anosibe (Mai 2001). Depuis cette période, l'association intervenait auprès de 39 fokontany ;
- de 2001 à 2003 : une agence de microcrédit est ouverte à Manarintsoa ;
- de 2004 à 2007 : les agences de microcrédit d'Isotry et d'Ambohimanarina ont été ouvertes ;
- en 2008 : Obtention de la licence de l'Institut de la Microfinance de niveau 1 ;
- de 2008 à 2009 : ouverture de l'agence de microcrédit Andravoahangy ;
- de 2010 à 2011 : ouverture de la 9<sup>ème</sup> agence de microcrédit à Andranonahoatra et démarrage des activités de microcrédit en milieu rural.

### I.3. Localisation géographique

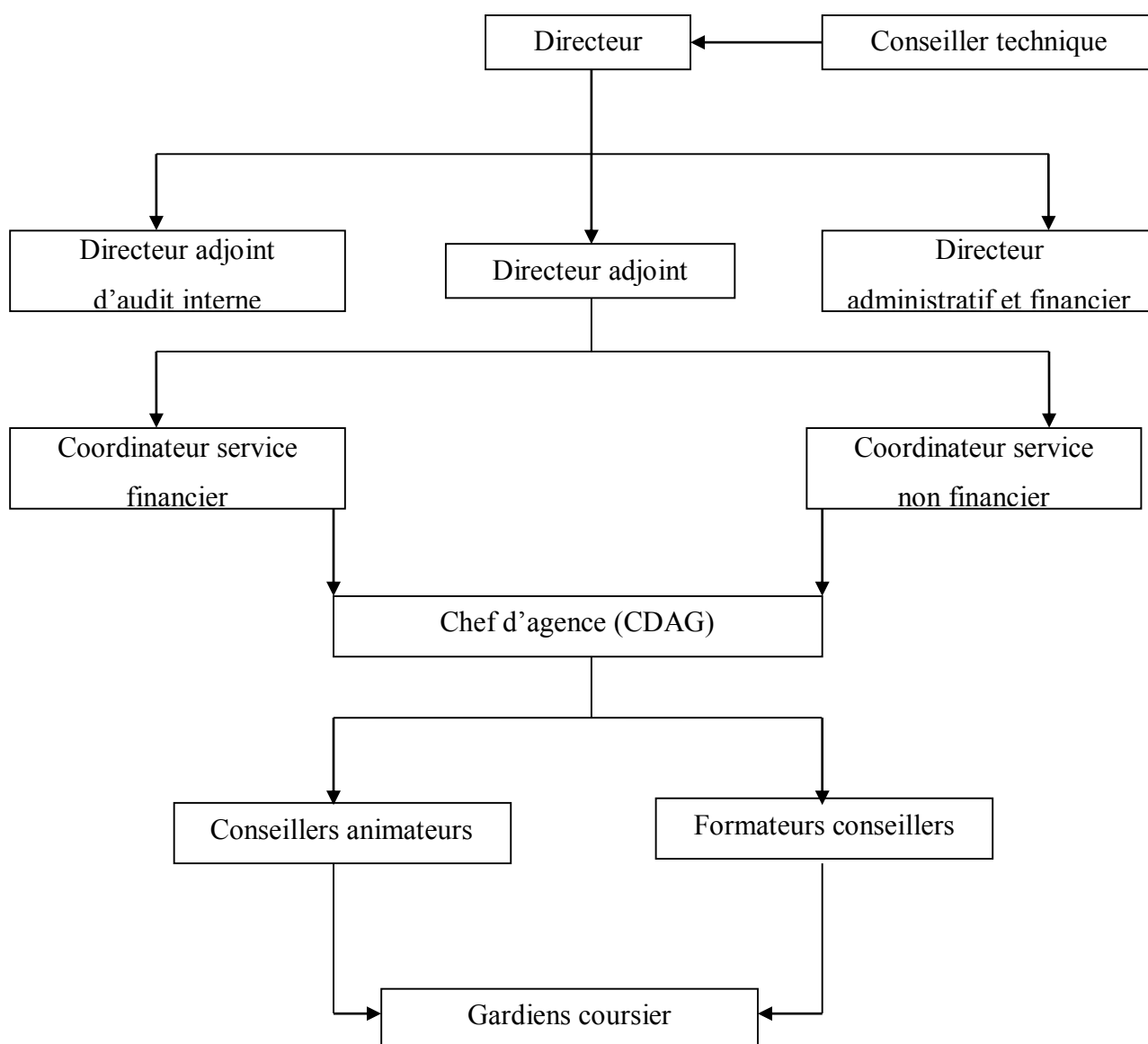
Le siège de C.E.FOR est situé dans la Cité des 67 ha, c'est-à-dire au lot AFA, 67 ha Nord-Ouest, alors que l'agence Tsaramasay se trouve au lot IVT 163 Tsaramasay, à côté de l'Eglise Catholique.

## II. STRUCTURE DE L'ORGANISATION

### II.1. Organigramme du volet microcrédit

Dans cette section, nous allons voir la figure de la structure de l'organisation au près du C.E.FOR en représentant à la fois les divers responsables.

**Figure n° 1 :** Organigramme du volet microcrédit



Source: Manuel 2012 du C.E.FOR.

## **II.2. Fonctions de chaque entité**

### **\* Le conseiller technique**

C.E.FOR bénéficie de l'appui technique d'un conseiller technique détaché par Inter Aide et basé à Antananarivo. Inter Aide est une organisation humanitaire coopéré avec une institution qui a un projet pour lutter contre la pauvreté comme C.E.FOR. Pour cela, le conseiller technique qui est le représentant de l'Inter Aide réalise deux missions par an sur le terrain et suit mensuellement les résultats de C.E.FOR.

### **\* Le Directeur**

Il dirige et coordonne l'ensemble des opérations. Il garantit le respect des orientations du projet et la qualité des actions.

### **\* Le Directeur adjoint**

Il gère, en coordination et sous la direction du Directeur, l'ensemble des activités administratives et financières (gestion du personnel, gestion des stocks, comptabilité, gestion de trésorerie, suivi financier, ... etc.). Il supervise et coordonne l'ensemble des activités financières et non financières.

### **\*Les coordinateurs de services non financier et financier**

Ils coordonnent respectivement les activités financières et non financières, appuyant les agences et assurent les liens entre les agences. Ils supervisent et contrôlent la mise en œuvre des activités.

### **\* Le chef d'agence**

Ils sont responsables et coordonnent l'ensemble des activités financières et non financières dans leurs agences. Ils participent au recrutement, à la formation, au suivi et à l'encadrement des agences de crédit et des formations. Ils coordonnent et décident lors des commissions d'octroi de crédit. Ils sont sous la responsabilité des coordinateurs financiers et non financiers auxquels ils rendent compte des résultats des activités.

### **\* Les formateurs conseillers**

Ils sont responsables des activités de formation, suivi-conseil et accompagnement socio-économique auprès des bénéficiaires. Ils réalisent aussi les séances de sensibilisation et formation, des visites à domicile et sur le lieu de vente pour le suivi-conseil, suivi de fonds et l'accompagnement achat avec certains emprunteurs. Leurs actions sont coordonnées par le chef d'agence.

**\* Les conseillers animateurs**

Ils gèrent l'ensemble des étapes de la procédure de crédit et d'épargne en contact direct avec les familles bénéficiaires. Ils réalisent aussi des visites à domicile et sur le lieu de vente des bénéficiaires potentiels, étudiant les demandes de prêt ; ils sont responsables de la collecte des remboursements de crédit et d'épargne, ainsi que du recouvrement dans chaque agence, leurs actions sont coordonnées par le chef d'agence.

**\* Le gardien coursier**

Il appui le responsable de la sensibilisation de masse (affichage, banderole, ...), ils réalisent aussi le service de gardiennage.

**II.3. Missions, activités et objectifs du volet microcrédits**

**\*Les missions**

Les missions du volet micro crédit du C.E.FOR sont :

-Réduire la pauvreté dans les quartiers défavorisés et les communes périurbaines d'Antananarivo, à travers l'insertion socio-économique des populations les plus démunies.

-Soutenir la création et le développement d'activités génératrices de revenus afin d'augmenter le revenu des familles et d'améliorer leurs conditions de vie.

**\* Les activités**

L'association C.E.FOR a réalisé un projet intitulé : « *accès aux services financiers et non financiers aux familles pauvres et vulnérables des communes limitrophes de la commune urbaine d'Antananarivo* », c'est-à-dire dans les 192 fokontany, par le volet microcrédit. Dans ce cadre, elle effectue des actions la sensibilisation dans les quartiers d'intervention, les enquêtes sociales, les visites à domicile et sur les lieux de vente, l'octroi de prêts productifs, le recouvrement des arriérées, la formation des bénéficiaires et le suivi-conseil des emprunteurs en difficulté.

**\* Les objectifs**

Objectif général : c'est la réduction de la pauvreté dans les quartiers pauvres de la commune urbaine d'Antananarivo. La finalité du programme est de permettre aux bénéficiaires d'insérer dans le secteur formel classique en tant que travailleurs indépendants, dans les activités semi-rurales (élevage, maraichage, artisanat, commerce de proximité, ...etc.).

Les objectifs spécifiques sont :

- développer l'accès au microcrédit productif et à l'épargne ;

- rendre autonome les bénéficiaires par le renforcement des compétences ;
- développer une action de proximité pour favoriser l'accès aux services de C.E.FOR pour les populations cibles.

En bref, les objectifs spécifiques du microcrédit est d'augmenter les revenus des familles, soutenues par la création et le développement d'activité génératrice de revenu grâce à une offre accessible et de proximité de financement.

## **II.4. Les ressources**

### **II.4.1. Les partenaires**

Les partenaires sont des organisations ou des associations qui apportent des appuis (techniques ou financières, ou autres) au niveau d'une institution ou entreprise. Au sein du C.E.FOR, ils se divisent en trois catégories :

#### **- Partenaires financiers**

C.E.FOR bénéficie le soutien financier aux organisations ou aux associations, comme: Union Européenne, Inter Aide, Fonds social de Développement (FSD),...etc.

- **Partenaire Techniques** : ENDA OI, Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).

- **Partenaire publics** : Fokontany, communes, districts, régions ; Ministères (de la Population, de l'Education Nationale, des Finances et du Budget, Fonction Publique).

Les partenaires jouent un rôle important dans le bon fonctionnement de l'institution. Ils ne sont pas suffisants de réaliser le fonctionnement de l'institution mais C.E.FOR a besoin des moyens humains.

### **II.4.2. Moyens humains**

Ce sont l'ensemble des personnes employées au sein de l'institution pour réaliser toutes les activités. Il y a ce qu'on appelle l'équipe d'encadrement, l'équipe opérationnelle, et l'équipe d'appui :

- **équipe d'encadrement** : Directeur de C.E.FOR, Conseiller technique Inter Aide, Directeur adjoint administratif et financier, coordinateur des services financiers, coordinateur des services non financiers ;

- **équipe opérationnelle** : chef d'agence, conseillers animateurs, formateurs conseillers, gardiens coursiers ;

- **équipe d'appui** : opérateurs de saisie, auditeur interne, comptable vérificateur logiciel. La réalisation l'activité exige la présence des matériels. Concernant à cela, nous allons voir comme suite :

#### **II.4.3. Moyens matériels**

Ce sont l'ensemble des équipements nécessaires dans la réalisation des activités. Pour C.E.FOR, les matériels sont : le bureau de liaison à 67 ha, 09 agences de micro crédit. Il y a aussi des matériels roulants, comme motos, bicyclettes.

En bref, les ressources prennent une valeur très importante dans une institution car on peut dire qu'elles sont le moteur pour pouvoir réaliser toutes les activités dans un projet.

### **III. LES BAS-QUARTIERS D'ANTANANARIVO**

La capitale malgache Antananarivo s'est historiquement bâtie sur des collines. Par conséquent, il y a des parties hautes et il y a aussi des parties basses qui constituent des rizières et des canaux d'évacuation d'eau. Ces dernières s'appellent « bas quartiers ». Avec le développement de la ville, les nouveaux habitants se sont installés dans les bas-quartiers. A l'heure actuelle, nous avons constaté la croissance de l'effectif de la population dans cette zone. Pour cela, elle devient exiguë à cause de différentes constructions. Plusieurs constructions sont illicites dans les bas quartiers, par exemple construction des maisons au-dessus des canaux d'évacuation d'eau. Cette situation entraine des problèmes pour l'évacuation des eaux usées. Ainsi, différents quartiers de la ville sont victimes d'inondations à chaque saison de pluies, et même en saison sèche, car il n'y a plus de passage de l'eau, comme le montre les images ci-dessous.

#### **Photos n° 1, 2, 3,4 : Les bas-quartiers d'Antananarivo**



Source : Recherche personnelle, 2013



D'après ces photos, nous voyons la prolifération des constructions illicites et l'environnement malsain et pollué dans lesquels vit cette population. Les eaux de pluie mélangées aux eaux usées stagnent dans toutes les ruelles étroites et dans les habitations de la population. A cause de ces problèmes, les gens attrapent toutes sortes de maladies, telles que les maladies dermatologiques pour les pieds, les maladies diarrhéiques et pulmonaires et ce sont les enfants qui sont les premières victimes.

La première partie nous montre la définition des mots clés dans le cadre conceptuel, les approches utilisées dans la recherche et la monographie du C.E.FOR dans le cadre expérimental. C'est ainsi que nous avons constaté que, comme toutes les institutions financières, C.E.FOR a sa propre structure pour garder le bon fonctionnement de l'institution. Nous avons apporté aussi les connaissances concernant les bas quartiers à Antananrivo. Ainsi, cette partie a une valeur importante parce qu'elle nous donne l'état des lieux et les méthodes utilisées pendant la recherche. Maintenant, nous allons faire l'évaluation des résultats de notre enquête pour la scientificité de notre mémoire dans la deuxième partie.

**Deuxième partie :**  
**ANALYSE DE L'ADEQUATION DE  
PRESTATIONS DE C.E.FOR ET DES  
BESOINS DE LA POPULATION CIBLE**

Dans cette deuxième partie, nous allons voir l'analyse de l'adéquation de prestations du C.E.FOR et les besoins de la population cible. Celle-ci se concentre principalement sur la vérification des hypothèses, par l'analyse de :

- la situation de vie de la population cible et l'appui du C.E.FOR (chapitre III);
- la perception des gens sur les institutions financières (chapitre IV) ;
- les impacts du micro finance du C.E.FOR envers la population cible (chapitre V).

### **Chapitre III: LA SITUATION DE VIE DE LA POPULATION CIBLE ET L'APPUI DU C.E.FOR**

C.E.FOR offre des aides au sein de la population des bas quartiers pour pouvoir améliorer leur niveau de vie. Cela nous mène à poser la question : pourquoi C.E.FOR cible- il cette population? Cette question nous conduit à connaître la situation de vie de la population cible.

#### **I : LA SITUATION DE VIE DE LA POPULATION CIBLE**

##### **I.1.Origine sociale**

D'après les entretiens avec les chefs fokontany, la population atterrit, en général, dans les bas quartiers à cause du phénomène migratoire. Cela veut dire que chaque famille a ses raisons pour habiter dans ces quartiers. Cette situation nous pousse à faire une enquête auprès des habitants pour pouvoir connaître vraiment leurs origines sociales.

Les familles que nous avons enquêtées ont cité plusieurs facteurs, qui sont :

##### **❖ le chômage**

Le chômage est un facteur qui engendre le phénomène migratoire, au niveau de nombreuses familles, vers les bas quartiers. Le sondage confirme que les 47% des ménages enquêtés sont victimes de la perte d'emploi. Cette situation entraîne un problème financier qui est la source des difficultés familiales comme les dettes du loyer, l'écolage des enfants, la nourriture,...etc. Par conséquent, ils sont contraints de quitter la maison dans laquelle ils ont vécu afin de minimiser les dépenses. Puis, ils déménagent dans les bas quartiers pour louer des terrains, et construire des maisons en bois. Un chef de famille qui a travaillé dans une zone franche a témoigné et nous a dit que sa famille qui habitait à Andoharanofotsy a déménagé pour Antohomadinika à cause du chômage car, il est difficile de trouver un emploi. Ainsi, la famille n'a pas pu payer le loyer et elle a préféré s'installer dans les bas quartiers.

##### **❖ Exode rural**

L'exode rural est un mouvement où, faute de terrains cultivables la population de la campagne quitte leurs terres, ou encore par manque de productivité qui permette de nourrir la famille, ajouté à l'insécurité grandissante à la campagne, elle préfère s'installer en ville. Les 36% de l'échantillon en font partie. Ces familles ont abandonné leur plantation et leur élevage dans le milieu rural et ont décidé de venir en ville à cause de l'insécurité et le changement climatique qui sont les blocages des activités rurales. En plus, ils ont vendu leur terrain pour se construire une nouvelle vie dans la ville. Nous avons

constaté que cette migration a pour but d'améliorer le niveau de vie. Mais, l'argent diminue peu à peu à cause du paiement de loyer, de l'achat de nourriture et de la recherche d'emploi. Devant ce problème, les ménages doivent chercher des moyens pour pouvoir réduire les dépenses familiales. Alors, ils décident de vivre dans des maisons en bois dans les bas quartiers.

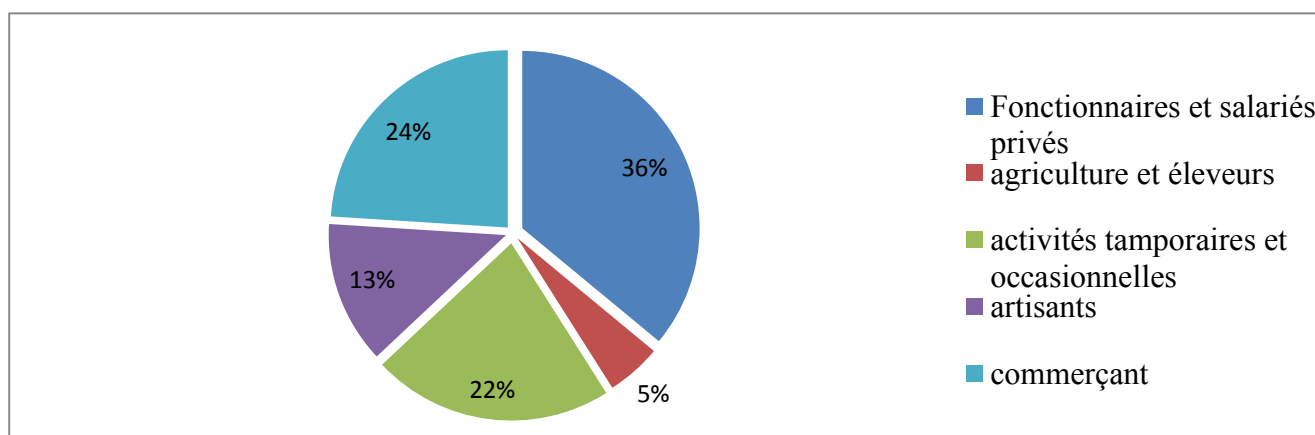
Le 17% des enquêtés ont vécu dans ces quartiers depuis au moins deux générations, c'est-à-dire qu'ils ont hérité de leurs maisons et terrains. Nous avons observé lors de la descente sur terrain que ces maisons sont vétustes et sans réhabilitation. Par ailleurs, nous avons constaté que depuis longtemps ces ménages louent des terrains aux nouveaux venus qui viennent s'installer dans cette zone. Dans cette situation, la location du terrain coûte de 5 000 Ariary par mètre carré par mois.

En bref, nous avons constaté que nombreuses familles qui vivent dans ces quartiers n'habitaient pas loin de la ville précédemment, mais à cause des problèmes financiers, elles ont été contraintes de venir dans cette zone. Nous voyons que la plupart des constructions sont illicites et ne suivent aucune norme de salubrité (absence de latrine, exigüité et humidité de l'endroit,...ect). D'après cela, nous allons voir le quotidien de ces personnes.

## I.2. Le quotidien de ses personnes des bas quartiers

D'après les chefs fokontany, la majorité de la population qui habite dans les bas quartiers vivent grâce aux activités du type occasionnel et temporaire, comme porteur, docker, lavandière, commercial. Ensuite, il y a aussi une partie de ces personnes qui travaillent dans l'administration, banques,...etc. L'entretien avec la population cible pour connaître vraiment leurs activités sera présenté dans le diagramme suivant:

**Diagramme N°1** : Répartition des 60 ménages selon le Catégories sociales et Professionnelles.



Source : Enquête personnelle, 2013

D'après ce diagramme, il y a plusieurs activités exercées par la population qui habite dans les bas quartiers. Les 36% des personnes enquêtées sont des fonctionnaires et des salariés privés mais ils ne peuvent pas bénéficier des aides du C.E.FOR étant donné qu'ils ont des revenus fixes et réguliers. Par ailleurs, 64% des familles survivent grâce aux activités commerciales, et activités du type occasionnel et temporaire.

#### ➤ **Activités commerciales**

D'après l'enquête, nous avons constaté que les activités commerciales sont les activités principales de la population, parce qu'elles constituent 24% des ménages enquêtés. Durant la descente sur terrain, nous avons observé l'existence de cette activité presque dans tous les fokontany des bas quartiers. La plupart font des commerces informels, comme des ventes à la sauvette, autrement dit un petit commerce comme la vente de biscuits, bonbons, pistaches et le capital utilisé varie de 2 000Ar à 10 000Ar. A titre d'exemple, une vendeuse de pistaches a dit qu'elle fait cette activité avec un budget de 2 000Ar pour acheter 1 Kg de pistache. Pour cela, elle gagne au maximum 800Ar de bénéfice par jour. En outre, une femme utilise 5 000Ar dans la vente de goûter des élèves (bonbons, biscuits, chewing gum). Elle a un bénéfice d'environ 1 500Ar par jour. En résumé, les résultats de l'enquête montrent que les familles qui vivent de cette activité gagnent entre 800Ar à 2 000Ar par jour, sauf la vente de friperie, et la vente de chaussures, qui rapportent des bénéfices de deux fois plus que le prix d'achat.

**Photos n°5, 6, 7** : Activités commerciales de la population des bas quartiers.



*Source : Recherche personnelle, 2013*

#### ➤ **Activité du type occasionnel et temporaire**

Les résultats d'enquête montrent que les activités du type occasionnel et temporaire prennent 22% des enquêtes. Ils constituent le deuxième rang après l'activité commerciale. Les porteurs, les dockers, les lavandières appartiennent à cette activité.

D'après la définition donnée par la population enquêtée, le porteur est un groupe de deux à quatre personnes qui effectuent ensemble un travail de transporteurs des marchandises comme légumes, balles de friperies, meubles ... etc. Les porteurs utilisent la charrette comme moyen de transport. Les hommes sont plus nombreux dans cette activité, mais il y a aussi des femmes, il arrive que la famille toute entière forme un groupe pour s'adonner à cette activité. Concernant le salaire, les résultats de notre enquête indiquent que les revenus varient entre 3 000Ar à 10 000Ar par voyage. Le salaire dépend de la quantité, le poids de la marchandise, et aussi la longueur du trajet. Le porteur a dit qu'un groupe fait deux à quatre voyages dans une journée. Les jours du marché sont les moments où il y a le plus de travail, surtout le matin et en fin de journée. Ainsi, une équipe gagne 6 000Ar à 40 000Ar par jour c'est-à-dire 1 500Ar à 10 000Ar par personne, par jour. Nous avons constaté que les revenus journaliers de la famille sont instables.

Ensuite, le docker est un ouvrier au chargement ou déchargement des marchandises de camion ou autres. C'est un travail individuel. Le salaire dépend du voyage effectué par chacun. A la fin de leur activité, les dockers comptent le nombre des voyages effectués et prennent tout de suite leur salaire. Après cela, ils cherchent d'autres clients. D'après les entretiens avec les dockers, ils gagnent au minimum 500Ar par jour, et au maximum 2 000Ar, mais cela dépend de l'existence des activités disponibles dans une journée.

Enfin, concernant la lavandière, c'est une activité destinée spécialement pour les femmes. Notre enquête montre que, parmi le 22% des ménages qui vivent dans les activités du type occasionnel, les 11.5% des ménages exercent cette activité de lavandière. D'après les entretiens, il y a des femmes qui gagnent un salaire journalier entre 2 000Ar à 4 000Ar par jour par femme. Le salaire dépend du nombre de linge à laver. Le travail débute, en général, à 8 heures et se termine à 11 heures. Les lavandières cherchent au jour le jour leurs clients. Il existe aussi des femmes qui font cette activité avec un salaire mensuel entre 100 000Ar à 150 000Ar par mois. Ces femmes travaillent pour une famille attirée mais ce cas est rare.

**Photos n° 8;9;10** : Les activités du type occasionnel et temporaire.



8



9



10

*Source : Recherche personnelle, 2013*

Nous pouvons montrer dans cette rubrique, que les revenus familiaux, dans les activités du type occasionnel et temporaire, ne sont pas stables car elles dépendent de l'existence de travail dans la journée. Ainsi, la population cherche au jour le jour de l'argent pour pouvoir assurer les besoins minimum de leur famille.

➤ **Activités agricoles et élevages**

Ces deux activités sont des activités rurales pratiquées en milieu urbain. Ici, seulement 05% des enquêtés vivent de cette activité. Concernant l'activité agricole, la culture maraîchère, et la culture vivrière sont les plus pratiquées. La majorité des rendements est constitué de produits comme le riz, le manioc, des légumes qui sont les ressources financières qui assurent aussi la nourriture de la famille.

En ce qui concerne l'élevage, il occupe aussi une grande place dans la vie paysanne. Nous avons observé que l'élevage de la vache laitière, de porc, de poulets de chair est le plus courant. Les paysans ne peuvent pas exercer cette activité à grande échelle mais uniquement au nombre de deux ou trois à cause de l'insuffisance financière et du manque de surface disponible.

**Photos n° 11 ; 12 ; 13**: Activités rurales.



11



12



13

*Source : Recherche personnelle, 2013*

En bref, les activités agricoles assurent à la fois les revenus et la nourriture des paysans. Elles ont un but lucratif et après la vente, ils ont des capitaux pour pouvoir faire face aux activités des prochaines saisons. Dans ce cas, nous avons constaté qu'il n'y a pas de



croissance de fonds dans l'activité, parce qu'il est à la fois utilisé pour assurer aussi les besoins de la famille. Ainsi, il est normal si cette activité ne peut passer développer et si la vie familiale s'appauvrit, car les besoins familiaux s'accroissent mais pas l'activité.

➤ **Activités artisanales**

Durant la descente sur terrain, nous pouvons dire que ce type d'activité est assez rare dans le quartier parce que seulement 13% des ménages la pratiquent parmi les 60 enquêtés. Dans cette activité, les résultats de l'enquête montrent que la rareté est causée par l'insuffisance financière et le manque de compétences. La briqueterie, la charpenterie, la couture sont les activités pratiquées. Les matières premières utilisées sont chères, mais ces activités rapportent beaucoup de bénéfices par rapport aux autres activités. Par exemple, un père de famille en train de prendre une commande de 20000 briques avec son équipe, nous raconte leurs dépenses dans cette activité. Il loue une parcelle de 100 000Ar pour fabriquer les briques ; il a besoin de trois personnes pour aider à la fabrication pendant trois jours, à raison de 5000 Ar par personne ; il utilise du son pour la cuisson des briques au prix de 150 000Ar. Pour cette commande, ses dépenses s'élèvent à 265 000Ar, or, une brique coûte 25Ar. Alors, 20 000Ar briques coûtent 500 000Ar. Ainsi, ses bénéfices sont de 235 000Ar pour cette commande. Mais cette activité n'est pas permanente, elle existe uniquement pendant la saison sèche. Nous avons constaté, ainsi, la difficulté de la population dans ce secteur d'activité lorsqu'elle n'a pas des fonds à utiliser.

**Photos n° 14 ; 15 :** Type d'activité artisanale.



14



15

*Source : Recherche personnelle, 2013.*

En résumé, nous avons constaté, durant la descente sur terrain, que la plupart de la population des bas quartiers vit dans une situation précaire pour combattre le chômage, confronté à une recherche de revenus aléatoires, où elle doit chercher au jour le jour l'argent et nourrir (la famille). Nous voyons cette situation dans la vie quotidienne de la population qui se sacrifie pour exécuter des travaux très durs et plutôt physiques afin de

subvenir aux besoins minimum de la famille. Et ce ne sont pas les seuls problèmes vécus par ces habitants.

### I.3. La population des bas quartiers et la pauvreté

A partir de l'observation directe, nous avons vu que la majorité de la population vit dans le dénuement. Non seulement elles sont pauvres du point de vue financier mais aussi du Point de vue physique, intellectuel et sanitaire.

**Photos n°16; 17; 18; 19:** La pauvreté dans les bas quartiers.



16



17



18



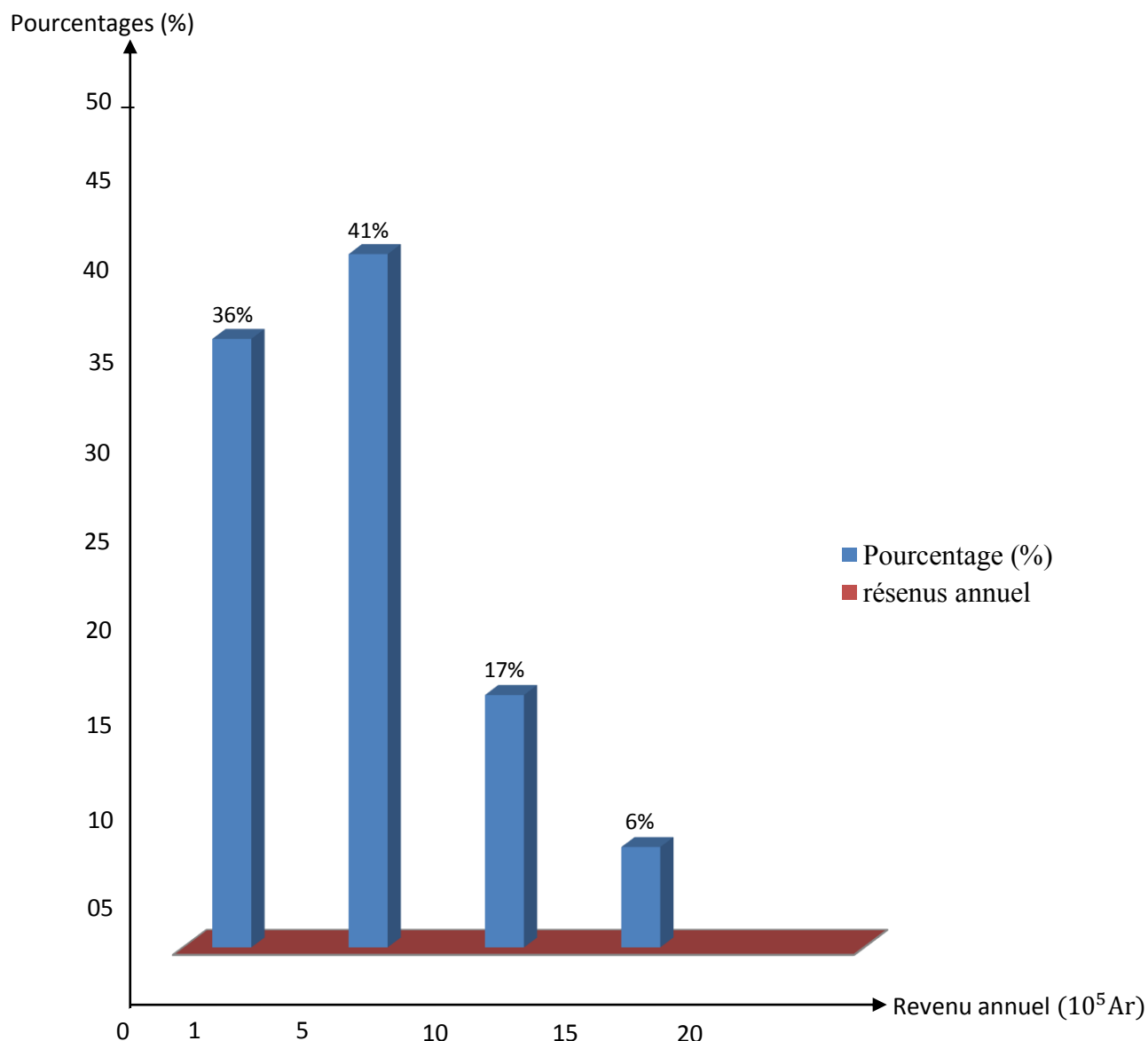
19

Source : Recherche personnelle, 2013

- La pauvreté financière

D'après les entretiens avec la population cible, il ressort un constat général: « nous vivons dans la pauvreté à cause de l'insuffisance de moyen financier. A cause de cela, nous ne pouvons pas élaborer de projets pour améliorer notre niveau de vie ».Ce genre d'affirmation nous a amené à aborder le problème des revenus auprès des 60 ménages enquêtés.

**Diagramme n°02 :** Répartition des 60 ménages selon le revenu annuel



Source : Enquête personnelle, 2013.

D'après ce diagramme, 41% des familles enquêtées gagnent entre 500 000Ar et 1000 000Ar par an, alors que 36% vivent d'un revenu annuel compris entre 100 000Ar et 500 000Ar par an. D'un autre côté, la Banque mondiale affirme que la population qui gagne moins de deux dollars par jour est qualifiée de population pauvre. Ainsi, le 77% (36% + 41%) des ménages enquêtés vivent dans la pauvreté, alors que, seulement le 23% (17% + 6%) des ménages gagnent plus de 1 000 000Ar par ans, on peut dire qu'ils vivent au-dessus du seuil de la pauvreté, car ils gagnent plus de 2 500Ar par jour.

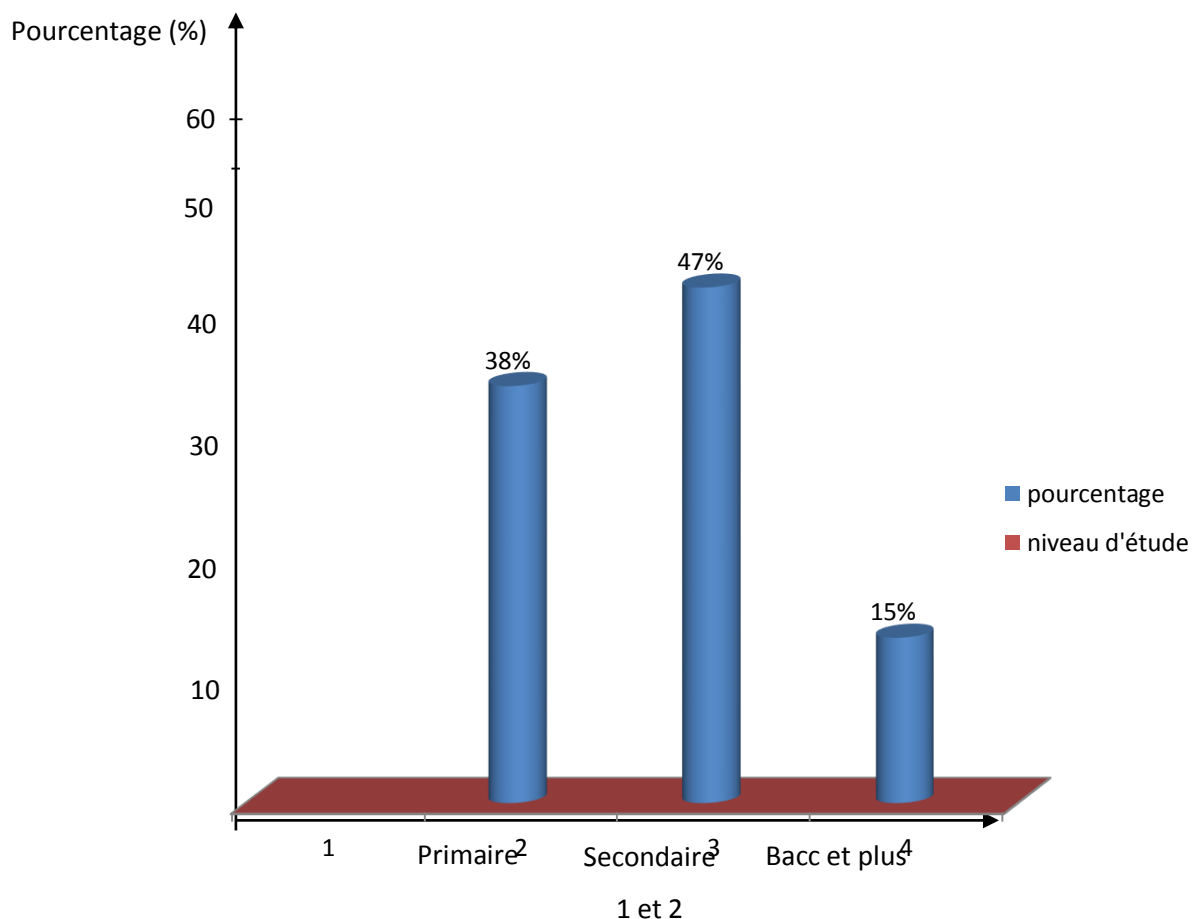
- **La pauvreté physique**

Notre observation a permis de constater que les gens sont mal vêtus, mal coiffés, et chétifs, à cause de la sous-alimentation et la dureté des travaux. Ils vivent dans l'insalubrité et dans la misère car l'enquête nous montre que 38% des familles mangent seulement une fois par jour, 43% mangent deux fois par jour et seulement 19% mangent trois fois par jour. Ainsi, nombreux sont en carence alimentaire à cause de l'insuffisance des moyens financiers surtout les enfants, et cela se voit sur leur visage qui reflète la vie dure qu'ils endurent.

- **La pauvreté intellectuelle**

Intellectuellement, la majorité de la population des bas quartiers est pauvre. Le diagramme suivant représente le résultat du sondage concernant le niveau d'études du chef de famille dans les 60 ménages.

**Diagramme N°3** : Répartition des 60 ménages selon les niveaux d'études.



Source : Enquête personnelle, 2013.

D'après ce diagramme, nous voyons que seulement 15% des enquêtés ont le niveau Baccalauréat et plus, les 47% s'arrêtent au niveau secondaire et les 38% ne dépassent pas le niveau primaire. En conséquence, leurs activités se limitent dans les petits métiers non rémunérateurs. Puis, plusieurs parents ne peuvent pas éduquer leurs enfants à cause de la pauvreté financière. Ainsi, du point de vue intellectuel la population des bas quartiers est pauvre. Cela se traduit par des comportements sans civisme, et du langage pauvre. Alors, la majorité de la population vit au jour le jour, et n'a pas d'espoir pour l'avenir.

- **La pauvreté sanitaire**

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, « *la santé est l'état de complet bien-être physique, mental et social qui consiste à l'absence de la maladie, et d'infirmité. Puis, l'environnement humain correspond à l'air que nous respirons, l'eau que nous buvons, les nourritures que nous mangeons, le climat ou l'ambiance physique dans lesquels nous vivons* ». Cela implique l'existence des relations réciproques entre l'homme et son environnement.

La population des bas quartiers vit dans l'absence d'hygiène totale, dont la stagnation des eaux usées, l'excréta, l'éparpillement des déchets industriels comme les papiers, les produits plastiques, les cartons,...etc, et les ordures ménagères qui attirent les rats et les mouches. Ils jettent tous leurs déchets à côté de leurs maisons. Cette situation entraîne la pollution de l'air dans ces quartiers. Ceci s'ajoute, ceux qui vivent dans des maisons en bois avec l'humidité du sol, or la condition d'habitation est très importante pour la santé. Quant à la construction, elle ne suit pas les normes, en terme d'ensoleillement, d'aération, de dimension des pièces (hauteur : 2,5 m, surface : 14 m<sup>2</sup>, volume : 33 m<sup>3</sup>, éclairage : 1/6 de la pièce), la plupart n'ont pas de latrine ni de douche. Les constructions des bas quartiers sont presque toutes illicites et on y utilise la bougie et des lampes à pétrole comme éclairage. Par conséquent, la population dans cette zone est très vulnérable aux épidémies car les problèmes environnementaux entraînent des conséquences très néfastes pour la santé.



**Photos n°: 20 ; 21 ; 22 ; 23:** La pollution dans les bas quartiers.



20



21



22



23

Source : Recherche personnelle, 2013

**Tableau n° 6:** Les impacts de la dégradation environnementale sur la santé

<b>Problèmes environnementaux dans les bas quartiers</b>	<b>Impacts sur la santé</b>
Pollution de l'air à cause des eaux usées, des excréta, des éparpillements d'ordures ménagères et des déchets industriels.	Apparition de trouble respiratoire, des maladies infectieuses, des maladies parasitaires, des épidémies (cholera, peste, ...)
Le manque d'hygiène : hygiène corporelle, vestimentaire, alimentaire et hygiène de l'habitat.	Prolifération des agents infectieux, Existence des maladies diarrhéiques et aussi des maladies de la peau.
Promiscuité du milieu d'habitation.	Les chambres exigües conditionnent la mauvaise ventilation et entraînent la maladie contagieuse comme la tuberculose.
Bruits	Il entraîne le stress, le trouble de concentration, l'insomnie.
Carence nutritionnelles	Apparition des maladies provenant de la malnutrition protéino-calorique comme le marasme et le kwashiorkor.

Source : Recherche personnelle, 2013.

D'après ce tableau, nous pouvons voir que notre santé dépend étroitement de l'environnement dans lequel nous vivons. Selon la définition de l'OMS, nous pouvons dire que la population riveraine des bas quartiers s'expose aux risques sanitaires.

Cette section nous permet de voir le mode de vie de la population des bas quartiers. La situation de vie de la population montre que ces quartiers font partie des quartiers défavorisés. Par conséquent, les habitants pensent qu'ils sont marginalisés. C'est pourquoi, elle a besoin d'aide pour pouvoir améliorer ses conditions de vie. Alors, quel appui apporte C.E.FOR ?

## II. L'APPUI DU VOLET MICRO CREDIT DU C.E.FOR

Après l'étude sur les conditions de vie de la population des bas quartiers, nous avons pu constater que cette population a besoin d'aide. Ainsi, C.E.FOR a pris ses responsabilités en apportant son appui à la population vulnérable. Pour ce faire, le Crédit Epargne FORMation a créé deux sections principales, appelés « volets », ce sont le volet microcrédit et le volet formation. Notre travail se concentre sur le volet microcrédit. Il est important de déterminer les offres pour les bénéficiaires.

### II.1 .Le prêt productif C.E.FOR

Le volet microcrédit du C.E.FOR propose un ou plusieurs prêts productifs individuels pour pouvoir aider les ménages vulnérables à dépasser leur souffrance. Afin d'y voir clair, nous allons présenter le tableau suivant :

**Tableau n° 7:** Les conditions du prêt productif C.E.FOR.

Type de prêt Conditions	Prêts urbains		Prêts ruraux	
	Premier prêt	Prêt successif	Premier prêt	Prêt successif
Montant maximum	200 000 Ar	3 000 000 Ar	400 000 Ar	3 000 000 Ar
Taux d'intérêt	3%	Prêt < 600 000 Ar : 3% Prêt > 600 000 Ar : 2,5%	2,5%	2,5%

Type de prêt Conditions	Prêts urbains		Prêts ruraux	
	Premier prêt	Prêt successif	Premier prêt	Prêt successif
Durée de remboursement	4 à 6 mois Hebdomadaire Mensuel ou Bimensuel	6 à 12 mois Hebdomadaire ou Mensuel ou Bimensuel	6 à 12 mois Hebdomadaire ou Mensuel ou Bimensuel	6 à 12 mois Hebdomadaire ou Mensuel ou Bimensuel
Epargne préalable	Aucune	-Pas d'épargne préalable si Prêt $\leq$ 200 000 Ar -Prêt entre 200 000 Ar et 1 000 000 Ar : épargne de 10% du prêt octroyé -Prêt $\geq$ 1 000 000 Ar donc épargne de 25% du prêt octroyé	Aucune	-Pas d'épargne préalable pour le - Prêt $\leq$ 200 000 Ar -Prêt entre 200 000 Ar et 1 000 000 Ar : épargne de 10% du prêt octroyé -Prêt $\geq$ 1 000 000 Ar : épargne de 25% du prêt octroyé
Epargne liée au prêt à emprunter	25% du capital emprunté	-Prêt $\leq$ 1 000 000 Ar: épargne de 25% du capital emprunté -Prêt $>$ 1 000 000 Ar : épargne de 10% du capital emprunté	25% du capital emprunté	-Prêt $\leq$ 1 000 000 Ar: épargne de 25% du capital emprunté -Prêt $>$ 1 000 000 Ar : épargne de 10% du capital emprunté
Frais de dossier	1% du montant octroyé			
Garant	1 garant			

Source : Réunion d'information et enquête personnelle, 2013.

D'après ce tableau, nous voyons d'abord deux types de prêt, ce sont:

- le prêt productif urbain : pour l'activité commerciale ou artisanale;
- le prêt productif rural: pour l'activité rurale comme l'agriculture, l'élevage.



Dans ces types de prêt, les bénéficiaires peuvent emprunter une fois (le premier prêt) ou plusieurs fois (prêts successifs) jusqu'au montant maximum du prêt (3 000 000Ar). Pour cela, le taux d'intérêt est fixé entre 2,5% à 3% par mois mais cela dépend du type et du montant de prêt. Puis la durée de remboursement atteint de 6 à 12 mois, sauf le premier prêt urbain qui est de 4 à 6 mois. A ce niveau, l'emprunteur qui pratique l'activité rurale doit avoir une activité complémentaire pour pouvoir respecter les conditions de remboursement, parce que les activités rurales ont besoin de temps pour produire des récoltes. Nous voyons sur le cas du premier prêt dans le tableau ci-dessus, que le prêt productif C.E.FOR n'a pas besoin de garantie ou d'épargne préalable. En contrepartie, l'emprunteur doit épargner lorsqu'il rentre dans le prêt successif, c'est l'épargne liée au prêt à emprunter. Enfin, les frais de dossier sont fixés à 1% du montant octroyé.

Concernant le garant, il doit satisfaire aux conditions suivantes :

- le garant peut être toute personne présentée par l'emprunteur : conjoint, membre de la famille ou autre ;
- il doit être résident dans une zone d'intervention du C.E.FOR ;
- Agé de 21 ans au minimum et de 70 ans maximum;
- il ne doit pas être en situation d'handicap, tutelle, ... etc.
- un salarié du C.E.FOR ne peut pas être garant;
- un garant ne peut pas être un emprunteur enregistrant des arriérés;
- Le garant n'est pas une personne exerçant une activité du type : avocat, huissier, gendarme, policier, officier de justice, ...etc.

## **II.2. Assurance maladie AFAFI**

Une expression malgache affirme que « *Ny fahasalamana no voalohan-karena* », ou « la santé est la première richesse de l'homme ». La santé est donc l'une des priorités du système du C.E.FOR parce que les dépenses d'hospitalisation non prévisibles par le bénéficiaire entraînent une baisse du revenu familial qui constitue un motif de difficulté de remboursement. Ainsi, C.E.FOR apporte un appui pour la santé aux bénéficiaires. Ceci est assurée par AFAFI (Aro ho an'ny FAhasalamanan'ny Fianakaviana), une association partenaire du C.E.FOR. Tous les emprunteurs doivent bénéficier de cet appui.

L'AFAFI aide les familles bénéficiaires du C.E.FOR en matière de santé. Nous allons représenter les conditions de l'AFAFI dans le tableau ci-dessous :

**Tableau n° 8:** Les conditions pour l'AFAFI

Type de prêt Conditions	Prêts urbains		Prêts ruraux	
	Premier prêt	Prêt successif	Premier prêt	Prêt successif
Droit d'adhésion	1 000 Ar			
Cotisations	Prêt < 100 000 Ar : 500 Ar par mois Prêt entre 100 000 et 400 000 Ar : 1 000 Ar par mois Prêt > 400 000 Ar, 2 000 Ar par mois			

Source : Réunion d'information et enquête personnelle, 2013.

D'après ce tableau, les bénéficiaires doivent payer la cotisation qui dépend du montant du prêt à emprunter. Il est ainsi, obligatoire de l'acquitter pour l'emprunteur du crédit productif. Pour cela, l'AFAFI prend en charge, en général, l'enfant de moins de 18 ans pour toutes les familles bénéficiaires du C.E.FOR. Il y a une convention de l'AFAFI avec plusieurs médecins privés, CSB et des pharmacies. Pour cela, les bénéficiaires du C.E.FOR gagnent une réduction des prix de médicament, consultation gratuite, ...etc.

### III. LES CONDITIONS D'AGREMENT DU BENEFICIAIRE

En général, le recrutement des nouveaux bénéficiaires se fait de manière hebdomadaire.

#### III.1. Profils des bénéficiaires

Les bénéficiaires du C.E.FOR sont des personnes :

- ayant plus de 21 ans ;
- présentant des conditions de vulnérabilité et de pauvreté ;
- souhaitant créer ou développer une activité génératrice de revenu ;
- résidant obligatoirement à l'adresse indiquée lors de la constitution du dossier, depuis au moins 6 mois ;
- résidant ou exerçant son activité sur une zone d'intervention de C.E.FOR ;
- vivant sous le seuil de pauvreté et correspondant aux critères de catégorisation sociale de C.E.FOR ;
- n'étant pas membre de la famille d'un des salariés de l'agence.

### III.2. Les activités non éligibles

Toutes les activités à caractère commercial par exemple petit commerce, prestations de services, artisanat, fabrication de brique, élevage,...etc sont financées par C.E.FOR.

Les activités suivantes sont exclues dans le prêt productif C.E.FOR :

- les jeux de hasard ;
- les ventes de boissons alcooliques, de drogue, de médicaments illicites ;
- les projections de films pornographiques ;
- toutes autres activités contraires aux lois et règlements en vigueur à Madagascar.

### III.3.Fonctionnement général

Chaque institution de microfinance a son propre mode de fonctionnement. Pour C.E.FOR, toutes les activités des personnels se relie de l'une à l'autre.

**Tableau n° 09** : Les taches de chaque agent devant les diverses activités dans l'institution

	ACTIVITES	RESPONSABLES
Processus d'accueil :	- Sensibilisation	-Chef D'EGence (CDAG) - Conseiller Animateur (CA) - Formateur Conseiller (FC) -Gardien Coursier
	- Réunion d'information (RF)	- Chef D'AGence (CDAG)
	- Enquête sur dossier	- Conseiller Animateur (CA)
	- Enquête pré octroi (PO)	- Formateur Conseiller (FC)
	- Visite à domicile (VAD)	- Conseiller Animateur (CA)
	- visite au lieu de vente (VAV)	- Conseiller Animateur (CA)
	- Comité d'octroi	- Chef d'AGence (CDAG) - Formateur Conseiller (FC) - Conseiller Animateur (CA)
	- signature du contrat	- Chef D'Agence (CDAG)
	- Formation obligatoire	- Formateur Conseiller (FC)
Processus		

d'engagement :	- Octroi	- Chef D'AGence (CDAG)
Processus de suivi et évaluation :	- Accompagnement	- Conseiller Animateur (CA)
	- suivi de fonds	- Formateur Conseiller (FC)
	- collecte de remboursement et recouvrement sur terrain	- Conseiller Animateur (CA)
	- suivi conseil	- Formateur Conseiller (FC)
	- suivi hygiène	- Formateur Conseiller (FC)

*Source : Recherche personnelle, 2013.*

Ce tableau nous montre, d'abord, que le fonctionnement du C.E.FOR envers les bénéficiaires se divise en trois étapes, qui sont le processus d'accueil, le processus d'engagement et le processus de suivi et évaluation. Ensuite, nous voyons aussi les différentes étapes à suivre qui correspondent aux personnels responsables pour pouvoir réaliser le projet de développement au niveau des emprunteurs. Enfin, nous avons constaté la collaboration des agents pour pouvoir aider les bénéficiaires à surmonter dans la pauvreté qu'ils vivent. Pour cela, d'après C.E.FOR, on peut diviser les personelles en deux catégories. Ce sont le personnel en Service Financier (Conseiller Animateur, Chef D'Agence) et le personnel du Service Non Financier (Formateur Conseiller).

En bref, nous avons constaté, dans ce chapitre, la vulnérabilité des habitants par l'analyse de la situation de vie de vie de la population. D'après cela, nous pouvons dire que les bas quartiers sont des quartiers défavorisés. Devant ce problème, C.E.FOR est institué et intervient dans ces quartiers en apportant des appuis financiers et sanitaires pour aider ces populations. Dans le chapitre suivant, nous allons voir la perception des gens sur les institutions financières.

## **Chapitre IV: LA PERCEPTION DES GENS SUR LES INSTITUTIONS FINANCIERES**

Ainsi, ce chapitre nous sera principalement axé sur les idées de la population adhérant ou non, sur l'utilité et l'efficacité de l'appui.

### **I. LES PRINCIPAUX RESULTATS DU VOLET MICROCREDIT DU C.E.FOR**

#### **I.1-Les résultats du volet microcrédit, Cas du C.E.FOR en général**

Depuis l'année 2001, C.E.FOR a lancé l'octroi du microcrédit en finançant des Activités Génératrices de Revenu et en soutenant le développement de l'activité rurale par des prêts productifs. Après, cela a été élargie peu à peu. Voici un tableau récapitulatif de son évolution :

**Tableau n°10 :** Evolution du volet microcrédit du C.E.FOR depuis sa création.

Année Résultats	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Nombre de crédits octroyés (kar)	2 400	3 146	3679	4416	5739	7237	10430	11721	12002	9983	9 260
Taux de remboursement (%)	83,5%	80,0%	86,1%	89,1%	92,5%	95,3%	93,8%	93,5%	93,8%	91,8%	92,4%
Nombre d'agences	04	05	05	05	05	05	07	08	08	09	09

*Source: Manuel 2012 du C.E.FOR.*

Ce tableau nous montre que les activités de C.E.FOR ont évolué d'une façon positive depuis l'année 2001. Les responsables affirment que depuis sa création, les femmes restent toujours les principaux emprunteurs du prêt productif, parce qu'elles représentent 75% des bénéficiaires. Puis, nous constatons aussi que le taux de remboursement est de 95,3% en 2006 ce qui est le plus élevé par rapport aux autres années. Mais durant l'année 2010-2011, nous voyons un décroissement à cause de la crise politique qui entraîne une dégradation du niveau de vie de la population. Ceci concerne l'ensemble des agences C.E.FOR, mais, que peut-t-on dire concernant plus spécialement l'agence Tsaramasay, objet de notre étude ?

## I.2. Les résultats du volet microcrédit, Cas de l'agence Tsaramasay

Lors de l'entretien avec les responsables, l'effectif de bénéficiaires de l'agence Tsaramasay est de 623 individus. Ces personnes sont localisées dans plusieurs fokontany et communes, à savoir :

**Tableau n°11** : Représentation des localités d'intervention

	1 <sup>er</sup> arrondissement	3 <sup>e</sup> arrondissement	5 <sup>e</sup> arrondissement	6 <sup>e</sup> arrondissement
Fokontany	- Antohomadinika centre Antohomadinika Antaniavo - Antohomadinika FAMI	- Ankazomanga Nord - Ambohibary - Andranomahery - Ankorondrano Est et Ouest - Ambodivona Ankadifotsy Befelatanana	- Ivandry - Amboniloha - Soavimasoandro - Morarano	- Andraharo - Ankazomanga Sud
Commune	-Commune d'Ambatolampitsimahafotsy - Commune d'Ankadikely Ilafy			

*Source: Entretien avec les personnels, 2013.*

D'après ce tableau, l'agence Tsaramasy couvre quatre (04) arrondissements, qui composent les fokontany dans la commune urbaine d'Antananarivo et celle de la commune rurale. Nous avons constaté que la zone d'intervention de l'agence Tsaramasay est vaste. Selon l'effectif de fokontany à la charge, nous pouvons apprécier le développement de cette agence. D'un autre côté, l'effectif des bénéficiaires est très bas par rapport à l'abondance de la population vulnérable, car il est seulement de 623 individus. Pour cela, C'est dans le fokontany Soavimasoandro, dans le cinquième arrondissement qu'il y a le plus grand nombre de clients, car il y a environ 106 bénéficiaire, contre 54 seulement à Ivandry. Ainsi, plusieurs familles ne peuvent pas accéder à cause de critères mentionnés dans la fiche de catégorisation sociale du C.E.FOR.

**Tableau n° 12:** Principaux résultats d'octroi du prêt pour l'agence Tsaramasay

NOMBRES D'OCTROI 2013			
Rubrique		Janvier-Aout	Septembre-Décembre
Production urbaine	Nombre de premiers prêts octroyés	177	-
	Nombre de prêts successifs octroyés	344	178
Production rurale	Nombre de premiers prêts octroyés	34	12
	Nombre de prêts successifs octroyés	28	06
Total		583	186

*Source: Manuel 2012 du C.E.FOR.*

D'après ce tableau, le nombre d'octrois sur le prêt urbain est toujours supérieur à celui du rural, de création plus récente. Ensuite, nous voyons aussi l'absence d'octroi pour le premier prêt dans les mois de septembre à décembre. Cela veut dire que l'agence ne peut pas recevoir de nouveau bénéficiaire à cause de l'augmentation du taux de non recouvrement. Ainsi, les agents orientent leurs actions par la descente sur terrain en faisant le suivi conseil et la pression pour meilleur recouvrement.

Nous avons constaté le développement de cette institution, mais le développement de la microfinance dans un milieu ne signifie pas le développement des zones d'implantations ou l'amélioration du niveau de vie de la population. Pour en savoir plus, voyons les perceptions des habitants concernant la microfinance.

## **II. LA CAPACITE DE LA POPULATION A ADHERER AU PRET PRODUCTIF C.E.FOR**

D'après l'enquête sur les 60 ménages, il y a des personnes bénéficiaires et d'autre non bénéficiaires. Voyons les effectifs dans le tableau suivant :

**Tableau n°13 :** Capacité des enquêtés à accéder au prêt productif C.E.FOR :

Utilisation du prêt	Effectifs	Taux(%)
Oui	14	23
Non	46	77
Total	60	100

*Source : Enquête personnelle, 2013.*

D'après ce tableau, nombreuses familles enquêtées ne sont pas bénéficiaires du C.E.FOR. Parmi les 60 ménages, seulement 23% sont emprunteurs. Selon le niveau d'études de personnes enquêtées, nous allons montrer aussi la capacité de la population à accéder au prêt.

### **I.1. La capacité de la population à accéder au prêt productif selon le niveau d'études**

Voici les résultats des entretiens avec les 60 ménages :

**Tableau n° 14 :** Perception des enquêtés sur le prêt productif selon le niveau d'études

Utilisation de prêt productif	Total	Taux (%)	Oui	Non
Niveau d'instruction				
Primaire	23	38	05	18
Secondaire 1 et 2	28	47	08	20
BACC et plus	09	15	01	08
Total	60	100	14	46

*Source : Enquête personnelle, 2013.*

Nous avons vu que les bénéficiaires du niveau secondaire sont les plus nombreux à utiliser le prêt productif C.E.FOR par rapport aux autres, parce que parmi les 28 personnes dans les niveaux secondaires, 08 sont bénéficiaires. Par contre, ceux qui ont le niveau BACC et plus, sont moins nombreux, car une seule personne est bénéficiaire parmi le 09 individus. Cette situation existe à cause du mode du recrutement des bénéficiaires qui ne dépend pas seulement du niveau d'instruction, mais est vraiment rattaché à la condition de vulnérabilité et correspondant aussi aux critères de catégorisation sociale du C.E.FOR. Mais, que peut-on dire concernant la capacité de la population à accéder au prêt selon la catégorie socioprofessionnelle?



## II.2. La capacité de la population cible à accéder le prêt selon la catégorie socioprofessionnelle (CSP)

Précédemment, nous avons constaté que différentes activités sont pratiquées par la population. Il est intéressant de voir la capacité de la population à emprunter le prêt productif C.E.FOR selon leurs activités, que nous allons présenter comme suite :

**Tableau n°15** : Capacité des enquêtés au prêt productif selon la CSP

Utilisation du prêt productif	Effectifs (ménage)	Taux (%)	Oui	Non
Catégorie Socioprofessionnelle				
Fonctionnaires et salariés privés	22	36	00	22
Commerçants	14	24	06	08
Agriculteurs et éleveurs	03	05	01	02
Artisans	08	13	03	05
Activités temporaires et occasionnelles	13	22	04	09
Total	60	100	14	46

*Source : Enquête personnelle ,2013.*

D'après ce résultat d'enquête, nous constatons, d'abord, la présence des bénéficiaires dans plusieurs domaines d'activité sauf les fonctionnaires et les salariés privés, car ils dépassent les critères dans la fiche de catégorisation sociale. En outre, les commerçants sont les plus nombreux à emprunter le prêt productif C.E.FOR. Il n'y a pas de fonctionnaire et salarié privé bénéficiaires parce qu'ils dépassent les conditions du prêt. Concernant les activités du type occasionnel et temporaire, ils font partie de l'activité non éligible dans cette agence de crédit. Durant l'entretien avec les ménages qui vivent dans ces activités, nous avons compris qu'ils sont bénéficiaires du C.E.FOR, mais que, le fonds emprunté diminue peu à peu à cause de l'incapacité de la gestion de revenu familial. Par conséquent, les ménages ne peuvent pas rembourser et sont forcés de s'endetter. Dans cette situation, ils sont obligés de pratiquer des activités du type occasionnel et temporaire pour pouvoir continuer le remboursement du prêt. Par ailleurs, nous avons aussi constaté que les bénéficiaires sont moins nombreux par rapport au nombre de la population vulnérable.

## II.3. Les opinions de la population cible concernant le microcrédit

Un nombre important d'habitant n'adhèrent pas aux actions du C.E.FOR. Les résultats d'enquêtes montrent que le 77% sont non membres (tableau n°13), c'est-à-dire 46

ménages. Parmi les enquêtés, il n’y en a qui ne connaissent pas l’existence du C.E.FOR. Par ailleurs, d’autres enquêtés sont convaincues de l’utilité des microfinance et de leurs bénéfices, mais il n’incluent pas le C.E.FOR. Il y a aussi des enquêtés qui détestent tout simplement ce système. Ces situations nous poussent à connaître leurs opinions concernant le microcrédit et nous allons résumer les réponses dans le tableau suivant :

**Tableau n° 16 :** Synthèse des opinions recueillis concernant la micro crédit.

<p style="text-align: center;"><b>POUR</b> (<i>mankasitraka</i> )</p>	<p style="text-align: center;"><b>CONTRE</b> (<i>tsy mankasitraka</i> )</p>
<p>- L’argent fait appel à l’argent c’est-à-dire si on utilise un fonds en grande quantité, on gagne beaucoup de profit. Pour cela, on a besoin d’emprunter pour avoir des capitaux à investir.</p> <p>« <i>Ny vola ihany no misintona vola, noho izany raha betsaka ny vola ampiasainao dia betsaka koa ny tombony azonao, izany midika fa mila mindram-bola any amin’iren yfampindramam-bola madinika ireny</i> ».</p>	<p>- il y a une personne qui ne peut pas emprunter à cause de la coutume parce qu’elle a dit que l’action d’emprunter n’est pas une culture Malgache.</p> <p>« <i>Tsy fomba malagasy izany findramambola izany fa fomba mahamenatra ary tsy mety raha ny findramam-bola no nahazoana ny harena ka aleo mampiasa ny vola eo an-tanana ihany</i> ».</p>
<p>- on choisit de puiser dans la borne fontaine parce qu’elle chargée le seau rapidement, au lieu de prendre peu à peu parce que l’action d’emprunter est facile pour gagner du profit par rapport à l’utilisation de revenu familial.</p> <p>« <i>Aleo matsaka amin’ny paompy, mora feno toy izay hitaty rano, izany hoe ny findramam-bola, mora ahazoana tombony fa raha ny kely eo am-pelatanana no ampiasaina dia tsy ahafahana manao zavatra maro</i> ».</p>	<p>- C’est la peur de ne pas pouvoir rembourser le prêt qui est notre blocage pour la microfinance, parce que s’il y a un retard, nous devenons redevables de dettes de l’agence.</p> <p>« <i>Tahotra no tsy indramako vola satria raha tsy voaefa ara-dalana ny volany dia efa volany mandehandeha koa aho sady sao dia migadra</i> ».</p>

<p style="text-align: center;"><b>POUR</b> (<i>mankasitraka</i>)</p>	<p style="text-align: center;"><b>CONTRE</b> (<i>tsy mankasitraka</i>)</p>
<p>- Aujourd'hui, c'est la période de crise, alors il n'y a pas du revenu disponible, mais d'un autre côté, aucune personne ne peut nous prêter de l'argent, donc j'ai besoin d'emprunter des fonds dans une institution financière.</p> <p>«<i>Aleo mindram-bola madinika satria krizy izao dia kely ny vola ambim-bava ary tsy misy olona afaka indramana amin'izaofotoana izao</i> ».</p>	<p>- La transparence et la maîtrise du budget familial suffisent, alors, on n'est pas besoin d'emprunter de l'argent aux institutions financières.</p> <p>«<i>Ny fangaraharana sy ny fahaizamitantana ao an-tokatrano dia ampy ka tsy tokony hindrana vola any ivelany intsony</i>».</p> <p>- Le fait d'emprunter est comme un travail forcé parce que les bénéficiaires dans les institutions financières doivent travailler à la fois pour leurs familles et pour les institutions.</p> <p>«<i>Asa an-terivozona ny findrama-bola satria sady miasa ho an'ny ao an-tokatrano ianao no miasa ho an'ny orinasa mpampindrana vola</i>».</p>

Source : Enquête personnelle, 2013.

D'après ce tableau, il y a des familles qui sont POUR et il y a aussi celles qui sont CONTRE le système de microcrédit. On peut résumer les opinions de la population cible non convaincue à l'emprunt par la peur de ne pas pouvoir rembourser, la peur de ne pas réussir dans son projet, la peur de la justice, la coutume. Certaines familles détestent tout simplement l'idée d'endettement et le prennent comme un lourd fardeau difficile à endosser. D'un autre côté, des familles enquêtées acceptent l'utilisation du prêt car l'argent est un moyen pour sortir de la pauvreté. Il constitue un moyen très puissant qui peut influencer la course de la vie en société. D'après eux, le prêt représente un capital financier important pour accroître la richesse et améliorer les conditions de vie.

En résumé, nous avons constaté que C.E.FOR apporte effectivement des appuis à la population vulnérable dans les bas quartiers. Mais son aide ne peut pas couvrir tous les habitants vulnérables à cause de deux raisons. La première raison se pose au niveau de C.E.FOR, à cause des critères de recrutement des nouveaux bénéficiaires, comme le degré de vulnérabilité et de la pauvreté, le critère sur la fiche de catégorisation sociale, ...etc. La seconde accentue au sein de la population cible, parce qu'il y a des ménages qui ne connaissent pas l'existence de l'institution. Par ailleurs, il existe des familles non convaincues et aussi détestent le système de microcrédit. Ainsi, on peut dire que chaque ménage a sa raison concernant le microcrédit de même qu'il vit dans la pauvreté. Nous allons voir, dans le chapitre suivant, l'efficacité et l'efficience du prêt par l'analyse du fonctionnement et de la structure du C.E.FOR afin d'en faire l'analyse d'impact.

## **Chapitre V. ANALYSE DE LA STRUCTURE ET DU FONCTIONNEMENT**

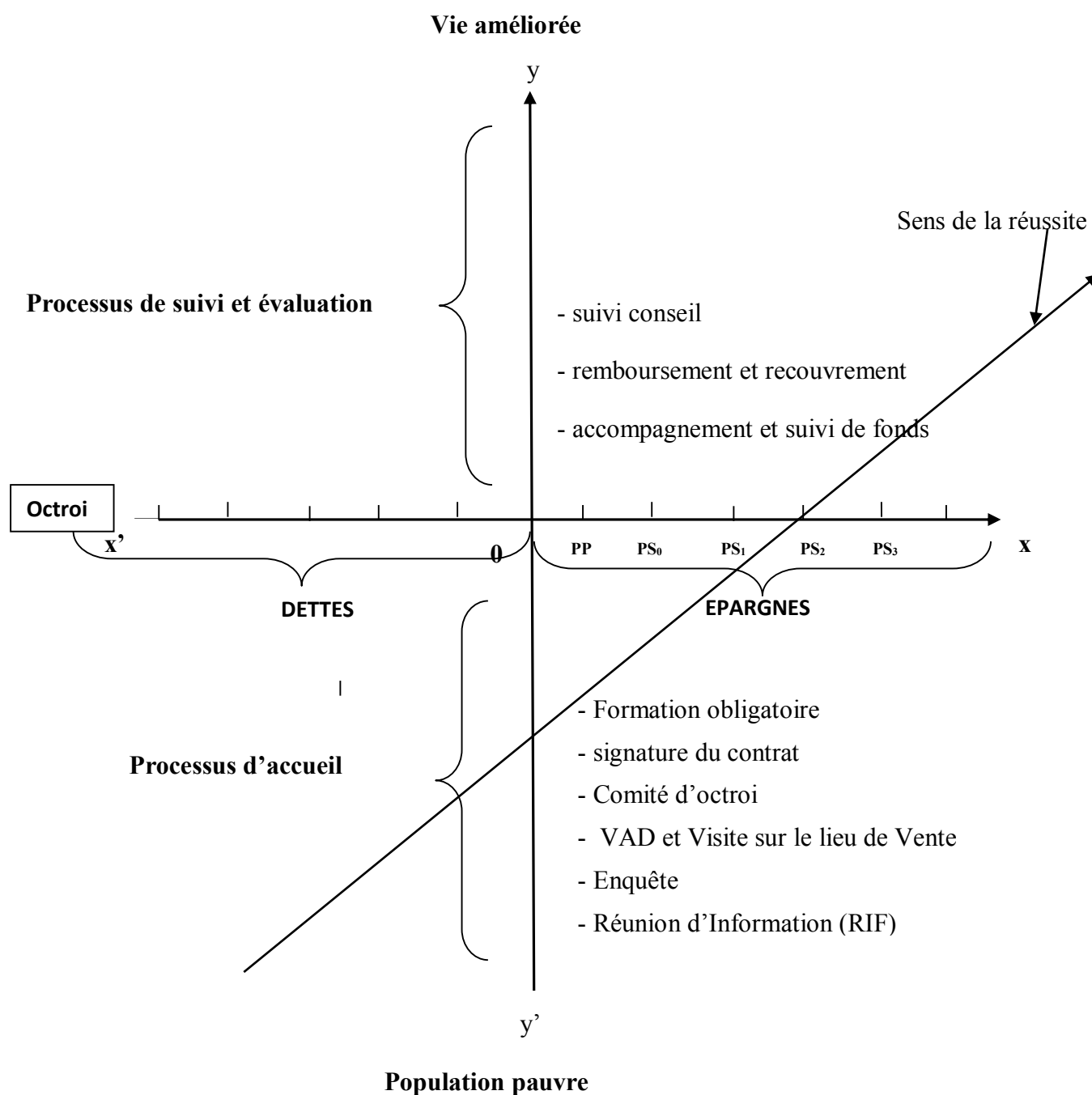
Dans ce présent chapitre, nous ferons une analyse d'impact. Mais avant, il est important de faire une analyse concernant le projet du C.E.FOR sur les bénéficiaires.

### **I. ANALYSE DU PROJET DU C.E.FOR ENVERS LES BENEFICIAIRES**

#### **I.1. Présentation graphique du projet**

Si nous présentons graphiquement le projet du volet micro crédit du C.E.FOR envers les bénéficiaires, nous le schématisons comme suit :

**Figure N° 2** : Représentation du projet du volet microcrédit sur la population cible:



Source: recherche personnelle, 2013.

PP: Premier Prêt

x'0x : axe sur le cycle du prêt

y'0y : axe sur l'évolution du bénéficiaire

0x : axe de l'épargne

0x' : axe de dette

PS<sub>0</sub>: début du Prêt Successif

PS<sub>1</sub> : deuxième Prêt Successif

PS<sub>2</sub> : troisième Prêt Successif

VAD : Visite à Domicile

D'après ce graphe, on peut grouper le mode du fonctionnement sur trois processus :

- processus d'accueil,
- processus d'engagement,
- processus de suivi et évaluation.

### **Processus d'accueil**

Le processus d'accueil résume le déroulement du recrutement du bénéficiaire avant l'octroi du prêt. A ce stade, les responsables identifient les personnes qui peuvent bénéficier de l'appui du C.E.FOR parmi les demandeurs.

### **Processus d'engagement**

C'est la période d'octroi ou le processus de recrutement définitif des personnes pour devenir bénéficiaire du C.E.FOR. Pour cela, C.E.FOR s'engage à aider les nouveaux bénéficiaires dans leur projet en donnant les prêts productifs. Ces bénéficiaires profitent aussi de la couverture sanitaire par l'AFIFI.

Une affirmation malgache dite: « Ny vola no maha rangahy » Ainsi, le prêt productif est un moyen pour faire évoluer le comportement moral des bénéficiaires, parce qu'à partir de l'octroi du prêt, ils peuvent se percevoir comme des Hommes à part entière, appartenant à la société.

### **Processus de suivi et évaluation**

C'est un processus qui permet de contrôler la mise en œuvre de l'activité et son développement. Ce processus présente les différentes étapes qui suivent après l'octroi du prêt et concerne le suivi de l'impact du prêt productif sur les bénéficiaires.

D'après ce graphe, les bénéficiaires doivent réussir leur activité, grâce au prêt productif. Ainsi, ils doivent sortir de leur difficulté et atteindre l'objectif d'amélioration de la vie familiale grâce aux épargnes. Dans la réalité cependant, plusieurs familles se trouvent désormais dans une situation d'endettements. Ainsi, pourquoi existe-il des

bénéficiaires qui n'arrivent pas à émerger de la pauvreté profonde ? Cette question nous amène à faire une analyse approfondie du mode de fonctionnement du C.E.FOR envers ses clients.

### **I.2- Analyse de la structure et du fonctionnement**

Dans le tableau n°09, nous avons vu la coordination entre les agents du microcrédit pour réaliser l'activité de prêt. Avant l'octroi, nous avons constaté la domination des activités à la charge du service financier. Après l'octroi, c'est le contraire parce que la majorité de l'action est assurée par le Formateur Conseiller qui vise à optimiser l'impact du prêt productif sur les bénéficiaires.

Nous avons constaté, d'abord, que l'activité du Service Non Financier (SNF) et le Service Financier (SF) n'est pas en équilibre au sein du volet microcrédit du C.E.FOR. On constate cela dans l'agence Tsaramasay à travers l'effectif du CA et FC, tel que : un formateur conseiller (au sein du volet non financier) pour cinq(05) conseillers animateurs (du volet financier). Par ailleurs, il y a une liaison étroite entre la fonction de service financier et celle du service non financier. Pour cela, le service financier intervient en première pour sélectionner les futures bénéficiaires. Dans le cas où le projet de vie présenté par ces derniers ne sont pas suffisamment élaborés, le service non financier prend et continue l'enquête pour pouvoir aider les futurs bénéficiaires à créer son projet. Après cela, le service financier finalise l'enquête. Cette approche du C.E.FOR dans leur fonctionnement montre que l'action économique ne doit pas être séparée de l'action sociale. Car l'argent ou le fonds n'est pas suffisant pour changer le comportement et la situation d'un individu, d'un ménage ou de la famille voire la population.

### **I.3- Les contraintes de l'institution financière**

Les institutions financières comme C.E.FOR sont financées par des organismes internationaux. Ce sont les bailleurs de fonds qui assurent les moyens financiers au niveau de l'institution, tels que l'Union Européenne ; la Banque Mondiale; Fonds Social de développement. Or, il y a des conditions sur le système de financement, parce que les bailleurs exigent des résultats en mesurant leur action par des décaissements rythmés semestriels ou annuels définies préalablement. Cette situation entraîne des contraintes au niveau de la micro finance, à savoir:

**-La contrainte temps:** en général, le but final des organismes de développement est de réaliser des projets dans un délai déterminé au préalable. Les indicateurs de résultats

sont souvent quantitatifs, comme par exemple le nombre de projets réalisés, les nombres des bénéficiaires touchés par le projet, le taux de décaissement,...etc. Or, le temps exigé, par les étapes de préparation et de définition de projet, est difficilement maîtrisable et non pris en compte par les bailleurs de fonds dans leurs calendriers d'action. Des indicateurs qualitatifs doivent nécessairement être considérés, tels le changement de comportement et de mentalité de la population cible, le sentiment d'appropriation, la prise de responsabilité, ...etc. Ces indicateurs sont difficiles à mesurer et ne sont pas forcément importants pour les bailleurs de fonds.

**-Les obligations de résultats:** elles sont dictées par les contraintes au niveau des organismes de coopération qui mesurent leur réussite selon le taux de décaissement des budgets alloués aux projets de développement.

**-La capacité d'absorption de la population:** cette capacité, définie par son niveau de vie, limite l'adhésion des populations aux projets, notamment en ce qui concerne leur participation sous forme d'apport financier.

D'après cela, nous avons constaté que les organismes de coopérations n'accordent pas une valeur importante au volet non financier (indicateur qualitatif). Ils mettent en valeur le décaissement apprécié à distance. Cette situation entraîne des conséquences sur le fonctionnement de l'institution financière en mettant ainsi en avant le seul service financier, comme c'est le cas du C.E.FOR. De ce fait, ces institutions de microfinance sont déviés de leur mission initiale et principale telle que définis dans la nature même de leurs interventions « **de garantir des prêts à des personnes physiques et / ou morales et des prêts à des chômeurs ou titulaire de minima sociaux créant leurs entreprise** ». Par conséquent, la mission de l'institution accentue sur l'octroi et le remboursement des budgets alloués. C'est pourquoi, les institutions de microfinance fait sélectionner leurs clients parmi ceux qui peuvent solder régulièrement leur remboursement dans les délais déterminés. Dans cette situation, les ménages très pauvres qui manquent du minimum des satisfactions de leurs besoins fondamentaux sont toujours marginalisés par le système de microfinance, parce qu'ils n'ont pas la « vision de développement ». Or, la microfinance est un moyen de lutte contre la pauvreté, dans le sens où les individus qui peuvent être capables de se développer leur activité ou de créer leur entreprise.

Les institutions de micro finance sont sous pression et contraintes par les bailleurs de fonds ce qui compte c'est le rythme de décaissement et de remboursement effectués dans un délai par les bailleurs de fonds forcé et conçu à distance. Ainsi, la plupart des



bénéficiaires tendent vers la pauvreté profonde à cause de la dette provenant de remboursement de façon trop rigoureuse et trop lourde à supporter. Ainsi, la loi-cadre sur des plans de cohésion sociale de microcrédit n'est pas appliqué. (« Garantir des prêts à des personnes physiques et/ou morales et des prêts à **des chômeurs ou titulaire de minima sociaux** créant leur entreprise. Ce fonds peut également **prendre en charge des dépenses d'accompagnement des bénéficiaires, liées à la mise en œuvre des projets financés par les prêts qu'il garantit. Secteur qui n'exclut pas les pauvres où les personnes à faible revenu** »).

En bref, nous pouvons dire que les conditions établies par les bailleurs de fonds entraînent une cadence inexorable et entraînent des conséquents au niveau de l'institution financière. La microfinance tend à mettre plus en valeur le volet financier. Ainsi, la vocation sociale au niveau de l'institution est masquée et négligée. Cette situation nous amène à dire que C.E.FOR est devenu une institution financière comme les banques et elle entraîne aussi des conséquences néfastes sur les bénéficiaires.

## **II. ANALYSE DES IMPACTS DU PRET PRODUCTIF AUPRES DES BENEFICIAIRES DU C.E.FOR**

L'analyse d'impact est importante dans une institution financière. C'est une méthode qui permet de mesurer le développement de l'institution, mais aussi le développement des bénéficiaires.

Notre recherche concerne l'analyse des impacts des microfinances chez les bénéficiaires. D'après les résultats d'enquêtes auprès de la population cible, nous avons vu, dans le tableau n°13, que 23% des ménages enquêtés seulement (14 ménages) sont bénéficiaires du C.E.FOR. Du point de vue des bénéficiaires, il y a des ménages qui constatent des impacts positifs, et aussi des conséquences néfastes dans le système de microfinance. Pour cela, nous allons résumer comme suit :

**Tableau n°17 : Résumé des impacts du prêt productif:**

IMPACTS	EFFECTIFS (ménage)	TAUX (%)
Positifs	09	14,8
Négatifs	05	08,2
Total	14	23

*Source : Recherche personnelle, 2013.*

## II.1. Les impacts positifs

D'après les entretiens et les informations collectés, les impacts positifs se concentrent sur deux domaines. D'abord, sur le plan économique: il y a les impacts sur le niveau de revenu et la capacité à épargner. Ensuite, sur le plan social, il existe des effets sur la scolarisation des enfants, l'accès aux soins ou l'amélioration de l'habitat, grâce à l'impact économique. Nous allons montrer ici les résultats:

**Tableau n°18** : Les impacts positifs

IMPACTS POSITIFS	EFFECTIFS (ménage)	TAUX (%)
Sur le plan économique	4	6,4
Sur le plan social	4	6,4

*Source : Recherche personnelle, 2013.*

-Un bénéficiaire (1,6%) montre qu'en l'espace de trois ans, son capital augmente à 300 000Ar, contre seulement 100 000Ar au départ. Il affirme aussi une diversification de ses activités, tels que l'augmentation de nombre du point de vente.

-Un autre client (1,6%) affirme l'amélioration du revenu familial grâce au prêt car il est arrivé à envoyer ses enfants à l'école, grâce aux épargnes.

-Les 3,2% des bénéficiaires du C.E.FOR affirment que leurs revenus familiaux ont augmenté significativement, grâce notamment à l'élargissement de leur activité commerciale. Par conséquent, ces familles peuvent acquérir de nouveaux équipements pour leur foyer, comme meuble,... etc.

-Les 6,4% clients de C.E.FOR ont de meilleures pratiques d'hygiène suite aux sessions de sensibilisation car on observe la propreté à l'intérieur et à l'extérieur de leur maison.

- Ensuite, le chef fokontany aussi confirme les impacts positifs de la microfinance dans la vie de certains bénéficiaires grâce à l'accès aux services financiers, parce qu'il y a des bénéficiaires qui peuvent manger trois (03) fois par jour.

-Par ailleurs, au Bangladesh, une étude<sup>24</sup> sur trois IMF (Grameen Bank, BRAC et RD-12) a aussi montré que 5% des clients passent au-dessus du seuil de pauvreté chaque année.

Enfin, nous avons constaté l'effet positif de la microfinance sur les bénéficiaires. L'étude d'impact de l'IMF est flagrante surtout pour la famille qui pratique plusieurs

emprunts successifs. Par contre, il existe aussi les cas de bénéficiaires qui reculent dans la pauvreté profonde.

## II.2. Les impacts négatifs

Il y a des bénéficiaires qui ont affirmé que le prêt productif octroyé par le C.E.FOR est insuffisant parce qu'il ne permet pas de réaliser une grande activité autre que le petit commerce. En plus, ils disent que : « les responsables de collecte sur terrain recouvrent de façon rigoureuse, forcée et sans respect puisqu'ils ne comprennent pas la situation que nous vivons. Par conséquent, C.E.FOR apporte une nouvelle pression dans notre vie ». Si on analyse cette situation, nous pouvons dire que ce sont les bénéficiaires en difficulté de remboursement qui prennent cette position. D'après ces emprunteurs, CEFOR apporte de conséquences néfastes comme la dette. Voici quelques bénéficiaires en difficulté de remboursement dans différentes activités.

**Tableau n° 19** : Bénéficiaires en difficulté de remboursement.

BENEFICIAIRES	MONTANT DU CREDIT EMPRUNTE	TOTAL EN ARRIERES
Epicière	150 000 Ar	30 000 Ar
Lingère (confection)	120 000 Ar	45 000 Ar
Petit maraichers	100 000 Ar	20 000 Ar
Gargotier	80 000 Ar	15 000 Ar
Fripier	1 000 000 Ar	400 000 Ar

*Source : Recherche Documentaire, 2013.*

Ces ménages ne constatent pas le développement espéré par le prêt productif C.E.FOR parce qu'il y a des ménages qui font le détournement de fonds ou utilisent d'autre projet. Il existe aussi des familles qui ont de problème sur l'exploitation du fonds (manque de connaissance). Par conséquent, ils deviennent en situation d'endettement. En bref, nous pouvons dire que le fait d'emprunter exige :

- l'existence et la réalisation du projet ;
- la compétence sur l'exploitation des fonds pour faire des bénéfices ;
- la capacité de gestion du budget familial pour faire l'épargne.

Ainsi, avant l'octroi du prêt, l'emprunteur doit être en état de connaissance et de compétence concernant l'exploitation du fonds et l'activité à financer afin d'éviter des problèmes comme la difficulté de remboursement qui est un motif pour C.EFOR de refuser d'autre demande du prêt.

A travers la combinaison des variables, ainsi que l'enquête sur terrain et l'analyse du document, nous pouvons faire une étude d'impact sur l'appui du C.E.FOR envers les populations cible. A partir de cela, nous pouvons réfléchir et analyser le projet du volet micro crédit du C.E.FOR devant la pauvreté des bénéficiaires. A ce propos, le projet du C.E.FOR tient une place considérable dans l'amélioration de condition de vie de la population à condition que les bénéficiaires appliquent vraiment la formation donnée par C.E.FOR et aussi avoir de compétence sur l'exploitation de fonds. Pourtant, le microcrédit rencontre des problèmes qui restent irrésolus et qui limitent l'efficacité de son intervention sur les bénéficiaires par la contrainte du bailleur.

### **II.3. Résultats de la recherche**

Nous avons vu, durant la descente sur terrain, que la population dans les bas quartiers vit dans la situation précaire. Pour cela, C.E.FOR apporte un appui pour pouvoir améliorer la situation des bénéficiaires. D'un autre côté, nous avons constaté que les ménages que nous enquêtés ont la différente raisons concernant le système de microcrédit. Pour cela, il y a la population adhérente et non adhérente de l'appui du C.E.FOR, et nous allons voir dans le tableau suivant la trajectoire familiale de cette population enquêtée.

**Tableau n°20** : Trajectoire familial des ménages adhérents et non du C.E.FOR

<b>MENAGES ENQUETES (60 ménages)</b>	<b>IMPACTS</b>	<b>TRAJECTOIRE FAMILIALE</b>
<b>LES ADHERENTS (23%)</b>	-Impacts positifs (14,8%)	-Ils peuvent améliorer la situation de vie sur le domaine économique et sociale, grâce à l'appui du C.E.FOR. Ainsi, on peut dire, maintenant, que ces ménages accroissent peu à peu dans le développement.
	-Impacts négatifs (8,2%)	.-Ces ménages reculent dans la pauvreté profonde à cause d'écrêtement du fonds et le manque de connaissance sur

		l'exploitation des capitaux. Ainsi, ils arrivent dans la situation de s'endetter.
<b>LES NON ADHERENTS (77%)</b>	-Sans impact sur les fonctionnaires et les salariés privés (36%)	-Ces ménages se posent au-dessus du critère de recrutement du C.E.FOR. Ils ont des moyens pour améliorer leurs situations de vie, grâce au salaire mensuelle. Il y a aussi des ménages qui adhèrent aux autres institutions financière.
	-Impact négatif pour les familles qui vivent au-dessous des critères de recrutement du C.E.FOR (41%)	-Ces ménages ne peuvent pas améliorer leurs situations de vie, à cause de la marginalisation causée par les critères de recrutement de l'institution financière. Ainsi, ils vivent toujours dans la pauvreté.

*Source : Recherche personnelle, 2013.*

Ce tableau nous montre que les résultats d'enquêtes justifient l'existence des bénéficiaires qui gagnent des bénéfices sur l'appui du C.E.FOR. Grâce à cela, leurs situations de vie s'améliorent de façon positive, leurs activités élargissent, leurs revenus familiaux s'accroissent et enfin ils deviennent capables de faire de l'épargne. Ainsi, nous pouvons dire que l'appui du C.E.FOR apporte des changements qualitatifs et quantitatifs dans la trajectoire familiale des bénéficiaires. En outre, nous constatons que son efficacité est limitée, parce que beaucoup des ménages sont marginalisés dans ce système.

#### **II.4. Vérification des hypothèses**

L'appui apporté par C.E.FOR engendre des impacts économiques et sociaux dans la vie de la population cible. Parmi les 23% des adhérents, nous voyons que les 14,8% constatent des impacts positifs dans le parcours familial. Du point de vue économique, ces

bénéficiaires peuvent élargir leurs activités (commerciale, agriculture, artisanale,...etc). Par conséquent, leurs revenus familiaux deviennent améliorés. Du point de vue social, on peut dire que la couverture sociale de ces bénéficiaires est aussi améliorée, grâce à l'assurance maladie donné par l'AFAFI. Ainsi, ils ont pu réaliser peu à peu leurs visions. Mais il existe 8,2% des adhérents qui sont attachés dans la situation d'endettement à cause du système de remboursement.

Les 77% restant sont non adhérents .Cette situation entraine des conséquences néfastes dans la trajectoire familiale de ces ménages, surtout les 41% qui vivent au-dessous des critères de recrutement. Ils sont marginalisés à cause de la sélection très rigoureuse du C.E.FOR. Ces ménages ne peuvent pas améliorer leur situation de vie, à cause de l'absence de ressource financière. Ainsi, ils vivent toujours dans la pauvreté profonde, sans vision et sans espoir d'amélioration future.

En bref, nous constatons que la mise en place du Crédit Epargne FORMation apporte des changements économiques et sociaux dans la vie familiale des bénéficiaires, mais ces impacts sont très limités auprès de la population cible des bas quartiers exerçant le secteur informel et à caractère d'activité économique précaire. Cela justifie que les hypothèses que nous avons avancées sont presque toutes confirmées.

**Troisième partie :**

**APPROCHE PROSPECTIVE A TITRE DE  
RECOMMANDATIONS**

La deuxième partie est une partie réservée à l'analyse des apports sociaux. Elle se concentre sur la vérification des hypothèses pour pouvoir répondre à la problématique, grâce à l'utilisation des méthodes que nous choisissons dans notre mémoire.

Nous avons constaté que C.E.FOR est une institution financière à vocation sociale, qui aide ces bénéficiaires par l'appui financier et sanitaire, afin d'améliorer leurs conditions de vie. Cependant, on peut dire que l'aspect social de cette institution est mis à mal à cause d'un certain déséquilibre entre le service non financier et service financier. Par ailleurs, il est confirmé en partie que le prêt productif change de façon positive la vie du bénéficiaire sur le domaine économique et social. Mais les impacts sont limités à cause des problèmes au sein de l'institution, mais aussi les bénéficiaires. Ainsi, il est important de mettre en œuvre des approches prospectives pour pouvoir améliorer l'institution de micro finance.

La troisième partie consistera, à cet effet, à identifier les problèmes rencontrés auprès de la population cible, et des bénéficiaires; ainsi que les carences majeures dans le fonctionnement de l'organisme du C.E.FOR. En second lieu, nous apporterons nos recommandations.



## **Chapitre VI. LES DIFFERENTS PROBLEMES**

### **I.AU NIVEAU DE LA POPULATION CIBLE**

D'après notre recherche, nous avons constaté que les droits fondamentaux de l'homme ne sont pas respectés au sein des habitants des bas quartiers. Pour en savoir plus, nous allons récapituler les problèmes majeurs de la population cible, afin de pouvoir mieux expliciter nos recommandations.

#### **Problème environnemental**

C'est un grand problème dans ces quartiers. La population vit dans la pollution de l'air à cause du déchet et de l'excréta, des eaux usées,...etc, qui entraîne des conséquences néfastes à la santé publique.

#### **Problème de la condition d'habitat**

Nous avons vu que la plupart des constructions sont illicites. Ajouté à cela, on constate l'humidité tellurique et des chambres de mauvaise ventilation, surtout, dans les constructions en bois. Alors, les maisons ne répondent pas aux règles d'hygiène sur l'habitat.

#### **Problème de travail**

L'association humanitaire AKAMASOA affirme, dans la page 37 du livre intitulé « *17 années de combat contre l'exclusion* », édition 2006 : « une société où règne le chômage est une société tout simplement malade ». Or, nombreuses personnes sont obligées de faire un travail insalubre, précaire, ponctuel, comme porteur, docker, ... etc à cause de l'insuffisance d'un travail stable. Ces conditions nous permettent d'assimiler ces activités économiques au « chômage ». Ainsi, nous pouvons dire que cette société est une société malade sur le point de vue du travail.

#### **Problème financier**

Les entretiens avec la population des bas quartiers, ont fait ressortir l'insuffisance financière, dans leur quotidien. Donc, ce problème est un blocage au développement de leurs activités et contribue davantage à abaisser le niveau de vie de la population.

#### **Insécurité alimentaire**

La nourriture de la famille dépend du revenu journalier de la famille. La plupart des gens deviennent faibles physiquement à cause de l'insécurité alimentaire, alors que le travail assumé est d'une grande pénibilité physique. Cette situation entraîne des conséquences néfastes sur la santé.

### **Problème sur l'insuffisance de connaissance**

Nous avons vu que les familles enquêtées ont des problèmes sur l'insuffisance de connaissance, surtout au niveau du travail. En outre, ce problème n'est pas seulement celui des parents, car nombreuses familles ne peuvent plus scolariser leurs enfants (environ 60% des ménages enquêtés) aujourd'hui dans les bas quartiers. En plus, L'insuffisance du savoir-faire et du savoir-vivre entraînent l'insécurité publique, tel que l'action du banditisme et d'autre déviances et délinquances.

### **Problèmes psychologiques**

Nous avons constaté que la plupart des gens qui vivent dans les bas quartiers sont désespérés dans leur vie. Ils pensent qu'ils sont marginalisés. Ce problème engendre la difficulté de transmission d'éducation telle la formation avant octroi de prêt, parce que pour eux, de telles formations ne sont aussi pas importantes que l'aide matérielle ou financière.

### **Méconnaissance et méfiance sur C.E.FOR**

Malgré l'implantation du C.E.FOR dans les fokontany depuis 2001, l'existence de cette institution n'est pas significative pour certaines personnes.

## **II. AU NIVEAU DU C.E.FOR**

Au niveau du Crédit Epargne Formation, le problème se pose tout d'abord sur l'infrastructure. Il y a une insuffisance des infrastructures comme :

- les matériels logistiques : la plupart du travail se fait manuellement. Il y a un problème parce que les agents apportent de lourds dossiers pour faire le travail sur terrain. Cette situation entraîne la fatigue qui a des impacts sur la disponibilité du personnel envers le client. Ensuite, nous voyons aussi d'autres problèmes, tels que :
- Insuffisance du personnel à vocation sociale.
- La manque de confiance entre le personnel et les bénéficiaires.
- Insuffisance de connaissance du personnel concernant certaines activités du bénéficiaire (exemple: les activités liées à l'élevage ou à l'agriculture).
- Les contraintes de l'institution de micro finance.

## **III. AU NIVEAU DES BENEFICIAIRES DU C.E.FOR**

- Le mode de recouvrement très rigoureux pour certains bénéficiaires.
- Problème sur la gestion de revenu.
- L'incapacité d'exploitation du prêt et l'incompétence au niveau de l'activité à faire.

-Prêt limité : le montant du crédit emprunté est limité et n'arrive pas toujours à financer le projet pour certains bénéficiaires.

## **Chapitre VII: RECOMMANDATIONS**

Les problèmes évoqués touchent plusieurs domaines. Ainsi, plusieurs entités doivent participer à leur résolution, comme l'Etat et l'institution financière.

### **I .AU NIVEAU DE L'ETAT**

L'Etat joue un rôle décisif dans le développement du secteur de la microfinance. C'est l'Etat en effet qui détermine le cadre légal et fiscal de la micro finance pour assurer la viabilité d'une IMF. Certains éléments de la politique financière de l'Etat, comme la fixation de taux d'usure (taux maximal pouvant être facturé par une institution financière) ou la définition de politiques publiques sectorielles (lutte contre la pauvreté, politique agricole, ...etc.), peuvent avoir des impacts importants sur les IMF. Ensuite, l'Etat devrait jouer un rôle plus direct en participant au refinancement des institutions de microfinance ou par une volonté d'intervenir auprès des plus pauvres. L'Etat doit appliquer significativement leur rôle de facilitateur en surveillant le secteur financier.

Concernant la création d'emploi: le droit au travail fait partie des droits fondamentaux de l'Homme. L'emploi constitue la clé de la réussite, parce que l'autonomie de chaque citoyen se trouve au bout d'un travail décent. Alors, l'Etat a de grande responsabilité par la création d'emploi et une politique de l'emploi judicieuse.

Le problème de l'exode urbain : c'est la migration de la population urbaine vers la campagne. Les problèmes des bas quartiers sont aigue et se font ressentir de manière lancinante pendant toute notre enquête. Devant les difficultés de la population qui vit dans ces quartiers, l'Etat doit préparer un projet de construction de nouveaux villages pour pouvoir déplacer ces habitants. A part la possibilité d'emploi qui présente un pôle d'attraction fondamentale, cet exode exige la mise en place de services sociaux, et des infrastructures, comme par exemple des Centres de Santé de base; des bornes fontaine ; l'électricité ; la sécurité ;...etc, pour que la population soit motivée pour y aller et rester dans ces villages.

L'Etat Malagasy doit prioriser le respect de droits de l'homme en augmentant le budget de l'Etat, surtout au ministère chargés de cette activité. Dans ce cadre, le programme doit inclure un personnel qualifié à vocation sociale pour assurer l'éducation et la protection sociale.

## **II. AU NIVEAU DU C.E.FOR**

### **-Amélioration de techniques de sensibilisation de la population cible**

Face à la méconnaissance et à la méfiance de la population cible envers l'entité financière, la technique de sensibilisation s'avère être nécessaire. Cette technique s'efforce d'établir préalablement la confiance entre l'institution et la population. Elle s'adresse à l'ensemble de la masse, membre ou non, ceci se fait par le biais de la technique de communication pour faire connaître l'existence, les objectifs et le fonctionnement de l'institution. Ce qui implique l'utilisation des moyens de communication et de sensibilisation adéquats permettant de capter l'attention de la population. La méthode d'information, Education et Communication est toujours la plus pratique.

### **-Formation du bénéficiaire**

Les formations doivent se porter sur le modelage de la mentalité et des attitudes de l'emprunteur pour qu'il soit doté des qualités indispensables dans le système de prêt. Le bénéficiaire doit être honnête et compétent dans son métier pour pouvoir assurer les profits au crédit emprunté et pour devenir une personne de confiance sur le fonds à emprunter. C'est pour cela que la formation doit également insister sur la bonne gestion et l'exploitation du prêt par les bénéficiaires pour pouvoir changer leurs comportements. Ainsi, cette gestion nécessite l'emploi des méthodes et techniques propres à chaque activité, par exemple : l'exécution opportune des activités à mener, la commercialisation des produits par la voie la plus avantageuse,...etc. Ainsi, les bénéficiaires ont besoin de formation sur l'activité à faire pour avoir la capacité utile sur l'exploitation du prêt et des techniques parce que l'amélioration des techniques d'exploitation permettent d'avoir un meilleur bénéfice et de diminuer les risques inhérents à l'activité et aussi une meilleure optimisation du remboursement. Cette formation inclut un temps de préparation des bénéficiaires avant l'octroi pour pouvoir éviter le problème sur l'utilisation de fonds.

Les bénéficiaires ont besoin de véritable proximité. Cela doit impliquer l'élargissement du Service Non Financier par la mission du Formateur Conseiller avant l'octroi pour former mentalement les bénéficiaires pour pouvoir éviter les difficultés diverses. Car il est dit pendant la formation que *« A condition qu'il n'y ait aucun obstacle indépendant aux bénéficiaires et que l'argent ait été bien utilisé, les ménages n'auront*

*aucune difficulté concernant le remboursement* » (explication du FC dans la formation obligatoire du nouveau emprunteur).

### **-Motivation du bénéficiaire sur le remboursement**

Les bénéficiaires ont besoin de motivation pour encourager, de façon rapide, leurs remboursements du prêt. Ainsi, C.E.FOR doit avoir des méthodes, autres que le recouvrement sur terrain, exemple des bonus cédés aux emprunteurs qui font rapidement leurs remboursements du prêt. Cette méthode est efficace pour renforcer la motivation des emprunteurs au remboursement et pour pouvoir baisser le taux des bénéficiaires en difficulté de remboursement.

### **-Accompagnement psycho-social du bénéficiaire**

Nous avons constaté que la plupart de la population cible se trouve dans une détresse profonde. Elle vit dans un complexe « d'assistanat », car elle n'a aucune de « vision de développement et d'espoir pour l'avenir ». A ce propos, ces gens ont besoin de prise en charge par des organismes qui font l'action de réhabilitation sociale, en permettant à chaque bénéficiaire de trouver la voie de son épanouissement et de restructurer sa vie. L'accompagnement exige de satisfaire les besoins fondamentaux de la population avant d'avoir recours au système d'IMF. Ainsi, C.E.FOR doit coopérer avec des organismes sociaux qui font l'action de réhabilitation utilisant l'accompagnement psycho-social du bénéficiaire.

### **-Augmentation de l'effectif du personnel dans le Service Non Financier**

En élargissant le domaine social au sein de l'institution, C.E.FOR doit augmenter le personnel par le recrutement du :

✚ Personnel à vocation sociale comme le travailleur social, pour pouvoir mettre en valeur le programme social au niveau de l'institution et pour pouvoir relever véritablement les bénéficiaires de la pauvreté, qui n'est pas au niveau du revenu financier seulement, mais surtout au niveau des autres aspects non financiers, parce que l'amélioration de vie économique (aspect financier) doit se baser sur l'aspect non financier , particulièrement l'approche psycho-social de la population. Pour cela, on a besoin de méthode visant le développement personnel, en permettant à chaque bénéficiaire de trouver la vie de son épanouissement, pour l'utilisation de diverses techniques de communication et de travail sur soi. En plus, la situation de vie de la population défavorisée prescrit l'exigence d'un travail qui ne se réduit pas à la compréhension d'une théorie explicative des attitudes et

comportements humains. Cette méthode s'agit de soutien individuel et personnalisé, ayant pour objectif de permettre à l'individu de dépasser sa souffrance personnelle (inadaptation, exclusion sociale, déchéance matérielle et morale) et de restructurer des liens avec son environnement (la famille, et la société).

✚ Recours à des techniciens spécialistes pour permettre aux bénéficiaires d'avoir des techniques pratiques sur l'activité à faire et pour renforcer aussi les connaissances et les expériences du personnel pour pouvoir donner des conseils adéquats quel que soit le type d'activité de l'emprunteur. Par exemple des vétérinaires : C.E.FOR a besoin de travailler avec des vétérinaires pour assurer le développement qualitatif et quantitatif de l'activité des certains bénéficiaires qui pratiquent l'élevage et l'agriculture urbaine.

## CONCLUSION GENERALE

A l'heure actuelle, nous constatons que les principaux défis pour Madagascar c'est de réduire de façon significative la pauvreté de la population et de parvenir à une croissance économique forte et durable. Dans ce cadre, la microfinance joue un rôle fondamental. Elle a ses objectifs propres d'avoir des impacts positifs sur les bénéficiaires, comme la réduction de la pauvreté, le renforcement de la position sociale de la femme ou de groupes de population défavorisés, l'encouragement à la création de micro-entreprise, le soutien à la croissance et à la diversification de micro-entreprises existantes.

C.E.FOR est une association qui a un projet de développement pour pouvoir aider la population vulnérable à s'épanouir, celle qui vit dans les bas quartiers de la CUA, par les prêts productifs. Il permet aussi de développer les Activités Génératrices de Revenus, dans le secteur informel pour augmenter le revenu familial.

Cette recherche a été faite dans le but d'étudier le fonctionnement de l'institution financière, notamment celui du C.E.FOR pour permettre une réflexion sur l'utilité, l'efficacité et l'efficience du financement envers la population cible. Notre problématique a été d'analyser le changement des bénéficiaires après l'utilisation du prêt productif. Durant la descente sur terrain, nous avons vu que la pauvreté est un phénomène multidimensionnel, qui n'affecte pas uniquement les revenus et les biens matériels mais affecte aussi les conditions sanitaires, physiques et mentales de la population des bas quartiers. Ainsi, elle a besoin d'aide pour pouvoir surmonter ces difficultés. Le système de micro crédit C.E.FOR a des impacts positifs sur l'évolution de vie des bénéficiaires. Cette amélioration n'est pas flagrante, mais nous constatons, après l'enquête que nous faisons auprès des 60 ménages, que la situation de vie de certains ménages (14,8%) a évolué de façon positive, sur le plans social notamment par une meilleure scolarisation des enfants et le bénéfice d'une couverture sanitaire; et par ailleurs, une amélioration des revenus économiques. Cependant, le taux de pénétration du C.E.FOR auprès de la population cible est très limité. Une nouvelle organisation devrait être prise par le C.E.FOR pour élargir ses actions sur cette population, notamment la population marginalisée par un système de critères d'octroi qui ne permet pas à cette frange de la population trop importante (41%) de bénéficier des prestations de C.E.FOR. Une collaboration étroite initiée par C.E.FOR avec des institutions de réinsertion sociale et de réhabilitation sera souhaitable. Nous pensons que cette démarche serait bénéfique pour la population cible laissée pour compte et qu'elle est justifiée, parce que l'institution C.E.FOR n'est pas



seulement une institution purement financière, mais elle a une vocation sociale à la base même de sa mission. En effet, c'est le manque de l'encadrement technique en amont et en aval qui entraîne l'existence de certains bénéficiaires enfoncés dans les affres de l'endettement. En amont parce que la population cible devrait avoir plus de temps de préparation et de réhabilitation pour devenir bénéficiaires de micro finance. En aval, un accompagnement psycho-social permettrait aux bénéficiaires d'avoir une vision plus élargie des investissements à mener pour sortir définitivement de la pauvreté.

Enfin, nous pouvons dire que la microfinance n'est qu'un des éléments à mettre en place dans le cadre de stratégie du développement. Il implique la nécessité de la mise en œuvre d'un véritable politiques sociale (de santé, d'éducation,... etc), de réformes économiques et politiques, au niveau national (démocratie, bonne gouvernance) ou international (contrainte de bailleur du fonds).

## BIBLIOGRAPHIE

### Ouvrages généraux:

- 1-BEAUD (S) et WEBER (E), *Guide de l'enquête de terrain*, éd. La découverte, Paris 1997.
- 2-DURKHEIM (E), *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Alcan, 1897 PUF 1956.
- 3-FERREOL (G). et DEUBEL (P)., *Méthodologie des sciences sociales*, Paris. A. Colin, 1993.
- 4-FORSTER (M.), 1995, *Bas revenus et pauvreté : une comparaison internationale*, *Problèmes économiques*, n°2413, Mars.
- 5-GRELLET (G), *Structures et stratégies du développement économique*, PUF, Paris.
- 6-GHIGLIONE (R). et MATALON (B)., *Les enquêtes sociologiques. Théorie et pratique*, Paris, Colin 1978.
- 7- HULME (D) et MOSLEY (P), *Finance Against Poverty*, Rout ledge, Londres, 1996; un résumé est disponible dans la Focus note, n°5 du CGAP.-F. Perroux, *Une pensée tout en nuances, alternative économiques*, n°137, Mai 1996.
- 8-JEAN-PLACIDE (K)., *Valeur culturelle et échec de l'aide au développement*, Paris, l'harmattan, 2005.
- 9-NICOLAS (F.), 1998, *La fin de l'aide au développement*, Rapport annuel mondial sur le système économique et les stratégies Ramses, IFRI, Dunod, Paris.
- 10-PERROUX (F)., 1995, *Notes sur le concept de pole de croissance*, économie appliquée, Vol.8.
- 11-RULLACS., *Dictionnaire pratique du travail social*, OAF, 10/14.S.
- 12-TOURRAINE (A)., *Pour la sociologie*, édition Duseuil, 1974.

### Ouvrages spécifiques :

- 1 3-AISS (Association internationale de la sécurité sociale) (2007) *La sécurité sociale pour tous*, numéro spécial, *Revue internationale de sécurité sociale*, 60(2-3).
- 14-BAILEY (C.) (2004) *Extension de la couverture de la sécurité sociale en Afrique*, ESS Papers n° 20 (Geneva : International Labour Office).
- 15-Banque Africaine de Développement (BAD), 2002, *Rapport sur le développement en Afrique*, Paris, 272p.
- 16-Banque Mondiale, *La micro finance*, 2000.
- 17-Banque Mondiale, *Rapport sur le Développement dans le monde*, 1990.

- 18-Bronislaw Malinowski, *les dynamiques de l'évolution culturelle*, Payot, 1970, P.73.
- 19-CATUSSE (M.), DESTREMAU (B). et VERDIER (E.) (dir.) (2010) *L'Etat face aux débordements du social au Maghreb : formation, travail et protection sociale* (Paris : Karthala).
- 21-JULIUS (N.), Rapport de la Commission Sud sur le Développement Humain à Tanzanie.
- 22-LAMMERINK (M.), *Approche pour un développement durable*, Kathala, Paris.
- 23-MEFB /Secrétariat General/ Direction Générale de trésor/ Coordination Nationale de la Micro Finance : Brochure figurant la SNMF 2004-2009, P.1.
- 24-MORGENTHAU (H.), 1988, *Politics among nations- the struggle for power and peace*, New York, 6<sup>ème</sup>éd.
- 25-Notre avenir à tous, rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement, Montréal, Éditions du Fleuve, 1988..
- 26-PNUD, *La lutte contre la pauvreté en Afrique Subsaharienne*, Paris, 1999.
- 27-PNUD, *Vaincre la pauvreté humaine*, 2000.
- 27-ROCHE J.J., 2001, *Théorie des relations internationales*, Paris, 4<sup>ème</sup> édition, Octobre, 155p.
- 28-SHAHIDURKHANDKER, *Fighting Poverty with Microcredit: Experience in Bangladesh*, New --York: Oxford University .Press, Inc., 1998.
- Documents officiels:**
- 29-Article « Culture », op cit, P645
- 30-Assemblée Générale de l'ONU, Déclaration sur le Droit au Développement, 4 décembre 1986.
- 31-Déclaration Universelle de Droit de l'Homme, 1948, Article 25.
- 32-L' instructions n°002-DCR/09 du juillet 2009relative à la Déclaration des Risques des IMF.
- 33-Loi n°90-030 votée par l'assemblée nationale, le 19 décembre 1990 : La politique d'Organisation International du Travail (1952) C102 – *Convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum)* (Genève : OIT). Nationale de la population.
- 34-Ordonnance n°60 du mai 1960 portant sur la répression de l'abandon de famille.
- 36-PNUD, *Rapport sur le Développement Humain*, 1997.

**Mémoires :**

37-RAFENOARIMANANA Hasina, *Pauvreté et dynamique de la microfinance, cas de prestation du C.E.FOR à Manjakaray*. Mémoire de licence du département de la sociologie.

38-RAKOTOARIMALALA Ruphin, *Microfinance et développement rural, cas du CECAM d'Ambohitrimanjaka*, Mémoire de licence du département de la sociologie.

39-RAKOTOMANANA Tanteraka Mamy, *Système de microfinance et développement, cas de l'OTIV de la commune Mevatanana*. Mémoire de la maîtrise du département de la sociologie.

40-RAPHILIPSON Sariaka A., *Contribution d'une institution de microfinance au développement, cas de l'OTIV Fivoarana Ambohimangakely*, Mémoire de licence du département de la sociologie.

41-RASOLONJANAHARY Manitriniony, *La place de la microfinance dans le développement rural*, DEA du département de la sociologie.

**Webiographie :**

<http://www.vedura.fr/developpement-durable/>[24 Mai 2014](#).

[www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/definition.htm](http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/definition.htm), [24 Mai 2014](#)

<http://www.madagascar.gov.mg>, [octobre 2013](#)

## TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS

SOMMAIRE

LISTE DES ABREVIATIONS

LISTE DES TABLEAUX

LISTE DES DIAGRAMMES

LISTE DES FIGURES

LISTE DES PHOTOS

INTRODUCTION GENERALE .....	1
1. Contexte.....	1
2. Motif du choix du thème et du terrain .....	2
3. Question de départ .....	2
4. Objectif général.....	2
5. Objectifs spécifiques.....	2
6. Hypothèses.....	3
7. Etape de la recherche.....	3
8. Problèmes rencontrés et limites de la recherche.....	3
9. Annonce du plan .....	4
<b><u>Première partie</u> :CADRE GENERAL DE LA RECHERCHE</b>	
<b><u>Chapitre I</u> : CADRE CONCEPTUEL ET CADRE THEORIQUE. ....</b>	<b>6</b>
<b>I. DEFINITIONS DES CONCEPTS-CLES.....</b>	<b>6</b>
<b>I.1. Développement.....</b>	<b>6</b>
<b>I.2. Développement humain .....</b>	<b>7</b>
<b>I.3. La notion de la pauvreté.....</b>	<b>8</b>
<b>II. ETAT DE CONNAISSANCE SUR LE SUJET .....</b>	<b>10</b>
<b>II.1. Micro finance.....</b>	<b>10</b>

II.1.1. Origine.....	10
II.1.2. Définition de la micro finance.....	11
II.2. Micro crédit.....	12
II.2.1. Historique.....	12
II.2.2.Définition du microcrédit.....	12
II.3. Système d'aide et protection sociale.....	13
III. CADRE THEORIQUE.....	15
III.1. Méthodologie.....	15
III.1.1. Techniques méthodologiques.....	15
III.1.2. Approche méthodologique.....	19
III.2. Le fonctionnalisme.....	20
III.2.1.Biographie de Malinowski.....	20
III.2.2.Fonctionnalisme de Malinowski.....	21
III.2.3. Approche théorique dans la recherche.....	22
<b>Chapitre II : CONNAISSANCE MONOGRAPHIQUE.....</b>	<b>23</b>
I. CADRE INSTITUTIONNEL.....	23
I.1.Statut juridique.....	23
I.2.Historique.....	23
I.3. Localisation géographique.....	23
II.STRUCTURE DE L'ORGANISATION.....	24
II.1. Organigramme du volet microcrédit.....	24
II.2. Fonctions de chaque entité.....	24
II.3. Missions, activités et objectifs du volet microcrédit.....	26
II.4. Les ressources.....	27
II.4.1. Les partenaires.....	27
II.4.2. Moyens humains.....	27
II.4.3. Moyens matériels.....	28
III. LES BAS QUARTIERS D'ANTANANARIVO.....	28
 <b>Deuxieme partie :ANALYSE DE L'ADEQUATION DE PRESTATION DU C.E.FOR ET DES BESOINS DE LA POPULATION CIBLE</b>	
 <b>Chapitre III : LA SITUATION DE VIE DE LA POPULATION CIBLE ET L'APPUI DU C.E.FOR.....</b>	
	<b>32</b>

<b>I. LA SITUATION DE VIE DE LA POPULATION CIBLE.....</b>	<b>32</b>
<b>I.1. Origine sociale.....</b>	<b>32</b>
<b>I.2. Le quotidien de ces populations des bas quartiers. ....</b>	<b>33</b>
<b>I.3 La population des bas quartiers et la pauvreté .....</b>	<b>37</b>
<b>II. L'APPUI DU VOLET MICRO CREDIT DU C.E.FOR .....</b>	<b>43</b>
<b>II.1. Le prêt productif C.E.FOR.....</b>	<b>43</b>
<b>II.2. Assurance maladie AFAFI: .....</b>	<b>45</b>
<b>III. LES CONDITIONS DU RECRUTEMENT DU BENEFICIAIRE .....</b>	<b>45</b>
<b>III.1.Les profils des bénéficiaires.....</b>	<b>45</b>
<b>III.2. Les activités non éligibles .....</b>	<b>46</b>
<b>III.3. Les fonctionnements généraux du C .E.FOR.....</b>	<b>46</b>
<b><u>Chapitre IV: LA PERCEPTION DES GENS SUR LES INSTITUTIONS</u></b>	
<b>FINANCIERES.....</b>	<b>48</b>
<b>I. LES PRINCIPAUX RESULTATS DU VOLET MICROCREDIT DU C.E.FOR. ....</b>	<b>48</b>
<b>I.1. Les résultats du volet microcrédit, cas du C.EFOR en général. ....</b>	<b>48</b>
<b>I.2. Les résultats du volet microcrédit, cas de l'agence Tsaramasay.....</b>	<b>48</b>
<b>II. LA CAPACITE DE LA POPULATION CIBLE A ADHERER AU PRET</b>	
<b>PRODUCTIF C.E.FOR. ....</b>	<b>50</b>
<b>II.1. Selon le niveau d'étude.....</b>	<b>50</b>
<b>II.2.Selon la Catégorie Socio- Professionnelle (CSP) .....</b>	<b>51</b>
<b>II.3. Les opinions de la population cible concernant le microcrédit.....</b>	<b>52</b>
<b><u>Chapitre V: ANALYSE DE LA STRUCTURE ET DU FONCTIONNEMENT.....</u></b>	<b>55</b>
<b>I. ANALYSE SUR LE PROJET DU C.E.FOR SUR LES BENEFICIAIRES.....</b>	<b>55</b>
<b>I.1. Représentation graphique du projet .....</b>	<b>55</b>
<b>I.2. Analyse de la structure et du fonctionnement .....</b>	<b>57</b>
<b>I.3. Les contraintes de l'institution financière .....</b>	<b>57</b>
<b>II. ANALYSE DES IMPACTS DU PRET PRODUCTIF AUPRES DES</b>	
<b>BENEFICIAIRES.....</b>	<b>59</b>
<b>II.1. Les impacts positifs. ....</b>	<b>59</b>
<b>II.2. Les impacts négatifs. ....</b>	<b>60</b>
<b>II.3. Résultats de la recherche. ....</b>	<b>61</b>
<b>II.4.Vérification des hypothèses.....</b>	<b>63</b>

**Troisième partie : APPROCHE PROSPECTIVE A TITRE DE  
RECOMMANDATION**

<b>Chapitre VI. LES DIFFERENTS PROBLEMES.....</b>	<b>65</b>
<b>I. AU NIVEAU DE LA POPULATION CIBLE .....</b>	<b>65</b>
<b>II. AUX NIVEAU DU C.E.FOR. ....</b>	<b>66</b>
<b>III. AUX BENEFICIAIRES DU C.E.FOR. ....</b>	<b>66</b>
<b>Chapitre VII. RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>67</b>
<b>I. AU NIVEAU DE L'ETAT.....</b>	<b>67</b>
<b>II. AU NIVEAU DU C.E.FOR .....</b>	<b>67</b>
<b>CONCLUSION GENERALE.....</b>	<b>71</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>73</b>
<b>TABLE DES MATIERES .....</b>	<b>76</b>

**ANNEXES**

**RESUME**



# **ANNEXES**

## ANNEXE I : QUESTIONNAIRES

### Questionnaires et guides d'entretien réservé aux employés au sein de la direction générale :

1. Historique CEFOR  
(Ny tantaran'ny CEFOR)
2. Structure et organigramme avec la fonction de chaque entité.  
(Ny sary maneho ny firafitry ny fitondrana ato amin'ny CEFOR ary ny anjara andraikity ny tsirairay ao anatin'izany)
3. Objectifs du CEFOR?  
(Ireo tanjon'ny CEFOR)
4. Actions menés pour atteindre les objectifs ?  
(Ireo atao mba ahatarana ireo tanjona ireo?)
5. Quel est le mode d'organisation spécifique adopté par CEFOR dans la réalisation de l'activité?  
(Inona ny fandaminana manokana ampiasain'ny C.E.FOR amin'ny fanatanterahana ny asa ?)
6. Caractéristique de la population cible.  
(Ny mombamomba nyolona iandreketan'ny CEFOR)
7. Dans quelle mesure une personne est-elle considérée comme bénéficiaire?  
(Inona no ahafahana mandrefy fa ny olona iray dia raisina ho mpahazo tombotsoa?)
8. Contrats pour l'emprunteur.  
(Ny fifanarahana atao ho an'ny mpindram-bola ao amin'ny CEFOR)
9. Quels sont les avantages du membre dans cette institution ?  
(Inona no tombotsoan'ny olona mpindram-bola ato ?)
10. Effectif de l'agence CEFOR à Madagascar.  
(Ny isan'ny ivon-toerana CEFOR eto Madagascar)
11. Y- a- t- il une stratégie particulière adoptée pour chaque agence et pour les populations membres ?  
(Misyvenypaikadymanokanaampiasainaisakynyivon-toeranasyolonampikambana)
12. Critère utilisé pour créer une nouvelle agence.  
(Ny fepetra amin'ny hanokafana ivotoerana vaovao)

13. Quels sont les spécificités de cette institution financière par rapport aux autres.  
(Inona ny mampiavaka ny CEFOR amin'ny hafa)
14. Resultat attendu?  
(Ary ny vokatraa ndrasanareo?)
15. Pouvez-vous citer les impacts durant l'existence du CEFOR dans la vie du bénéficiaire ?  
(Afaka tanisainao ve ireo fiantraikan'ny fisian'ny CEFOR eo amin'ny amin'ny fiainan'ny mpindram-bola ?)
16. Y-a-t-il de relation entre la politique du C.E.FOR et la politique générale de l'Etat  
-dans le domaine de la lutte contre la pauvreté ?  
-dans le domaine de la microfinance ?  
(Misy ifandraisany ve ny politikan'ny C.E.FOR sy ny politika jeneralin'ny fanjakana, eo amin'ny lafiny ady atao amin'ny fahantrana sy ny famatsiam-bola madinika)
17. Quels problèmes rencontrent pour cette institution ?  
(Inona ireo olanampahazo ato amin'ny CEFOR)
18. Donnée statistique et documents?  
(Taratasy mirakitra ireo antotanisa sy tahirin-kevitra mikasikany CEFOR)

**Questionnaires et guide d'entretien réservés aux employés de l'agence Tsaramasay :**

19. Pourquoi avez-vous choisi de mettre en place une agence au sein de ce fokontany ?  
(Inona no antony nametrahana ivon-toerana C.E.FOR eto amin'ity fokontany ity?)

20 .Objectif de l'agence Tsaramasay.

(Ny tanjon'ny CEFOR Tsaramasay)

21. Actions menés pour atteindre ces objectifs.

(Ireo asa atao mba ahatarana ireo tanjona ireo)

22. Spécificités de l'agence Tsaramasay par rapport aux autres agences.

(Ny mampiavaka ny ivon-toerana CEFOR etoTsaramasay amin'ny hafa)

23. Stratégie particulière pour les membres.

(Ny paikady manokana amin'ny fanatanterahana ny asa)

24. comment est le fonctionnement du CEFOR envers les fokontany ?

25 .Pouvez-vous citer le mode de fonctionnement du C.E.FOR envers les bénéficiaires ?

(Afaka tanisainao ve ireofomba fiasa manoloana ny mpikambana ?)

26. Comment vous sensibilisez les gens ?

(Ahoana ny fanentanareo ny olona handray anjara amin'ny tolotra?)

27. Est-ce que les gens sont- ils motivés à adhérer dans cette institution ?

(Mazoto ve ny olona mandray anjara amin'ny tolotra?)

28. Qui sont les plus motivés ?

-les résidents à Tsaramasay

-les gens provenant des autres fokontany

-les paysans

-les commerciales

-les artisanales

-salarié privés

-les fonctionnaires

-les autres

(Olona manao ahoana no tena liana amin'ny tolotra, ny tantsaha, ny mpivarotra, ny mpanao asa tanana, ireo mpiasa tsy miankina amin'ny fanjakana, ireo mpiasam-panjakana, ny ankoatraireo?)

29. Quels sont les résultats attendus ?

(Inona ireo vokatra andrasanareo ?)

30. Les problèmes rencontrés des bénéficiaires envers l'appui du C.E.FOR ?

(Ireo olan'ny mpahazo tombotsoa manoloana ny fanampian'ny C.E.FOR ?)

31. Quels sont les facteurs de blocage de la population à C.E.FOR ?

(Inona ireo olana manakana ny mponina tsy ho mpikambana ato amin'ny C.E.FOR ?)

32. Quels sont les facteurs qui encouragent la population à adhérer à l'offre du C.E.FOR ?

(Inona ireo antony mampazoto ny mponina handray anjara amin'ny tolotra omen'ny C.E.FOR ?)

33. Problèmes dans l'agence Tsaramasay ?

(Ny olana ato amin'ny ivon-toerana eto Tsaramasay?)

**Questionnaires et guide d'entretiens réservés aux responsables du fokontany :**

34. Nombre des habitants.

(Isan'ny mponina)

35. Effectif de la population vulnérable ?

(Isan'ny mponina marefo?)

36. Activité de la population?

(Ny asa fiveloman'ny mponina?)

37. Quels sont les problèmes rencontrés par les habitants ?

(Inona ireo olana mpahazo ny mponina?)

38. Quels sont les traditions encore respectées par la population?

(Inona ireo fomba mbola hajain'ny mponina ankehitriny)

39. Quels sont les facteurs du blocage sur le développement du fokontany ?

(Inona ireo sakana tsy mampandroso ny fokontany?)

40. Les solutions apportées par le fokontany pour résoudre ces problèmes.

41. Impacts de la mise en place du CEFOR dans le fokontany envers les populations.

(Ny fiantraikan'ny fisian'y CEFOR eto amin'ny fokontany eo amin'ny fiainan'ny mponina)

42. Mode du fonctionnement du fokontany avec le CEFOR.

(Ny fomba fiasan'ny fokontany amin'ny C.E.FOR)

43. Problème au niveau de la collaboration avec le CEFOR.

(Ny olana amin'ny fiaraha-miasa amin'ny CEFOR.)

44. Solutions pour résoudre ce problème?

(Ny vahaolana nentinareo mamaha izany olana izany)

**Questionnaires et guides d'entretiens réservés auprès de la population :**

45. Situation matrimoniale.

(Mombamomba ny olona iray)

46. Nombre d'enfant.

(Isan'ny zaza nateraka)

47. Type d'activité professionnelle.

(Ny asa fivelomana)

48. Est-ce que vous –êtes bénéficiaire du C.E.FOR ?

(Mpindram-bola ao amin'ny C.E.FOR ve ianareo?)

**- Bénéficiaires du C.E.FOR :**

49. Depuis quand êtes-vous membre du C.E.FOR ?

(Hafiriana izao ianareo no mpikambana tao amin'ny C.E.FOR?)

50. Quels sont les facteurs qui vous ont encouragé à adhérer?

(Inona no antony nanosikanareo ho mpikambana tao?)

51. Comment avez-vous connu C.E.FOR ?

(Tanin'ny fomba ahoana no nahafantaranareo ny C.E.FOR?)

52. Quels sont les apports de votre adhésion sur l'économie de votre ménage et sur le secteur d'activité?

(Inona ireo tombotsoa azonareo amin'ny maha mpikambana anareo amin'ny lafiny ekonomika ao an-tokatrano sy eo amin'ny sehatry ny asa?)

53. Quel est votre degré de satisfaction des services du C.E.FOR ?

-mauvais

-non satisfait

-satisfaisant

(Ahoana ny fahafahamponao manoloana ireo asa ataon'ny C.E.FOR ?

-tsy tsara

-tsy mahafampo

-mahafampo)

54. Que suggérez- vous pour améliorer le service du C.E.FOR ?

(Inona no soson-kevitra arosoanao entina hanatsarana ny asa eo anivon'ny C.E.FOR?)

**- Non membre du C.E.FOR**

55. Connaissez-vous l'existence du C.E.FOR dans le fokontany ?

(Fantatrao ve ny fisian'ny C.E.FOR eto amin'ny fokontany?)

56. Si oui, quel est le but du C.E.FOR ?

(Raha eny, inona ary ny tanjonakendren'ny C.E.FOR?)

57. Quels sont les raisons qui vous empêchent d'adhérer à C.E.FOR?

(Inona ny antony mahatonganao tsy ho mpikambanao?)

58. Pour ceux qui ne connaissent pas, les raisons qui empêchent d'adhérer à l'institution de microfinance ?

(Ho an'ireo tsy mahafantatra, ny antony tsy maha mpikambana anao any amin'ireny fampindramam-bola madinika ireny?)

59. Avez- vous envisage un projet de création ou d'extension d'activité ?

(Ianao ve mba manana vana hanangana tetikasa na hanitatra ny asanao?)

50. En cas de besoin de financement, que feriez-vous ?

(Raha mila vola ianao dia inona no ataonao amin'izany?)



**ANNEXE II : DOCUMENTATIONS SUR L'INSTITUTION DE MICROFINANCE  
REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA  
Tanindrazana -Fahafahana -Fandrosoana**

-----  
**PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
LOI N°-2005 - 016 DU 29 SEPTEMBRE 2005**

Relative à l'activité et au contrôle des institutions de microfinance

L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté en leur séance respective en date du 27 juillet 2005

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,**

Vu la Constitution ;

Vu la Décision n°12 –HCC/D3 du 28 septembre 2005 de la Haute Cour Constitutionnelle;

Promulgue la loi dont la teneur suit:

**TITRE PREMIER: DISPOSITIONS GENERALES CHAPITRE PREMIER**

**DOMAINE D'APPLICATION**

**Article Premier:** La présente loi s'applique aux institutions de microfinance définies à l'article 4 ci-dessous, sans préjudice de l'application de certaines dispositions non contraires à la loi n°95-030 du 22 février 1996, relative à l'activité et au contrôle des établissements de crédit ci-après dénommée « loi bancaire ».

**Art.2-** Ne sont pas soumises à la présente loi, toutes entités publiques ou privées qui effectuent, d'une manière ponctuelle, des opérations de gestion de fonds non remboursables par les bénéficiaires finaux pour des raisons humanitaires ou d'actions sociales.

**CHAPITRE II: DEFINITIONS**

**Art3-** Est définie comme activité de microfinance, l'offre à titre habituel de services financiers de proximité à des personnes physiques ou morales n'ayant généralement pas accès au système bancaire traditionnel. Ce sont des services d'épargne et de crédit qui sont nécessaires pour promouvoir ou soutenir des activités génératrices de revenus permettant à cette catégorie de population d'améliorer son niveau de vie, d'atteindre une meilleure intégration sociale et d'accéder à un développement humain durable.

**Art 4 -**Les « institutions de microfinance », en abrégé IMF, sont des personnes morales qui effectuent à titre habituel les activités de microfinance définies dans les articles 5, 6 et 7 ci-après, telles que l'octroi de microcrédits, la collecte de l'épargne et les services connexes. Les institutions de microfinance peuvent être mutualistes ou non mutualistes.

Les IMF mutualistes sont celles qui obéissent aux principes généraux du mutualisme visés au titre II de la présente loi.

Les IMF non mutualistes sont celles qui ne répondent pas à ces principes.

**Art 5** -Constitue une opération de crédit tout acte par lequel une institution de microfinance met ou promet de mettre des fonds à la disposition d'un tiers, personne physique ou morale, ou prend, dans l'intérêt de ce tiers, un engagement par signature tel qu'un aval, un cautionnement ou une garantie.

Le crédit-bail est assimilé à une opération de crédit.

**Art 6** -Sont considérés comme épargne les fonds reçus de leurs membres par les institutions de microfinance mutualistes, sous forme de dépôts, autres que les apports en capital, les droits d'adhésion et les cotisations, avec le droit d'en disposer dans le cadre de leurs activités, à charge pour elles de les restituer. Ne sont pas considérées comme « épargne » :-les sommes d'argent nécessaires à l'obtention de crédit appelées « dépôts obligatoires »; -les sommes reçues en garantie du remboursement des crédits alloués appelées «dépôts de garantie», ces fonds ne sont déposés par la clientèle auprès de l'institution de microfinance qu'après la décision d'octroi de crédit-les sommes d'argent mises à la disposition de l'institution de microfinance aux fins d'octroi de crédit.

**Art 7** -Constituent des « services connexes à la microfinance »:-les opérations de virement interne, pour le compte de la clientèle, effectuées au sein d'une même institution de microfinance ou au sein d'un réseau mutualiste défini à l'article 8 ci-après;-la location de coffre-fort;-les prestations de conseil et de formation;-les virements de fonds, non libellés en devises, avec les établissements de crédit habilités à effectuer ces opérations à Madagascar.

**Art 8** - Au sens de la présente loi, on entend par:-« surveillance », le suivi des institutions de microfinance de niveau 1 (ou IMF 1) définies à l'article 14, basé sur la validation du contrôle exercé par ces institutions de microfinance sur leurs propres opérations et sur l'examen des informations recueillies auprès de celles-ci. Cette surveillance ne comporte pas la vérification du respect des normes prudentielles-« supervision », le suivi et le contrôle par l'autorité de supervision des établissements de crédit actuellement Commission de Supervision Bancaire et Financière (CSBF), des institutions de microfinance de niveau 2 (ou IMF 2) et des institutions de microfinance de niveau 3 (ou IMF 3) définies respectivement aux articles 15 et 16 ci-après. Elle consiste à prévenir et à maîtriser les risques liés à la profession d'intermédiation et à préserver l'intégrité du secteur

financier et ce dans le but de protéger les déposants. La supervision est basée sur la vérification du respect des règles de gestion et des normes de prudence;

-« licence », l'autorisation préalable accordée par l'autorité de supervision des établissements de crédit aux IMF 1 sur la base d'une déclaration d'existence.

La notion de « licence » fait référence aux institutions de microfinance qui ne collectent pas d'épargne ou limitent la collecte de celle-ci à leurs membres pour les institutions de microfinance mutualistes.-« agrément », l'autorisation préalable accordée par l'autorité de supervision des établissements de crédit à une IMF 2 ou à une IMF 3 en vue d'exercer, à titre habituel, les activités de microfinance en cohérence avec son niveau;

-« règles de gestion », l'ensemble de principes de gestion, de procédures et de mesures visant à assurer le bon déroulement des opérations, la régularité de leur enregistrement comptable ainsi que leur contrôle ;

-«normes prudentielles », les règles visant à assurer la protection des déposants et à préserver la solidité de la situation financière de l'institution de microfinance;

-« fonds propres disponibles», ceux fixés par instruction de l'autorité de supervision des établissements de crédit. Les fonds propres disponibles d'une institution de microfinance représentent une garantie de sa solvabilité à l'égard des déposants et plus généralement des tiers;

-« risques » ou «risques d'intermédiation », les défaillances inhérentes à l'exercice des opérations de banque, y compris les services financiers de microfinance;

-« capital minimum », outre les exigences en matière de capital social, le niveau minimal de capital exigé des institutions de microfinance en raison de leur statut d'établissement de crédit.La règle de représentativité du capital minimum définie par la loi bancaire exige que l'actif d'une institution de microfinance excède effectivement à tout moment, d'un montant au moins égal au capital minimum, le passif dont elle est tenue envers les tiers;

-« réseau mutualiste » ou «réseau », l'ensemble formé par les institutions de microfinance mutualistes de base, dotées de la personnalité juridique et par les structures de regroupement telles que les unions et les fédérations ;

-« guichet » ou « caisse » ou «agence », un point de service d'une institution de microfinance, sans personnalité juridique distincte de l'institution de microfinance, et réalisant les opérations avec la clientèle de l'institution de microfinance ;

-« institution de microfinance mutualiste de base » (ou IMF de base), une institution de microfinance mutualiste dotée de la personnalité juridique et réalisant des opérations de microfinance au service de ses membres;

-« organe central», la structure de regroupement qui assure pour le réseau les fonctions techniques, administratives et éventuellement financières définies ci-après aux articles 41 et 44 et dévolues à une fédération ou à une union d'institutions de microfinance mutualistes;

-«union », une institution de microfinance mutualiste regroupant des institutions de microfinance mutualistes de base ;

-Fédération », une institution de microfinance mutualiste regroupant des unions et exceptionnellement, sur autorisation expresse de l'autorité de supervision des établissements de crédit, des institutions de microfinance mutualistes de base dotées de la personnalité juridique.

## **TITRE II : PRINCIPES GENERAUX DU MUTUALISME**

**Art. 9** -Le présent titre s'applique aux institutions de microfinance mutualistes et notamment aux unions et fédérations d'institutions de microfinance mutualistes.

**Art 10** -Est qualifiée d'institution de microfinance mutualiste, une personne morale fondée sur les principes de coopération, de solidarité et d'entraide mutuelle et ayant principalement pour objet de collecter l'épargne de ses membres et/ou de consentir du crédit à ceux-ci.

Les institutions de microfinance mutualistes doivent respecter les principes généraux du mutualisme, dont notamment:

- a) la libre adhésion des membres sauf restriction prévue dans les statuts;
- b) la non limitation du nombre des membres;
- c) l'égalité des droits et obligations de chaque membre au niveau des IMF de base, chaque membre ayant droit à une voix et à une seule quel que soit le nombre de parts qu'ils détiennent;
- d) l'interdiction du vote par procuration sauf dans des cas exceptionnels et dans les limites prévues par les statuts ;
- e) la limitation des services financiers aux seuls membres.

**Art 11**-Toute répartition de l'excédent d'exploitation des IMF de base est interdite, sauf s' il s'agit de ristournes après approbation des comptes annuels. La ristourne résulte d'un réajustement des intérêts débiteurs ou créditeurs et est calculée sur les opérations effectuées par l'institution de microfinance avec ses membres. Sauf dispositions contraires aux statuts, la distribution des ristournes résulte d'une décision de l'Assemblée Générale Ordinaire sur proposition de l'Organe délibérant.

**Art 12** -Le membre qui se retire ou qui fait l'objet d'une décision d'exclusion n'a droit qu'au remboursement de son apport éventuellement réduit en proportion des pertes subies.

La plus-value, s'il en existe, reste acquise à l'institution de microfinance.

La démission d'un membre ne peut être effective qu'après l'apurement des opérations contractées par lui avec l'institution.

Dans le cas d'une caution donnée par l'institution en faveur des membres, la démission n'est pas opposable aux tiers avant l'apurement de toutes les opérations de caution passées avant la démission.

Tout décès d'un membre donne lieu à l'apurement du solde de ses créances et dettes à l'égard de l'institution.

### **TITRE III: ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS DE MICROFINANCE**

#### **CHAPITRE I : CLASSIFICATION ET FORMES DES INSTITUTIONS DE MICROFINANCE**

**Art. 13** -Les institutions de microfinance mutualistes ou non mutualistes sont classées en trois niveaux selon les opérations qui leur sont autorisées, la structure de fonctionnement et de contrôle, l'importance des risques liés aux activités de microfinance, les règles de gestion et/ou les normes de prudence exigées.

**Art. 14** -Les IMF 1, à caractère mutualiste ou non mutualiste, octroient des microcrédits à court et moyen terme dans la limite du plafond fixé par instruction de l'autorité de supervision des établissements de crédit.

Elles ne peuvent pas collecter de dépôt du public.

Elles peuvent effectuer des prestations de conseil et de formation à leur clientèle.

Elles opèrent selon une structure de fonctionnement et de contrôle simplifiée avec un dispositif de contrôle.

**Art 15** -Les IMF 2, à caractère mutualiste ou non mutualiste, octroient des crédits à court et moyen termes dans la limite des plafonds fixés par instruction de l'autorité de supervision des établissements de crédit.

Les IMF 2 mutualistes ne peuvent pas collecter de dépôt du public.

Les IMF 2 non mutualistes peuvent recevoir des fonds du public lorsqu'elles sont constituées sous forme de société anonyme à capital fixe à plusieurs actionnaires.

Les IMF 2, à caractère mutualiste ou non mutualiste, peuvent effectuer toutes les opérations connexes à la microfinance prévues à l'article 6 ci-dessus.

Elles sont dotées d'un dispositif de contrôle interne et externe.

Elles sont tenues de respecter les règles de gestion et les normes prudentielles définies par l'autorité de supervision des établissements de crédit correspondant à leur niveau de classification.

**Art 16** -Les IMF 3, à caractère mutualiste ou non mutualiste octroient des crédits à court, moyen, et long termes dans la limite des plafonds fixés par l'autorité de supervision des établissements de crédit,

Les IMF 3 mutualistes ne peuvent pas collecter de dépôts du public.

Les IMF 3 non mutualistes peuvent recevoir des fonds du public lorsqu'elles sont constituées sous forme de société anonyme à capital fixe à plusieurs actionnaires.

Les IMF 3 peuvent effectuer toutes les opérations connexes à la microfinance prévues à l'article 6 ci-dessus.

Les IMF 3 opèrent avec une structure de fonctionnement et de contrôle développé.

Les IMF 3 sont tenues de respecter les règles de gestion et les normes prudentielles correspondantes à leur niveau de classification définies par l'autorité de supervision des établissements de crédit.

**Art 17** -Les niveaux des montants des crédits et des dépôts autorisés sont précisés pour chaque niveau d'institution de microfinance par instruction de l'autorité de supervision des établissements de crédit.

**Art18** -Les différentes formes juridiques de société que peuvent prendre les institutions de microfinance sont fixées, selon leur niveau, par voie de décret. A défaut de dispositions particulières prévues par la présente Loi et par ledit décret les règles de droit commun afférentes à la forme juridique restent applicables.

## **CHAPITRE-II: CONDITIONS D'EXERCICE DE L'ACTIVITE DE MICROFINANCE**

**Art 19** -Conformément aux dispositions de l'article 16 de la loi bancaire, l'exercice de toute activité de microfinance définie à l'article 3 de la présente loi est soumis à l'une des autorisations préalables de l'autorité de supervision des établissements de crédit ci-après:

-« licence » délivrée pour les IMF 1 ;

-« agrément » délivré pour les IMF 2 et pour les IMF 3.

**Art 20** -L'autorisation d'exercer les activités de microfinance détermine le niveau de classification de l'institution et les services financiers autorisés correspondant à ce niveau.

L'autorisation est publiée au Journal Officiel de la République de Madagascar par le Ministère chargé des Finances à la demande de l'autorité de supervision des établissements de crédit, et à titre facultatif dans un journal à l'échelon national aux frais de l'institution.

Cette publication doit être effectuée dans un délai de trois mois à compter de l'obtention de l'autorisation.

L'autorisation doit être portée à la connaissance du public, par voie d'affichage, sur tous les lieux d'exploitation de l'institution.

Toutes les correspondances commerciales et autres publications de l'institution de microfinance doivent mentionner la nature et la référence de l'autorisation accordée par l'autorité de supervision des établissements de crédit.

Les IMF sont tenues de s'inscrire au Registre de Commerce et des Sociétés selon les modalités précisées par décret.

**Art 21** -Les demandes d'autorisation d'exercer les activités de microfinance sont présentées en double exemplaire directement à l'autorité de supervision des établissements de crédit.

Le contenu du dossier de demande d'autorisation d'exercer ainsi que les procédures à suivre sont précisés par instruction de l'autorité de supervision des établissements de crédit sans préjudice des dispositions des articles 27 et 28 de la présente loi.

**Art 22** -L'autorité de supervision des établissements de crédit dispose d'un délai d'un mois, après la clôture de l'instruction du dossier notifiée au fondateur par ladite autorité de supervision pour se prononcer sur la demande d'autorisation d'exercer.

**Art 23** -Les institutions de microfinance peuvent être reclassées par l'autorité de supervision des établissements de crédit lorsque la modification de leur structure ou de leur situation économique et financière le justifie.

**Art 24** -L'autorisation d'exercer peut être individuelle ou collective.

**Art 25** -L'autorisation individuelle d'exercer est accordée à une institution de microfinance dotée de la personnalité juridique.

**Art 26** -L'autorisation collective d'exercer est accordée à un réseau d'institutions de microfinance mutualistes disposant de structures de regroupement telles que les unions ou/et les fédérations d'unions et d'institutions affiliées dotées de la personnalité juridique. L'autorisation est valable pour les structures de regroupement et pour chacune des institutions de microfinance mutualiste de base affiliées.

L'une des structures de regroupement est désignée par les institutions affiliées du réseau pour assurer les fonctions d'organe central du réseau défini à l'article 8 ci-dessus.

Dans le cadre d'une autorisation collective d'exercer, la structure de regroupement peut rassembler des institutions ayant obtenu une autorisation collective ou individuelle.

**Art 27** - La perte de la qualité d'institution affiliée entraîne pour celle-ci le retrait de son autorisation.

Pour poursuivre ses activités, l'institution concernée doit solliciter une nouvelle autorisation dans les conditions fixées par la présente loi et ses textes subséquents. A défaut d'une nouvelle autorisation, elle doit entrer en liquidation amiable conformément aux dispositions de ses statuts. Si l'assemblée générale ne procède pas à la désignation d'un liquidateur, l'autorité de supervision des établissements de crédit y procède, soit d'office, soit à la requête de tout intéressé.

Toute nouvelle adhésion à un réseau ayant obtenu l'autorisation d'exercer doit préalablement faire l'objet d'une nouvelle demande d'autorisation auprès de l'autorité de supervision des établissements de crédit, présentée conjointement par l'institution affiliée et le réseau. Cette adhésion donne droit aux avantages et obligations du réseau.

Toute modification dans la composition du réseau doit être notifiée à l'autorité de supervision des établissements de crédit par l'organe central de l'institution.

**Art 28** - Toute demande d'autorisation d'exercice collective formulée par une union ou une fédération doit comprendre, outre les documents prescrits à l'article 18 de la loi bancaire et par l'instruction de l'autorité de supervision des établissements de crédit y afférente, un statut et un procès-verbal de l'assemblée générale constitutive de chaque institution affiliée, le tout en double exemplaire.

### **CHAPITRE III: FONCTIONNEMENT DES INSTITUTIONS DE MICROFINANCE**

#### **SECTION I : REGLES COMMUNES**

**Art 29** -Les institutions de microfinance sont obligatoirement constituées en personne morale. Les personnes physiques ne peuvent pas exercer les activités de microfinance.

**Art 30** -Les institutions de microfinance doivent justifier en permanence de l'existence d'une structure de fonctionnement et de contrôle en cohérence avec leur niveau de classement. La structure minimale est précisée par instruction de l'autorité de supervision des établissements de crédit.

**Art 31** -Outre les dispositions inhérentes à la forme juridique adoptée par l'institution, les statuts déterminent l'objet et la durée de l'institution de microfinance, le siège social, le fonctionnement des différents organes et leurs attributions, notamment celles des assemblées générales ordinaires et extraordinaires, les causes de dissolution.

Pour les institutions de microfinance mutualistes, les statuts mentionnent aussi les conditions d'admission, de démission ou d'exclusion, les droits et obligations des membres.

**Art 32** -Une assemblée générale ordinaire doit être convoquée une fois par an dans les trois mois à compter de la clôture de l'exercice social pour approuver les comptes, décider



de l'affectation des résultats, et procéder, s'il y a lieu, au renouvellement des organes d'administration.

Les règles à respecter pour la convocation de l'assemblée générale ordinaire, pour le quorum et la prise de décision, sont fixées par les statuts.

**Art 33** –L'assemblée générale extraordinaire des institutions de microfinance est seule compétente pour décider de l'augmentation du montant des parts sociales, de la modification à apporter aux statuts et de la dissolution anticipée, sur proposition de l'organe délibérant. Pour délibérer valablement, elle doit être composée de plus de la moitié des membres. A défaut de ce quorum, une deuxième Assemblée Générale est convoquée dans un délai de quinze jours et celle-ci peut délibérer valablement quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

Un membre ne peut recevoir procuration pour représenter plus de deux membres.

Toute décision est prise à la majorité absolue des voix des membres présents ou représentés.

**Art 34** -Dans les conditions définies par les statuts ou sur délégation de pouvoirs donnée par l'assemblée générale ordinaire, l'organe délibérant exerce les actes d'administration.

Ce dernier peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs. L'organe délibérant représente l'institution de microfinance mutualiste auprès des tiers.

Sur délibération de l'Assemblée Générale, l'organe délibérant peut réviser les taux d'intérêt débiteur et créateur, sans effet rétroactif.

**Art 35** -Les institutions de microfinance sont soumises aux règles de gestion et selon le cas, aux normes de prudence adaptées à leurs opérations, pour garantir notamment leur liquidité, leur solvabilité ainsi que le développement de leurs activités.

L'autorité de supervision des établissements de crédit fixe par voie d'instruction les règles de gestion et normes de prudence pour les IMF 2 et IMF 3.

**Art 36** -Les IMF 1 ne sont pas soumises à une exigence de capital minimum.

Les IMF 2 et 3 doivent disposer, avant le démarrage de leurs activités, d'un montant de capital libéré ou d'une dotation fixés par décret.

**Art 37** -Une institution de microfinance peut contracter auprès d'autres établissements de crédit non IMF, auprès de la Banque Centrale, et sur autorisation de l'autorité de supervision des établissements de crédit, auprès d'autres organismes ou IMF, des emprunts destinés à refinancer ses opérations de crédit.

## **SECTION II : DISPOSITIONS PARTICULIERES AUX INSTITUTIONS DE MICROFINANCE MUTUALISTES**

**Art 38** -Deux ou plusieurs institutions de microfinance mutualistes de base peuvent se regrouper pour constituer une union.

Une institution de microfinance mutualiste de base ne peut être membre de plus d'une Union.

Les Unions ont pour membre les institutions de microfinance mutualistes de base.

**Art 39** -Deux ou plusieurs unions peuvent se regrouper pour constituer une fédération. Sur dérogation expresse de l'autorité de supervision des établissements de crédit, des institutions de microfinance mutualistes de base peuvent également être membres d'une fédération. Une union et, le cas échéant, une institution de microfinance mutualiste de base, ne peut être membres de plus d'une fédération.

**Art 40** -Nonobstant les principes généraux de mutualisme définis à l'article 10 ci-dessus, les statuts d'une union ou d'une fédération peuvent fixer des règles de représentativité, en fonction du nombre des membres, pour prendre part aux délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art 41** –L'union ou la fédération assure au bénéfice du réseau et en fonction de son organisation les

fonctions techniques, administratives et éventuellement financières de l'organe central.

L'institution qui assure les fonctions d'organe central est notamment chargée:

- 1°) de fournir une assistance technique à ses membres notamment en matière d'organisation, de fonctionnement, de comptabilité, de formation et d'éducation;
- 2°) de réaliser la consolidation des comptes du réseau, selon les instructions de l'autorité de supervision des établissements de crédit;
- 3°) d'exercer un contrôle administratif, technique et financier sur les institutions de microfinance affiliées;
- 4°) d'inspecter les institutions de microfinance affiliées;
- 5°) d'assurer la cohésion et la promotion du réseau, en favorisant notamment la création d'IMF de base et leur développement;
- 6°) de représenter le réseau aux plans national et international;
- 7°) de définir, à l'usage de ses membres et des institutions de microfinance affiliées, les grandes orientations d'un code de déontologie;
- 8°) sous réserve des dispositions légales et réglementaires en vigueur et notamment des prérogatives de l'autorité de supervision des établissements de crédit, de définir les règles

applicables, aux plans administratif, comptable et financier au réseau. Dans ce cadre, elle peut définir toutes normes applicables aux institutions de microfinance affiliées au réseau ;  
9°) de veiller à maintenir l'équilibre de la structure financière des institutions de microfinance affiliées au réseau ainsi que de l'ensemble du réseau;

10°) de fournir des services financiers au réseau dans la limite de son autorisation.

Le cas échéant, l'institution assurant les fonctions d'organe central du réseau peut sanctionner les institutions de microfinance affiliées qui ne respecteraient pas la réglementation ou les normes du réseau.

Les sanctions comprennent:

- l'injonction;
- les pénalités financières;
- la suspension de tout ou partie des activités;
- la suspension de tout ou partie des dirigeants responsables;
- la mise sous tutelle;
- l'exclusion d'une institution de microfinance affiliée au réseau.

**Art 42** -Les institutions de microfinance affiliées à une union ou à une fédération sont financièrement solidaires dans la limite de l'équilibre financier global du réseau.

**Art 43** -Lorsque plusieurs institutions de microfinance d'un réseau se voient confier par la loi une même attribution, il appartient à l'institution qui assure les fonctions d'organe central du réseau de déterminer, par instruction interne, laquelle d'entre elles doit exercer cette attribution.

**Art 44** –L'institution de microfinance investie des fonctions d'organe central représente les institutions qui lui sont affiliées auprès des autorités monétaires, sous réserve des règles propres aux procédures disciplinaires de l'autorité de supervision des établissements de crédit, notamment pour le respect des prescriptions monétaires, prudentielles et statistiques.

Elle veille à l'application des dispositions législatives et réglementaires propres à ces institutions et exerce un contrôle administratif, technique et financier sur leur organisation et leur gestion.

**Art 45** -Pour les institutions de microfinance mutualistes, l'assemblée générale constitutive adopte le projet de statuts et élit parmi ses membres les organes sociaux d'administration et de contrôle suivants dont la composition et les attributions respectives sont fixées par les statuts:

- l'organe délibérant;

-l'organe de contrôle;

-et éventuellement la Commission de crédit.

Les fonctions de membres de l'organe de contrôle ne sont pas cumulables avec celles de l'organe délibérant et de la Commission de crédit.

Lorsque le nombre des membres est supérieur à 20, les membres de l'organe de contrôle ne doivent pas avoir de lien de parenté ou d'alliance jusqu'au deuxième degré avec les membres de l'organe délibérant.

**Art 46** -Les fonctions de membres des organes délibérant et de contrôle des institutions de microfinance mutualistes sont gratuites ou rémunérées selon les conditions fixées par l'assemblée générale.

**ANNEXE III : DOCUMENTATIONS CONCERNANT LE C.E.FOR**  
**CRITERES D'ANALYSE DE LA FICHE DE CATEGORISATION**  
**SOCIALE DU C.E.FOR**

**- Les revenus**

Le critère d'analyse « revenus » permet d'estimer le montant de bénéfice net de la famille. Il s'agit de ramener le bénéfice total au nombre de personnes dans le foyer, c'est-à-dire par unité de consommation (UC). Cette analyse permettra d'estimer la capacité du foyer face à ses besoins financiers pour couvrir les dépenses de la famille et d'estimer le reste du revenu. En ajoutant l'analyse budgétaire menée lors de l'enquête au bureau, ce critère pourra apporter une analyse complémentaire sur la capacité de remboursement de l'emprunteur.

L'estimation du bénéfice net par unité de consommation doit être faite sous forme de questions-réponses avec les partenaires. Il ne s'agit pas de rapporter les éléments de la fiche d'enquête mais bien d'amener le bénéficiaire à estimer de lui-même, par exemple son niveau de revenu. Concernant le calcul des Unités de Consommation (UC),

- Premier adulte (le père) : 1UC ;
- Deuxième adulte (la mère) et enfant supérieur à 14 ans : 0,5 UC ;
- Enfant inférieur ou égal à 14 ans : 0,3 UC.

En bref, nous allons calculer le revenu par unité de consommation par le quotient du bénéfice net mensuel du ménage avec l'unité de consommation.

**- Actif et épargne**

Il s'agit d'estimer la valeur des biens possédés par la famille. Cet élément doit permettre d'analyser les conditions d'équipement des bénéficiaires et la capacité de la famille à faire face à ses besoins matériels. La valeur des biens sera estimée sur l'échelle suivante :

1.  $\leq 100$  Kar : inférieur ou égal à 100Kar. (1Kar =  $10^3$ Ar)
2.  $> 100$  Kar et  $\leq 200$  Kar : supérieur à 100 Kar et inférieur à 200Kar.
3.  $> 200$  Kar et  $\leq 300$  Kar : supérieur à 200Kar et inférieur à 300Kar.
4.  $> 300$  Kar : supérieur à 300Kar.

Pendant l'entretien avec le partenaire, le Conseiller Animateur estimera la valeur des biens présents dans la maison (télévision, meubles, équipement ménager, ...etc.). Cet indicateur est important pour mesurer la capacité du futur bénéficiaire à dégager les revenus dans son activité, de les utiliser dans l'amélioration de sa situation de vie et d'équipement pour le ménage. Pour cela, toutes les pièces de la maison devront être visitées par le Conseiller Animateur pour réaliser une estimation fiable des actifs existants.

### **- Activité**

Ce critère permet de mesurer le niveau d'activité du bénéficiaire :

- Aucune : l'emprunteur n'a aucune activité économique ;
- Informelle et irrégulière : l'emprunteur a une petite AGR, non patentée et menée de façon irrégulière. Cette activité permet de dégager du faible revenu ;
- Informelle et régulière : l'emprunteur possède une AGR, non patentée mais de façon régulière et quasi quotidienne (au minimum 04 jours par semaine). Cette activité lui permet de se dégager les revenus réguliers mais faibles ;
- Formelle : l'emprunteur a une AGR avec patente. Cette activité menée à plein temps est la principale source de revenu du foyer.

### **- Alimentation**

Ce critère permet de mesurer la capacité du bénéficiaire et de sa famille à faire face à leurs besoins nutritionnels. Des problèmes de nutrition peuvent entraîner des complications de santé et donc ruiner la capacité du partenaire à bien mener son activité.

En plus, il s'agira de mesurer le nombre de repas quotidiens de la famille.

### **- Santé**

Ce critère permet de mesurer l'état de santé de la famille et de sa capacité à prendre en charge les soins. Il permet également d'identifier si un ou plusieurs des membres de la famille ont des maladies chroniques et si celles-ci sont traitées. Les problèmes de santé peuvent freiner l'activité et peuvent être une source de dépense importante.

Alors, l'analyse se fera selon l'échelle suivante :

1. Maladies chroniques et non traitées ;

2. Maladies non chroniques et non traitées ;
3. Maladies mal traitées ou irrégulièrement ;
4. Toutes les maladies sont traitées.

#### **- Habitat**

Ce critère est basé sur l'observation du domicile du bénéficiaire. Il s'agira d'évaluer les conditions de vie et de logement du bénéficiaire et l'état de salubrité de son logement. Afin d'avoir une vision complète des conditions d'habitation, le Conseiller Animateur devra s'assurer de visiter toutes les pièces du logement. Après, il estimera la surface habitable en m<sup>2</sup> et le diviser par le nombre de membres de la famille vivant dans le foyer, afin d'estimer la surface habitable par personne :

1. Inférieur à 4 m<sup>2</sup> par membre du ménage ;
2. Supérieur à 4 m<sup>2</sup> par membre du ménage.

#### **- Niveau d'éducation du candidat emprunteur**

Le manque d'éducation peut être un frein pour assurer l'activité et donc un frein au développement de la famille. Cependant, le fait d'être analphabète ne constitue en rien une barrière à la capacité d'entreprendre d'un bénéficiaire. Pour C.E.FOR, il s'agira par cette analyse de déterminer le niveau de maîtrise de l'activité dont peut être capable le bénéficiaire. D'un autre côté, s'il y a une difficulté dans la conception ou la maîtrise du projet, C.E.FOR propose des solutions adaptées en termes d'enquête près-octroi ou suivi conseil. D'après C.E.FOR, le niveau d'éducation se mesure selon l'échelle suivante :

0. Sans éducation
1. Primaire jusqu'au CEPE
2. Secondaire de 6<sup>e</sup> au BEPC
3. Lycée (seconde à la classe de terminale)
4. Bac et plus

#### **- Education des enfants**

Ce critère permet d'analyser le niveau de scolarisation des enfants et de savoir si les enfants sont bien envoyés à l'école. Il permet également, au Conseiller Animateur,

d'identifier un risque de travail infantile au sein de l'AGR du bénéficiaire. Dans le cadre de cette analyse, il s'agira enfin pour le Conseiller animateur de comprendre pourquoi tous les enfants du foyer ne sont pas scolarisés ?

#### **- Calcul du niveau de vulnérabilité de l'emprunteur**

En fonction des constats et des réponses du Conseiller animateur, chaque critère d'analyse peut enregistrer un score total de 4 points. La hiérarchie des réponses possibles correspond au nombre des points attribués à chaque réponse. Alors, le Conseiller animateur devra reporter le total des points enregistrés par le ménage sur la fiche de catégorisation sociale. Ce calcul permettra de vérifier si l'emprunteur est éligible au prêt productif C.E.FOR. Pour cela, il y a huit niveaux, c'est-à-dire, plus le point est faible, plus le ménage est pauvre. C.E.FOR distingue alors trois niveaux :

1-Niveau 1 à niveau 3 : Non éligible, trop grandes conditions de vulnérabilité et de pauvreté. Risque de surendettement important, donc les familles incluent dans ce niveau ont besoin d'accompagnement psycho-social comme la réinsertion;

2. Niveau 4 à niveau 6 : Éligible, ces niveaux sont les prioritaires par C.E.FOR ;

3. Niveau 7 à niveau 8 : Non éligible car ils se trouvent au-dessus de la cible, alors ils ont orientés vers d'autres institutions financières.

#### **TRAITEMENT ADMINISTRATIF DES DOSSIERS ACCORDES :**

Après l'accord du comité d'octroi, l'ensemble des dossiers de demandes de prêt productifs doit être déposé au bureau de liaison pour enregistrer par les opérateurs de la saisie.

Dans cette situation, il existe de demandes refusées et de reportée.

#### **Les motifs de refus:**

- Les dossiers douteux ;
- La demande ne répondant pas aux différents critères de l'institution ;
- Les informations recueillies lors de diverses visites par le conseiller animateur ou pour le Formateur Conseillé démontrent des risques réels ;
- La condition de validité d'un garant non respectée ;
- Les informations fournies par le demandeur sont insuffisantes, fausses ou incohérentes ;



- Le comportement du demandeur ne justifient pas la confiance du C.E.FOR;
- Double demande d'un emprunteur auprès de deux agences.

**Les motifs de report :**

- Dossiers incomplets ;
- Manque d'une ou des procédures préalables comme la VAD ou VAV.
- le Conseiller Animateur n'est pas en mesure d'apporter toutes les informations nécessaires au comité d'octroi.

**DEROULEMENT DE RECRUTEMENT DU BENEFICIAIRE :**

Ce chapitre se focalisera sur les méthodes utilisées par C.E.FOR pour recruter ses bénéficiaires. Il sera divisé en trois parties :

**I-AVANT L'OCTROI :**

Les étapes à suivre pour analyser la demande du prêt sont :

**I.1. La sensibilisation :**

La sensibilisation est un moyen pour informer la population les activités du C.E.FOR. Il y a deux types de sensibilisation :

- la sensibilisation de masse à l'aide des affichages, banderoles, interventions les assemblées générales du fokontany ;
- la sensibilisation par le contact direct avec les personnes intéressées par la distribution des prospectus.

**I.2. La réunion d'information ou RIF :**

La Réunion d'Information est ouverte à tous ceux qui souhaitent avoir plus d'informations. Cette séance sert à expliquer les offres du C.E.FOR.

**I.3. L'enquête sur dossier :**

Les personnes intéressées reviennent au bureau, sur rendez-vous donné dans la période de RIF, avec un devis pour pouvoir réaliser l'enquête sur dossier. L'enquête est individuelle et elle a pour but d'obtenir le maximum d'informations sur la situation socio-économique et l'activité du candidat.

L'enquête est assurée par le Conseiller Animateur. Il recueille et analyse les informations mentionnées dans la fiche d'enquête et cherche à mesurer le degré de la confiance que l'on peut accorder au bénéficiaire potentiel pour mener à bien son projet et pour rembourser le prêt productif. Son analyse s'appuiera sur une appréciation :

- du bénéficiaire : sa situation personnelle et l'environnement de l'activité, sa motivation ;
- de son activité c'est-à-dire le savoir-faire et les compétences pour mener à bien son activité, l'existence d'un réseau professionnel, la description et l'organisation de l'activité, le potentiel de chiffres d'affaires, les besoins permettant de démarrer ou de développer son activité ;
- la capacité de remboursement par l'analyse des revenus familiaux actuels, l'analyse des dépenses familiales actuelles et prévisionnelles, les dépenses liées à l'activité.
- la qualité du garant : la qualité de la relation entre le bénéficiaire et le garant ; la situation sociale du garant, la situation familiale, la capacité du garant à faire face à l'engagement pris en cas de difficultés du partenaire.

#### **I.4. Visite à domicile (VAD) :**

Comme son nom l'indique, la VAD doit être menée au domicile du partenaire. Elle a pour but de vérifier la véracité des renseignements fournis par le bénéficiaire pendant l'enquête au bureau, et de compléter les informations contenues dans la fiche de catégorisation sociale afin de mesurer le niveau de vulnérabilité de l'emprunteur, et son appartenance ou non à la population cible de C.E.FOR. Cette fiche de catégorisation sociale comporte 08 critères tels que : les revenus ; l'épargne et actifs, activité, alimentation, santé, habitat, scolarisation, le niveau de vulnérabilité de l'emprunteur. La VAD est obligatoirement réalisée par le Conseiller Animateur. Dans la VAD, chaque critère est important (voir les détails dans l'annexe).

#### **I.5. Visite sur le lieu de vente (VAV) ou le lieu d'activité :**

Elle permet de comparer les données fournies par le bénéficiaire au moment de l'enquête sur dossier avec la réalité sur son lieu de vente ou lieu d'activité c'est-à-dire l'état du stock, le degré de concurrence, l'emplacement, ... etc. Alors, le VAV est obligatoirement réalisée par le Conseiller Animateur ayant conduit d'enquête.

### **I.6. L'enquête pré-octroi :**

Elle est à la charge du Formateur Conseiller. Le futur bénéficiaire est sélectionné pour faire une enquête pré octroi si le Conseiller Animateur, lors du remplissage de la fiche d'enquête, constate que le bénéficiaire a des difficultés dans la conception ou la maîtrise du projet. Dans ce cas, il est orienté vers le Formateur Conseiller qui réalise l'enquête pré octroi avant l'enquête de conseiller animateur. Alors les cibles sont :

- les premiers prêts d'AGR,
- prêt successif en changement d'activité, et lancement d'activité supplémentaire,

Dans l'enquête pré-octroi, le Formateur Conseiller aide le bénéficiaire pour le montage du projet dans sa conception, et pour organiser et gérer son activité à la fin de l'enquête pré octroi, le Formateur Conseiller résume l'enquête au Conseiller Animateur responsable.

### **I.7. Le comité d'octroi :**

Le comité d'octroi regroupe tous les agents de crédit de l'agence (CFC, CSNF, CEDAG, CA, FC). Il est une période d'échange, de débat de tous les membres de l'agence afin de prendre la décision définitive la plus adaptée à la demande du client. Ainsi, la décision est prise à l'unanimité des membres du comité. Pour cela, quel que soit la décision, elle est mentionnée clairement dans la fiche d'enquête avec l'identification du motif de refus ou de report s'il existe. Après le comité d'octroi, ces futures bénéficiaires sont invitées de venir au bureau pour prendre le résultat de la demande du prêt.

### **I.8. La formation obligatoire :**

Tous les nouveaux bénéficiaires sont obligés d'assister à une formation. En cas d'absence, le prêt ne pourra pas être octroyé. La formation est à la charge de la Formateur Conseiller. Elle concerne l'attitude commerciale, le budget familial et l'épargne.

### **I.9. La signature du contrat :**

C'est une séquence où sont rappelés les engagements pris dans le contrat entre C.E.FOR et les bénéficiaires c'est-à-dire, les règles de remboursements et les conditions de remboursements, les conséquences éventuelles en cas de non remboursement et aussi les engagements du garant. Le contrat est signé par le chef d'agence, l'emprunteur, son garant et le chef fokontany.

En résumé, C.EFOR cherche les personnes qui doivent bénéficier des appuis à l'aide de ces plusieurs étapes avant l'octroi. Ensuite, il y a la période de l'octroi du prêt.

## **II-OCTROI**

Lorsqu'on arrive à cette étape, les futures bénéficiaires ont le droit d'avoir le prêt et ainsi que les avantages par des appuis. Pour cela, il y a des obligations qu'ils doivent assurer que nous allons voir comme suite.

### **II.1-Obligations :**

Dans le jour d'octroi, les futures bénéficiaires qui sont obligés de :

- se présenter physiquement à l'agence ;
- présenter son contrat de prêt;
- présenter la CIN originale du partenaire ;
- présenter la CIN originale du garant.
- payer son frais de dossier: 1% du montant à octroyer ;
- payer sa cotisation AFAFI.

### **II.2-Distribution du chèque bancaire :**

L'octroi d'un prêt productif se fera par la remise d'un chèque bancaire. Pour éviter tout risque de chantage ou de détournement de fonds, le garant n'est pas présent dans le jour d'octroi.

Dans ce volume, nous avons connu les disciplines et la mode de distribution du prêt sein des clients octroyés par C.E.FOR. L'appui n'est pas resté dans ce stade, mais il y a aussi l'aide après l'octroi.

## **III-APRES L'OCTROI**

Après l'octroi, l'institution se concentre sur le suivi et l'évaluation de l'utilisation du prêt. Ainsi, il y a la descente sur terrain du personnel qualifiant à cette activité.

### **III.1. Accompagnement achat :**

L'accompagnement achat fait partie de l'activité du Service Non Financier (SNF), il est donc assuré par le Formateur Conseillé (FC). Il s'applique seulement aux clients susceptibles de détournement de fonds au cours de la période de l'enquête. Le Formateur

Conseillé accompagne le bénéficiaire pour l'achat de son matériel ou de ses fournitures. Il agit également de donner des conseils à l'achat et si besoin d'orienter les bénéficiaires vers un fournisseur. Pendant ce temps, il note les détails sur la fiche spéciale pour cette activité. Enfin, le FC effectue un rapport sur le cas du bénéficiaire accompagné auprès du conseiller animateur responsable et le chef d'agence.

### **III.2. Le suivi de fonds :**

Il est à la responsabilité du Formateur Conseiller. Le suivi de fonds consiste à vérifier l'utilisation du prêt par le bénéficiaire confronté avec le plan de financement validé pendant l'enquête. Pour ce faire, le FC observe sur le lieu de vente ou lieu d'activité du bénéficiaire, au maximum une semaine après l'octroi. Il s'agit d'interroger les bénéficiaires sur l'utilisation du prêt et de vérifier ses déclarations en comparant les marchandises en stock et celles inscrites sur le devis lors de la fiche d'enquête. Cette visite permette de détecter les cas de détournement de fonds. Enfin, le Formateur Conseillé résume sur la fiche de suivi de fonds l'observation et l'utilisation du prêt par le bénéficiaire et un compte rendu au Conseiller Animateur en charge du dossier.

### **III.3. Le remboursement :**

Le mode de remboursement varie d'une institution de la microfinance à une autre. Pour C.E.FOR, il est réalisé à une demi-journée par semaine qui est le jeudi matin de 08 heures à 12 heures pour l'agence Tsaramasay. Il y a deux cas, par rapport à cela :

-le cas où les emprunteurs viennent à l'agence pour payer leurs versements, c'est le cas des bons payeurs, c'est-à-dire remboursés de façon régulière le capital à emprunter.

-le cas où les agents du crédit se déplacent pour rencontrer avec les emprunteurs de collecter leurs versements, c'est le recouvrement sur terrain pour les bénéficiaires en difficultés de remboursement. Le recouvrement sur terrain est effectué afin de trouver les problèmes pour pouvoir chercher les solutions adaptées à la situation du bénéficiaire. L'important est que les clients continuent à rembourser son prêt productif de façon régulière.

### **III.4. Le suivi conseil :**

Le suivi conseil a pour objectif de :

- accompagner le partenaire dans la recherche de solution pour les problèmes liés à la gestion de son activité ;

- accompagner le bénéficiaire dans le développement de son activité ;
- accompagner l'emprunteur dans la gestion de son budget personnel ou familiales et son épargne,
- accompagner le bénéficiaire dans la réalisation d'un projet personnel.

Le suivi conseil est un moyen de porter une aide aux bénéficiaires ayant de problème sur l'activité à faire.

En résumé, nous avons constaté que, après l'octroi, l'institution faite une étude d'impact envers les bénéficiaires. Pour cela, elle évalue le développement de l'activité et l'amélioration de la situation de vie des bénéficiaires après l'utilisation du prêt.

### **LES DOCUMENTS A FOURNIR :**

Pour un prêt, un demandeur doit fournir une photocopie de la carte d'identité nationale, un certificat de résidence du fokontany mentionnant la demande de prêt C.E.FOR, une photo d'identité récente et un devis daté et signé par l'emprunteur justifiant sa demande de prêt.

Pour le garant, une photocopie de la carte d'identité nationale, un certificat de résidence du fokontany et une photo d'identité récente.

Cette section nous a montré que C.E.FOR apporte une aide financière et sanitaire au sein de ceux bénéficiaires. D'une autre coté, toutes les personnes ne peuvent pas être bénéficiaires car C.E.FOR a ses propres critères. Concernant le déroulement de recrutement, nous allons voir dans le chapitre suivant.

Récapitulation sur le fonctionnement des agents du microcrédit du C.E.FOR envers les bénéficiaires:

Sur le volet microcrédit au niveau du C.E.FOR, il y a :

- le Service Non Financier (SNF) à la responsabilité Formateur Conseillé (FC);
- le Service Financier (SF) à la charge du Conseillé Animateur (CA).

Chacun a sa propre tache pour respecter le bon fonctionnement de l'institution.

## LE CATALOGUE DE LA FORMATION OBLIGATOIRE:

### **Attitude commerciale:**

Elle permet de former l'emprunteur pour:

- comprendre l'objectif du prêt et son utilité,
- acquérir la notion de base à la gestion du budget professionnelle
- déterminer le prix de vente en prenant en compte la marge bénéficiaire et le prix de revient,
- identifier les comportements d'une vendeuse et non vendeuse,
- connaître les moyens pour fidéliser sa clientèle.

### **Budget familial et épargne :**

Il forme le bénéficiaire pour:

- identifier les revenus journaliers et mensuels de la famille,
- identifier et séparer les dépenses familiale et les dépenses de l'activité ;
- déterminer si les recettes familiales sont supérieures ou inférieures aux dépenses familiales,
- sensibiliser au bon remboursement d'un prêt productif,
- comprendre le fonctionnement et la nécessité de l'épargne

Les formations sont appuyées par des exemples réels selon l'activité de l'emprunteur.

Aussi, il existe des services annexes concernant à l'hygiène corporelle et l'habitat. Alors la Formateur Conseiller fait de sensibiliser les bénéficiaires sur l'activité culinaire, principalement sur l'activité culinaires pour lutter contre les infections et la maladie liée à la saleté.